ESSAI

SUR

LES ACCUSATIONS

INTENTÉES AUX

TEMPLIERS,

ET SUR LE SECRET DE CET ORDRE;

AVEC UNE DISSERTATION

SUR L'ORIGINE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE:

PAR FRÉDÉRIC NICOLAI.

Ouvrage traduit de l'Allemand.

A AMSTERDAM,
Chez D. J. CHANGUION.
MDCCLXXXIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

J'offre ici aux amateurs des Recherches Hiſtoriques, celles que j'ai faites ſur une époque de l'Hiſtoire des Templiers, qui juſqu'à préſent eſt reſtée enſévélie dans une profonde obſcurité; non que l'on ait manqué des matériaux néceſſaires pour l'éclaircir, mais parce que les préjugés, ou la pareſſe des hiſtoriens, les ont empêchés d'en faire un uſage convenable. Ceci eſt une nouvelle preuve des travaux que l'hiſtoire exige encore, & combien elle changeroit de forme, ſi les documens qu'elle nous fournit, étoient examinés avec ſoin & mis dans tout leur jour.

Je me flatte d'avoir éclairci cette matiere, juſqu'à préſent ſi obſcure, d'une façon propre à faire paroître diſtinctement la vérité. Je ſais que l'on pourroit pouſſer ces recherches encore plus loin, & je crois que la maniere dont j'ai traité ce point d'hiſtoire, ſeroit ſuſceptible de pluſieurs réſultats bien intéreſſans. J'abandonne ce ſoin à des Savans, qui auront plus de connoiſſances & de loiſir, & autant d'amour pour la vérité que moi. Quelque

Digitized by Google

ſavant membre de l'Académie des Sciences à laquelle je dédie cet Eſſai, prendra peut-être plaiſir à continuer l'examen de cette matiere ; on a d'autant plus lieu de l'eſpérer, que cette Académie s'eſt particulierement conſacrée à l'hiſtoire, & que nous avons déja de beaux monumens de ſes travaux.

La matiere que je traite à la fin de cet ouvrage, n'a qu'un rapport bien éloigné avec mon principal objet ; j'ai cependant voulu profiter de cette occaſion, pour faire connoître, afin qu'elles ne ſe perdent pas, des découvertes que le haſard m'a fait faire, il y a déja quelque tems.

Berlin, ce 4me
Mars 1782.

FRÉDÉRIC NICOLAI.

ESSAI

Digitized by Google

ESSAI

SUR LES

ACCUSATIONS INTENTÉES

AUX

TEMPLIERS.

SECTION PREMIERE.

Introduction.

L'HISTOIRE de l'Ordre du Temple & de ſa ſubite deſtruction eſt généralement connue. Pluſieurs auteurs en ont parlé; du Puy & Gurtler en ont fait l'objet d'ouvrages particuliers, & récemment le Docteur Anton de Görlitz s'eſt attaché avec une activité infatigable à la tirer de ſes ſources originales; de façon qu'il ſeroit inutile d'entrer ici dans des détails touchant l'hiſtoire de cet Ordre.

On connoît auſſi les terribles accuſations dont on l'a chargé, accuſations ſur la vérité ou la fauſſeté deſquelles les

Digitized by Google

hiſtoriens ne ſont point d'accord. Le plus grand nombre & les meilleurs, tels que Thomaſius, Meuſel, Anton, juſtifient les Templiers.

Ils attribuent leur condamnation, uniquement à l'avarice & à la haine du Roi de France Philippe le Bel & à la baſſe complaiſance du Pape Clément V, ſa créature. D'un autre côté, quelques auteurs François, tels que Natalis Alexandre, du Puy, Daniel, juſtifient ou défendent le Roi de France & condamnent les Templiers, tandis que Gurtler & l'auteur d'un ouvrage qui a paru depuis peu (1), cherchent, d'une maniere qui n'eſt pas trop conſéquente, à tenir un juſte milieu, en reconnoiſſant que les Templiers furent moins coupables qu'on ne l'a cru, mais auſſi en ne voulant pas permettre que ni le Roi de France ni le Pape encourent le blâme de ce jugement inique.

Il eſt du moins certain, que la haine de Philippe, à laquelle ſe joignit peut-être l'avarice, fut la principale cauſe de la chûte des Templiers. L'Ordre n'auroit pû être aboli ſans le conſentement du

(1) Hiſtoire de l'abolition de l'Ordre des Templiers. Paris 1779. 8°.

Digitized by Google

Roi. Mais on ne ſauroit nier que les Templiers n'aient donné lieu à leurs malheurs par leur mauvaiſe conduite. Comme Chevaliers & Religieux, ils étoient doublement orgueilleux. L'orgueil ſacerdotal leur étoit commun, il eſt vrai, avec tous les eccléſiaſtiques de leur tems; mais celui des Ordres militaires étoit inſupportable, aux eccléſiaſtiques, comme aux ſéculiers, parce que les Chevaliers, quoique liés par des vœux, n'étoient cependant pas prêtres conſacrés, mais ſeulement laïques. Comme guerriers, ils ſentoient la ſupériorité que donnent toujours la valeur & les triomphes, & ils faiſoient éprouver cet ascendant aux autres jusqu'à pleine ſatiété.

Ce n'étoit point depuis peu de tems que les Templiers déplaiſoient, & le Roi Philippe n'étoit pas ſeul à les haïr. Tous les hiſtoriens contemporains, en parlant d'eux, font mention de leurs uſurpations, de leur paſſion pour étendre leurs privileges au-delà des bornes de leur regle primitive, & des dégoûts que leurs prétentions donnoient à bien des gens. Ils chercherent, dès qu'ils le purent, à ſe ſouſtraire à l'autorité du

Digitized by Google

Patriarche de Jéruſalem (1) & allerent jusqu'à lui refuſer la Dixme. Or, on ſait à quelles perſécutions s'expoſoient dans le moyen-âge, tous ceux qui avoient l'audace de refuſer à l'Egliſe & l'obéiſſance & la dixme.

Dès l'an 1199, l'Evêque de Tybériade les mit au ban, parce qu'ils lui retenoient 1300 beſans (2) & d'autres effets. On trouve qu'en 1208 le Pape Innocent III, qui leur avoit fait tant de bien, qui les avoit ſouſtraits à toute jurisdiction, pour ne les faire dépendre que de Rome; que ce Pape, dis-je, ſe plaint

(1) *Neglecta humilitate, Domino Patriarchæ Hieroſolymitano, a quo & Ordinis inſtitutionem & primo beneficia ſusceperant, ſæ ſubſtraxerunt, obedientiam ei, quam eorum prædeceſſores eidem exhibuerant, denegantes: ſed & eccleſiis Dei, eis decimas & primitias ſubtrahentes, & eorum indebite turbando poſſeſſiones, facti ſunt valde moleſti.* Voilà ce que dit l'Archevêque de Tyr, dans ſon *Hiſtoria rerum in partibus transmarinis geſtarum, Lib.* XII, *Cap.* VII, dans les *Geſta Dei per Francos, pag.* 810. Mathieu Paris dit la même choſe dans ſon *Hiſtoria Major, pag.* 56 de l'édition de Watts. Londres 1686. grand fol. Une bulle du Pape Innocent III les avoit déclarés exempts de toute autre ſuprématie que celle du Pape. Du Puy, Hiſt. des Templiers, Bruxelles 1751, dans les Pieces juſtificatives, pag. 104.

(2) Monnoie du tems.

Digitized by Google

amerement de leurs déſordres & de leur indiſcipline: „ vices, ajoute-t-il, „ pour leſquels ils auroient déja mérité „ de perdre les libertés apoſtoliques, „ dont ils font un ſi criant abus (1).

Ce n'étoit pas ſeulement les eccléſiaſtiques qui ſe plaignoient d'eux, mais ils avoient irrité à juſte titre pluſieurs Princes ſéculiers. En 1200, Léon, Roi d'Arménie, les accuſoit d'avoir refuſé de combattre en ſa faveur contre les Infideles, & même de protéger ſes Etats, pendant que lui tenoit la campagne, tandis qu'ils y poſſédoient des biens de la valeur de vingt mille beſans.

L'an 1229 ils manquerent de foi à l'Empereur Frédéric II (2). Ce Prince ſe plaint dans une lettre, écrite en 1244, de leur orgueil & de leur molleſſe, & les accuſe de s'entendre ſecrétement avec le Sultan de Crach (3).

(1) *Et licet per hæc et alia nefanda, quæ idcirco plenius exaggerare ſubſiſtimus, ne cogamur gravius vindicare; Apoſtolicis privilegiis, quibus tum enormiter abutuntur, eſſent merito ſpoliandi, cum privilegium mereatur amittere, qui commiſſa ſibi abutitur poteſtate.* Du Puy, p. 137 & 142.

(2) Mathieu Paris, p 302.

(3) *Templariorum ſuperba religio & aborigenorum terræ Baronum deliciis educata ſuperbit — noſtro*

Digitized by Google

En 1223, ils entreprirent sans scrupule sur la jurisdiction du Roi d'Angleterre, Henri III, à la Rochelle, & le Pape Honorius III, qui avoit pris si souvent leur parti contre les Princes séculiers, fut obligé de leur en faire des reproches (1). Ce même Roi d'Angleterre, outré de l'insolence des religieux, & surtout indigné contre les Chevaliers de Saint Jean & du Temple, parlant au Prieur de Saint Jean, lui dit en face, qu'il avoit fermement résolu d'humilier ces deux Ordres (2).

regio fœdere parvipenso ut infra claustra domorum templi prædictos Soldanos & suos cum alacritate pomposa receptos, superstitiones suas cum invocatione Machometi, & luxus seculares Templarii paterentur. Mathieu Paris, p. 947. Voyez encore la Confession d'un Chevalier Anglois, Frere Thomas de Tocci de Thoroldeby, dans du Puy, p. 398.

(1) Du Puy, Pieces Justificatives, p. 147.

(2) *Vos Prælati & Religiosi, maxime tamen Templarii & Hospitalarii, tot habetis libertates & chartas, quod superfluæ possessiones vos faciunt superbire, & superbientes insanire. Revocanda igitur sunt prudenter quæ imprudenter sunt concessa, & revocanda consulte quæ inconsulte sunt dispensa — Nonne Dominus Papa quandoque, imo multoties factum suum revocat? Nonne apposito, hoc repagulo non obstante, chartas cassat præconcessas? Sic & ego infringam hanc & alias chartas quæ prædecessores mei & ego temere concessimus.* Mathieu Paris, p. 737.

Digitized by Google

S'il eſt vrai que des Rois euſſent depuis longtems de ſi fortes préventions contre cet Ordre, il paroît qu'il auroit eu beſoin d'une grande prudence pour ſe ſoutenir; mais les Templiers continuerent, par leur avidité, leur orgueil, leur vie déréglée, à ſe faire généralement déteſter. Lorſqu'en 1290 la perte de toutes leurs poſſeſſions dans la Paleſtine les eût forcés de fuir dans l'iſle de Chypre, le Roi Henri II les y reçut, il eſt vrai, mais craignant leur puiſſance, il leur refuſa des établiſſemens & voulut les aſſujettir à une eſpece de capitation: eux, pour ſe venger, fomenterent une révolte, qui fut près de le détrôner (1). Ils en firent autant en France quelques années après. Le Grand-maître, quoique né vaſſal du Roi, mit en tête de ſes titres: „ Par la Grace de Dieu", & traita ſon Souverain d'égal à égal. On ſait que Philippe le Bel défendit conſtamment les droits du trône contre les prétentions inouïes de l'Egliſe, principalement contre l'orgueil & la dureté du Pape Boniface VIII, & qu'il fut le premier qui diſcutât d'une maniere

(1) Anton, p. 250. Voyez auſſi les trois bulles du Pape Boniface VIII: du Puy, p. 178.

Digitized by Google

raiſonnable (1), les principes ſur leſquels les eccléſiaſtiques fondoient leur pouvoir monſtrueux.

N'eſt-il donc pas naturel qu'il ait penſé ſur leur compte, comme le Roi d'Angleterre Henri III? Il voyoit que ces orgueilleux (2) Templiers prenoient le parti du Pape contre lui, dès qu'ils y trouvoient leur intérêt, & qu'ils dé-

(1) Cela ſe trouve en deux ouvrages différens. Voyez *Acta inter Bonifacium VIII, Benedictum XI, Clementem VI & Philippum Pulchrum, a Petro Puteano, edita* 1614 *in* 4°; & Hiſtoire des démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel, par Baillet. Paris 1718. in 8°.

(2) Le Docteur Alexandre Ferreira, auteur d'un ouvrage imprimé à Lisbonne en 1735 in 4°, ſous le titre de *Memorias & Noticias hiſtoricas da celebre Ordem militar dos Templarios, na Paleſtina, para a Hiſtoria da admiravel Ordem de noſſo Senhor Jeſu Chriſto em Portugal*, dit, Tome I, p. 698, en parlant du Grand-maître : que *descuidando ſe de que era vaſſallo, ſe oppoz declaramente à deliberaçaon del Rey, come igual.* Le même auteur nous apprend que le Roi Philippe avoit impoſé un tribut ſur les biens de l'Ordre. Il eſt dit dans l'Hiſtoire de l'abolition, &c. p. 9, que Benoit XI ayant accordé au Roi une dixme ſur les biens de l'Ordre, les Templiers refuſerent de payer, malgré la bulle du Pape. Aucun de ces deux auteurs n'a indiqué la ſource où il a puiſé, & je n'en connois aucune pour cette époque.

Digitized by Google

désobéissoient aux décrets de l'église, dès qu'ils lui devenoient avantageux. (Conduite que, pour le dire en passant, nous avons vu tenir, de nos jours, aux Jésuites.) Il les soupçonnoit de plus, non sans fondement, d'avoir eu part à la révolte des Parisiens en 1304. Il est donc aisé de comprendre, que ce Prince pensoit à humilier ces sujets incommodes, ou même que, résolu de s'en défaire, il avoit d'avance sollicité & obtenu l'agrément du Pape.

En convenant de tout ce qui précede, & il faut bien qu'on en convienne, puisque je m'appuie sur le témoignage uniforme & inconteſtable de tous les écrivains du tems: s'ensuivra-t-il nécessairement que toutes les accusations sur lesquelles Philippe & après lui Clément, firent subir des interrogatoires à une foule de Chevaliers, aient été absolument controuvées; que la vengeance & l'avarice seules les aient fournies à ce Prince; & que les aveux des coupables n'aient été arrachés que par les tourmens? J'avoue qu'après un mûr examen des accusations & des pieces juridiques qui sont parvenues jusqu'à nous, je n'ai pu m'en persuader. De nos jours, les Cours de la Maison de Bourbon avoient

Digitized by Google

réfolu l'extinction de la Société de Jéſus, longtems avant que celle de Rome eût encore pu s'y réſoudre; dira-t-on, à cauſe de cela, que ſes ennemis ont inventé les ſubtilités du Pere Buſenbaum ſur le régicide, & les ſcandaleux écrits du Caſuiſte Sanchez ſur la fornication & l'adultere?

Philippe le Bel, à qui les Templiers étoient à charge, qui ne cherchoit que l'occaſion de les réprimer, comme tous les autres religieux, dut ſe féliciter, ſans doute, qu'un heureux haſard lui eut découvert, que des principes hérétiques étoient adoptés par une partie de l'Ordre & que l'inculpation ſe trouvât juſtifiée par les aveux d'une foule de Chevaliers. Cela même lui fournit les moyens de détruire un corps qu'il ne vouloit d'abord qu'affoiblir. Dès-lors le Pape ne fut plus en état de le défendre, & Philippe ſe ſervit de la violence, avec laquelle ſon ſiecle employoit le fer & la flamme contre tout ce qui ſentoit l'héréſie, pour fixer tout d'un coup & ſans retour une révolution, que peu de tems auparavant il ſe flattoit à peine de devoir un jour, & même imparfaitement, à tous les reſſorts de ſa politique.

Digitized by Google

Quelle n'eut pas été la ſatisfaction de la Maiſon de Bourbon, ſi après avoir réſolu, par des raiſons bien différentes, l'extinction de la Société, un heureux haſard lui eût procuré le moyen d'intenter une pareille accuſation & celui d'obtenir les mêmes aveux ? Et véritablement, en Angleterre & en Irlande, comme en France, un grand nombre des Templiers priſonniers s'avouerent coupables de leur propre mouvement & ſans être mis à la queſtion, & cela non en termes vagues, mais dans un grand détail, affirmant ce qu'ils ſavoient, & perſiſtant à nier ce qu'ils ignoroient; cela paroît évidemment par les interrogatoires des priſonniers, dont il nous eſt reſté des fragmens, auxquels on ne peut s'empêcher d'ajouter foi, à moins qu'on ne refuſe l'authenticité hiſtorique à tous les actes judiciaires de cette époque.

Mais il eſt fort étonnant que tous les écrivains aient gliſſé ſi légérement ſur les délits dont on accuſoit les Templiers. Ils ſe contentent tous également de les nommer, & puis ils s'écrient, qu'ils ſont horribles ! presque incroyables ! enſuite, ſelon qu'ils ſe ſentent portés pour ou contre l'Ordre, ils concluent,

Digitized by Google

ou bien, que ſes affreux principes méritoient la mort ou l'exil; ou bien, qu'à force d'être horribles & incroyables, ces inculpations tombent dans le ridicule; qu'il faut donc les regarder comme des calomnies forgées par la fureur & la rapacité, & que par conſéquent les Templiers ont été les innocentes victimes des plus cruelles paſſions.

Perſonne, à ce que j'ai pu voir, n'a pris la peine de peſer les accuſations mêmes, non plus que les diſcours des criminels. Perſonne n'a penſé de s'attacher à chaque accuſation en particulier, pour chercher à y diſtinguer ce qui peut être vrai d'avec ce que le fanatisme de ces tems a dû y ajouter d'exagéré. Perſonne n'a travaillé à éclaircir les points ſur leſquels tant les juges que les priſonniers peuvent s'être mépris. Les premiers étoient des fanatiques de bonne foi; les autres étoient des guerriers, dont aucun peut-être n'avoit jamais fait de l'orthodoxie ou de l'héréſie l'objet de ſes réflexions & qui, par conſéquent, ne ſavoient pas trop bien eux-mêmes à quelle dénomination les us & coutumes de leur Ordre appartenoient. Il eſt aiſé de comprendre à combien de

Digitized by Google

mépriſes une pareille ſituation des esprits devoit donner lieu. Il eut été cependant bien facile de faire attention à ces différens objets, puiſque l'on a raſſemblé dans la nouvelle édition de l'ouvrage, d'ailleurs peu intéreſſant, de du Puy, la plus grande partie des matériaux de l'hiſtoire des Templiers & particulierement tout ce qui nous reſte des confeſſions des Chevaliers condamnés. Ces précieux documens valoient bien la peine qu'on les examinât pour en tirer la vérité, & toutefois je ne vois point que perſonne l'ait tenté. Je pourrois, au contraire, prouver ſans replique, qu'on a porté des jugemens d'après l'hiſtoire de du Puy, ſans avoir vu les pieces juſtificatives, qui ſouvent refutent directement le texte. Perſonne non plus, que je ſache, n'a entrepris de comparer aux pieces originales, les réſultats & les jugemens des auteurs modernes; jugemens qui, d'après un abus trop commun dans la partie de l'hiſtoire, ſe tranſportent, ſans examen, d'un ouvrage à l'autre. Cette épreuve feroit voir, ſi l'on a enviſagé ſous leur vrai point de vue & les inculpations & les défenſes.

Cet objet m'a toujours inſpiré des

Digitized by Google

doutes & je n'ai pas eu besoin de ne rien trouver de ce que je cherchois, à cet égard, dans l'ouvrage d'ailleurs estimable du Docteur Anton, pour prendre la résolution de m'attacher à tout ce qui concerne ce point d'histoire. Autant qu'il m'a été possible, je n'ai fait usage que des auteurs contemporains, & surtout des propres aveux des Chevaliers accusés: je tâcherai de ne rien avancer qui ne repose sur de pareilles autorités, & quand l'obscurité de l'histoire m'obligera de hasarder mes conjectures, non-seulement je ne les donnerai que comme telles, mais encore je consens qu'on ne leur accorde qu'un degré de probabilité proportionné à leur analogie avec les faits les mieux connus. Mon seul but dans ces recherches a été de découvrir la vérité, sans avoir égard au jugement dont les Inquisiteurs firent suivre les aveux des accusés; car supposé même que mon travail fît paroître les Templiers plus criminels qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, je suis bien éloigné cependant de les condamner, ou de justifier l'inhumanité de leurs persécuteurs. Bien loin que l'erreur mérite les flammes, elle n'est seulement pas criminelle. Je dis

Digitized by Google

plus, lorſqu'on remonte à la ſource de certaines notions erronnées, on leur trouve ſouvent une cauſe plus noble que celle des ſyſtêmes orthodoxes qu'on nous donne pour la vérité. Je ne veux point reſſembler à ces hiſtoriens de l'héréſie, qui avec Irenée, ou Epiphane, mettent toute l'erreur du côté des hérétiques, & toute la vérité du leur. Eſt-il donc un ſeul principe humain, qui contienne l'une ou l'autre ſans mêlange? Mais il eſt plus honnête de chercher le vrai parmi le faux, que de faire le contraire; & malheureuſement ce dernier procédé a été celui de presque tous les hiſtoriens des opinions humaines, au nombre desquels je range les auteurs de la ſoi-diſante Hiſtoire Eccléſiaſtique.

SECTION II.

Refutation détaillée des objections faites contre l'authenticité des aveux des Templiers.

Le grand Thomaſius, qui a ſi ſouvent défendu l'honneur du genre hu-

Digitized by Google

main, s'eſt auſſi élevé contre le procès des Templiers : il croyoit l'humanité léſée par leur condamnation & les regardoit comme les victimes d'une inquiſition avide de ſang. Si j'entreprends de peſer les raiſons, par leſquelles il cherche à prouver la fauſſeté des accuſations intentées contre cet Ordre, ce n'eſt point que je ne rende entierement juſtice à l'humanité de ce grand homme, qui combattit avec tant de courage le fanatisme & l'injuſtice, quelque ſanction que le tems eût pu leur donner. Si je parviens à établir la vérité de ces accuſations, je conſens qu'au tribunal d'une Inquiſition aveugle & cruelle, les Templiers ſoient encore une fois jugés dignes du feu ; pourvu que celui de la ſaine raiſon prononce qu'ils n'ont pas été plus coupables qu'un grand nombre de leurs contemporains, & que la mort de tant de membres de leur Ordre ne fait qu'augmenter la ſomme effrayante des cruautés cauſées par une politique, ſoit mondaine, ſoit religieuſe, mais toujours également ſanguinaire.

Thomaſius s'eſt ſervi dans cette défenſe de trois raiſonnemens princi-

Digitized by Google

paux, que la plupart des écrivains ont répétés d'après lui.

I°. Un grand nombre des Templiers accusés ont absolument nié tous les points mis à la charge de leur Ordre (1).

Il est vrai que si l'on se contente de parcourir à la légere les interrogatoires encore subsistans qu'ont subi les Templiers, on peut trouver étrange que malgré les aveux de plusieurs, un plus grand nombre ait persisté à tout nier: pour moi, je trouve plus étrange encore que parmi la multitude des écrivains qui se sont occupés de l'histoire de cet Ordre & de ce fameux procès, il n'y en ait pas un seul qui ait fait attention à une circonstance qui me paroît être de la plus grande importance, c'est que les Templiers avoient deux, sinon trois degrés de Réception. Cela paroît distinctement par des confessions volontaires & faites en des lieux différens. Je me contenterai d'en donner ici quelques exemples.

Cette circonstance étoit connue des Inquisiteurs dès le commencement. Le

(1) Voyez *Dissertatio de Templariorum Equitum Ordine sublato. Halæ* 1705, *p.* 50.

Digitized by Google

Frere Guillaume de Paris, dans les premiers articles qu'il dreſſa pour guider les juges, remarque ſur l'adoration de l'idole: que tous les Freres ne ſavoient pas cela, mais ſeulement le Grand-maître & les Anciens (1).

Mais, ſans nous arrêter aux Chevaliers François, dont on veut rendre le témoignage ſuſpect, comme étant dû à la violence, le Frere Etienne de Stapelbrugge, à qui la crainte fit prendre la fuite avec pluſieurs autres, & qui enſuite fut interrogé à Londres en 1311, reconnoît de ſon pur mouvement: qu'il y a dans l'Ordre du Temple deux différentes réceptions (2), l'une, bonne & permiſe, l'autre, contraire à la foi. Il dit, qu'il a été admis à l'une & à l'autre; à la premiere, qui eſt l'ordinaire, il y a onze ans, & à la ſeconde, ſeulement l'an paſſé. Il nomme parti-

(1) Mais ce ne ſavent pas tout li Frere, fors li Grant Meſtre & li Encien. Voyez du Puy, p. 202.

(2) *Quod duæ ſunt profeſſiones in Ordine Templi, prima licita & bona, & ſecunda eſt contra fidem.* Du Puy, p. 392. Voyez auſſi un aveu pareil de Frere Thomas de Tocci de Thoroldeby, Chevalier Anglois, p. 396, 397; & celui de Frere Jean de Stoke, p. 399.

Digitized by Google

culierement tous les Chevaliers qui ont été préſens à la derniere (1).

Le Frere Jean de Stoke dit la même choſe & qu'il a été reçu pour la ſeconde fois un an & quinze jours après la premiere; il décrit fort en détail cette ſeconde réception & nomme auſſi toutes les perſonnes qui y étoient préſentes (2).

Maître Raoul de Praelles, célebre Avocat de Laon, témoigne que Gervaiſe de Belvaco, Recteur du Temple à Laon, avec qui il étoit fort lié, lui a dit pluſieurs fois: „ qu'il avoit un petit „ livre des ſtatuts de ſon Ordre, qu'il „ ne ſe faiſoit aucune peine de mon-

(1) Une légere trace de la connoiſſance que les aveux des Templiers doivent avoir donnée à leurs juges de cette ſeconde réception, ſe trouve dans ces mots, qui ſont parmi les 123 articles dreſſés pour ſervir de commencement aux confrontations, dans le 4me article. (Voyez du Puy, p. 262:) „ *Quod etiam poſt ipſam recep-* „ *tionem aliquando hoc faciebant.*" Mais ni les juges ni les hiſtoriens ne paroiſſent pas avoir fait grande attention à ces mots; les derniers ont employé force paroles pour décider ſi les accuſateurs des Templiers étoient des honnêtes gens, ou des fripons; mais d'examiner, de comparer, de diſtinguer les confeſſions des Chevaliers mêmes, c'eſt ce qui n'eſt tombé dans l'eſprit d'aucun.

(2) Du Puy, p. 399.

Digitized by Google

„ trer; mais qu'il en avoit un, plus
„ fecret, qu'il ne montreroit pas pour
„ le monde entier (1).

C'étoit un ſemblable recueil de ſtatuts ſecrets que le Grand-maître d'Angleterre, Frere Guillaume de la More, avoit donné pour en faire une copie à un Chevalier nouvellement reçu, Frere Guillaume de Pokelington, en lui défendant de le montrer à perſonne, à moins que ce ne fût un Chevalier; & comme Gaſpard de Nofferton, Chapelain à Ryde, qui avoit été lui-même Templier pendant ſix mois, y jettoit un regard de fort loin, Guillaume qui ſurvint, en fut ſi effrayé, qu'il arracha le manuſcrit des mains du copiſte & jura qu'il ne le montreroit ni ne le confieroit déſormais à perſonne, Chevalier ou non (2).

On voit évidemment ici deux réceptions fort différentes, car le Chapelain avoit été lui même Templier, ſans qu'on lui eût rien dit de ce recueil de ſtatuts ſecrets.

Il me paroît qu'on peut diſtinguer trois claſſes dans l'Ordre. On étoit ad-

(1) Du Puy, p. 339.
(2) Ibid. p. 525.

Digitized by Google

mis à la premiere, par la cérémonie de réception connue de tout le monde & conforme à la regle avouée & publique. A la grande confrontation de 142 Templiers, qui fut faite à Paris l'an 1307, tous avouerent la plupart des crimes, dont on les chargeoit. Un seul d'entre eux, Frere Henri d'Hercigny, répondit, *qu'à son admission on ne lui avoit rien dit ni rien fait que d'honnête* (1); c'est qu'il n'étoit point encore parvenu à cette seconde réception, où les autres en avoient appris davantage; & c'étoit le cas de plusieurs, qui ne purent rien répondre à tout ce qu'on leur demanda. Je trouve encore ici une circonstance remarquable, c'est que les Templiers n'avoient point de novices & que chez eux le récipiendaire étoit tout de suite profès. Il paroît que la premiere réception leur tenoit lieu de noviciat: de même que chez les Jésuites ceux qui n'avoient fait qu'une profession, pouvoient sans difficulté rentrer dans le monde. Mais, d'un autre côté, il paroît fort étrange que plusieurs des récipiendaires dussent faire serment

(1) Du Puy, p. 211, N°. 98.

Digitized by Google

qu'ils ne quitteroient jamais l'Ordre (1): on leur avoit donc fait connoître quelque chose qui ne devoit pas se répandre au dehors ; ou bien on enviſageoit ceux à qui on impoſoit ce vœu ſingulier, comme des gens propres à tenir étroitement à l'Ordre & dignes d'être un jour mieux inſtruits. Je conclus de-là, que ce n'eſt pas abſolument ſans fondement qu'on a reproché aux Templiers d'avoir quelquefois fait périr des Chevaliers qui, après avoir été admis à cette ſeconde profeſſion, n'en avoient pas voulu jurer l'obſervance (2).

La ſeconde claſſe renfermoit tous ceux qui, comme le Frere Etienne de Stapelbrugge, avoient été reçus une ſeconde fois. Ceux-ci avouerent qu'ils avoient renié Jéſus, marché ſur la croix; &c. quelques-uns parlerent de

(1) Pluſieurs ont fait mention de cette circonſtance. Pour être court, je ne citerai ici que le témoignage de Frere Guillaume de Lamberton, Chevalier Ecoſſois: Item, *quod in receptione ſua illum jurare fecerunt, quod de Ordine nunquam recederit ; & ſic credit quod faciunt omnes alii.* Item, *quod non utuntur in Ordine ſuo, anno probationis ; imo ſtatim habetur receptus pro profeſſo.* Du Puy, p. 374.

(2) Ibid. p. 393.

Digitized by Google

baiſers indécens; ce que d'autres nierent (1). Il paroît qu'on les recevoit quelquefois dans la ſeconde claſſe, ſans les faire paſſer par la premiere; il n'eſt point étonnant qu'alors on leur fit jurer de ne pas abandonner l'Ordre. Gui, Dauphin d'Auvergne, parvint à ce degré dans ſa douzieme année (2), & il ne paroît pas que dans un âge ſi tendre, une réception antérieure eût déja précédé celle dont il s'agit. Quelquefois les trois réceptions ſe faiſoient en une. Le Frere Jean de Caſſanhas (3) nous en offre un exemple. Lorſqu'il fut reçu, on l'inſtruiſit de la regle dans le veſtibule; on lui dit après cela, 1°. que la regle de l'Ordre étoit fort difficile, & qu'il n'en voyoit qu'une partie ſuperficielle; on le conduiſit enſuite dans la ſalle d'aſſemblée où, 2°. on lui recommanda de croire un Dieu qui n'eſt point mort & qui ne mourra point: 3°. on lui montra une image.

(1) Les trois Chevaliers Anglois dont il a déja été fait mention & qui font un détail ſincere de leur ſeconde réception, ne veulent point convenir de cette circonſtance. Du Puy, p. 393, 395 & 400.

(2) Ibid. p. 207.

(3) Ibid. p. 215.

Digitized by Google

Il eſt probable que cela ſe paſſa dans un Chapitre général, car la troiſieme claſſe des membres de l'Ordre étoit celle qui étoit admiſe aux Chapitres généraux, & là on expoſoit aux Chevaliers une image, dont nous nous occuperons dans un autre endroit. Pluſieurs de ceux qui confeſſent une ſeconde réception, ne veulent cependant pas connoître cette figure; d'autres, au contraire, aſſurent poſitivement l'avoir vue dans pluſieurs Chapitres généraux (1). D'autres diſent avec la même aſſurance, qu'ils ne l'ont point vue, parce qu'ils n'ont jamais été en Chapitre général (2). On voit donc, qu'indépendamment des membres qui avoient été admis deux fois, il y avoit encore une troiſieme claſſe, ſecrette & choiſie, dont les membres étoient enfin entierement incorporés à l'Ordre, de façon que ce troiſieme degré étoit pour les Templiers ce que le quatrieme vœu eſt pour les Jéſuites (3).

Ceux

(1) Du Puy, p. 208, No. 22, & p. 210, No. 88.

(2) Ibid. p. 207, No. 7.

(3) On ſait qu'aucun Jéſuite ne connoiſſoit l'intérieur ou les projets de la Société, que lorſ-

Digitized by Google

Ceux qui étoient admis au Chapitre général, avoient part au gouvernement de l'Ordre & par conséquent à tous ses secrets; & je trouve assez probable que parmi les motifs qui ont fait adopter une figure, avec un nom particulier dans les assemblées générales, on ait cherché le moyen de faciliter les reconnoissances entre les Chevaliers, de façon que par ce signe commun celui qui avoit des secrets importans à communiquer, pût voir tout de suite à quel point tel autre frere, qu'il rencontroit peut-être pour la premiere fois, étoit instruit des desseins de l'Ordre. Car, supposé que celui-ci ne fût pas en état de décrire le simulacre, & qu'il ne connût pas le nom de *Baphemetus*, c'étoit une marque qu'il n'avoi jamais été en chapitre général, & qu'il falloit lui cacher les choses qui devoient rester secretes; il n'est pas difficile de concevoir que des Chevaliers qui passoient

lorsqu'il avoit fait son quatrieme vœu; & il s'en falloit beaucoup, que tous ceux qui étoient dans ce cas les sçussent. C'est de-là que vient le proverbe: *Nemo scit quid Jesuita sit, nisi Jesuita sit, & si Jesuita sit, etiam non scit.* Il en étoit de même des Templiers.

Digitized by Google

& repaſſoient d'Occident en Orient, puſſent avoir beſoin d'une précaution pareille.

Je viens maintenant à l'objection que l'on fonde ſur ce que pluſieurs Templiers ont nié les crimes dont l'Ordre fut chargé. Mais cette objection perd ſa force, ſi l'on conſidere ce que tant de différens témoignages mettent hors de doute, que l'Ordre, indépendamment de la réception commune, en connoiſſoit une, ſinon deux autres; & dès-lors il ne faut plus s'étonner ſi les Chevaliers de la premiere profeſſion ignoroient & nioient les choſes, que confeſſoient ceux qui avoient reçu une regle particuliere & ſecrete: les déſaveux des premiers n'infirment donc en aucune maniere les aveux de ceux-ci, & même en faiſant attention que leur nombre devoit être fort petit, on a lieu d'enviſager la quantité & l'uniformité de leurs confeſſions, comme une nouvelle preuve de leur véracité.

On a lieu de croire, que pluſieurs Chevaliers auront caché ce qu'ils ſavoient le mieux; & ce qui rend cette opinion probable, c'eſt que les plus anciens & les plus capables devoient

Digitized by Google

néceſſairement connoître les ſecrets de l'Ordre, &, par exemple, le Grand-maître Jaques de Molay, qui d'abord confeſſa & qui enſuite nia tout, devoit être dans ce cas. Le même Chevalier Anglois, Jean de Stoke, avoua librement & avec pluſieurs circonſtances, qu'après ſa premiere réception il avoit été reçu de la ſeconde maniere par le même Jaques de Molay. Ce témoignage, d'un Chevalier étranger, que rien ne pouvoit engager à prévariquer, mérite certainement croyance. Nous voyons de même qu'un Chevalier nommé Humbert Blanke, Précepteur d'Auvergne, très habile à peſer ſes expreſſions & à éviter les pieges d'un interrogatoire (1), & qui dans celui qu'il

(1) *Interrogatus de modo receptionis & de occultis in ibi factis; reſpondit, quod ipſi jurant obſervare ſecreta capituli.* (Equivoque bien préméditée; il avoit en vue les ſecrets du Chapitre général, auquel les juges ne penſoient point.) *Interrogatus, quod dicat modum ſuæ receptionis & occulta quæ in ea fiebant; reſpondit, quod promittunt obedientiam, caſtitatem, abdicationem; & quod non fiant ibi occulta, quin totus mundus poſſit videre.* (Sans doute, qu'il ne ſe paſſoit rien de ſecret dans la réception, où l'on juroit obéiſſance, chaſteté, &c. —— Mais dans la ſeconde?....) *Interrogatus quare tenuerunt iſta ſecreta? dixit*

Digitized by Google

ſubit à Londres en 1310, proteſta ne rien ſavoir, quoiqu'il eût été dans l'Ordre pendant 37 ou 38 ans. Il n'étoit pas cependant à beaucoup près auſſi ignorant qu'il vouloit le faire croire; ce qui en effet eût été fort extraordinaire de la part d'un Chevalier ſi ancien & revêtu d'un emploi ſi éminent, puisque le Frere de Tocci, dont les confeſſions ſe diſtinguent par leur ſincérité & leurs détails, aſſure avoir connu quatre Chevaliers *in partibus ultramarinis receptis* (1) *per Fr. Himbertum Blanke, quos ipſe receperat cum abnegatione Chriſti, & ſpuitione Chriſti ſupra Crucem, ut ſibi dicebant.* Malgré cela, ce Frere ſi ruſé perſiſta dans ſa négation (2), & nous avons de même pluſieurs exemples de témoignages auſſi peu ſinceres.

C'eſt ici le lieu de refuter une aſſertion fauſſe, que l'on trouve dans tous

quod propter ſtultitiam Du Puy, p. 300. — Frere Blanke devoit bien ſavoir que ce n'étoit pas *propter ſtultitiam.*

(1) Du Puy, p. 396.

(2) Ibid. p. 405. Ce même Humbert Blanke inſtruiſit le Grand-prieur d'Angleterre qui étoit avec lui en priſon, comment il devoit répondre dans ſon interrogatoire; ce que celui-ci avoua dans la ſuite. Du Puy, p. 369.

Digitized by Google

les ouvrages écrits sur cette matière : c'est que, *excepté les Chevaliers François, aucun Templier étranger n'a confessé la vérité des accusations intentées à l'Ordre, d'où il suit que les aveux des François ont été l'effet des menées du Roi Philippe, de ses promesses, de ses menaces, de ses séductions & des tourmens de la question.*

Il est vrai que cela se trouve mot pour mot (1) dans la défense que les Avocats des Templiers François présenterent aux Juges en 1307, & dans laquelle on reconnoît la maniere d'un bon jurisconsulte ; mais cette assertion n'est prouvée nulle part, & supposé que l'auteur lui-même en ait été persuadé, parce qu'en 1307 on ne pouvoit avoir aucune nouvelle sûre des pays étrangers, on ne sauroit aujourd'hui la soutenir contre l'évidence des témoignages contraires.

Les récits des trois Chevaliers An-

(1) Du Puy, p. 333. Item *dicunt, quod extra regnum Franciæ nullus in toto terrarum orbe reperietur Frater Templi, qui dixit vel qui dixerit ista mendacia. Propter quod, satis patet quare dicta sunt in regno Franciæ : quia qui dixerant corrupti timore, prece, vel pretio testificati fuerunt.*

Digitized by Google

glois, dont nous avons parlé, suffiroient seuls pour détruire cette fausse assertion. Ils sont volontaires, détaillés, prononcés loin des tortures, & cependant ils confirment une partie des aveux que plusieurs Chevaliers ont fait en France (1). Et ces trois Templiers ne sont pas les seuls qui aient rendu compte en Angleterre des coutumes secretes de l'Ordre; soixante & quinze autres Chevaliers qui furent entendus à Londres en 1311, (2) dirent les mêmes choses. Le Chevalier François Godefroi de Gonaville, qui est des plus détaillés dans sa confession, dit qu'il a été reçu en Angleterre (3).

En Irlande, sur 54 Chevaliers la plupart dirent la même chose (4). En Ecosse, sur 43 témoignages il y en eut plusieurs qui chargeoient l'Ordre (5). En Italie, on trouve quelques lége-

(1) Il est à remarquer que ces trois Chevaliers, dont nous avons les détails les plus curieux sur ce fameux procès, prirent d'abord la fuite, tandis que 46 autres membres de l'Ordre, dont la conscience étoit nette, loin de fuir, se rendirent d'eux-mêmes en prison.

(2) Du Puy, p. 519.

(3) Ibid. p. 211.

(4) Ibid. p. 371 & 527.

(5) Ibid. p. 372 & 530.

Digitized by Google

res traces de la connoissance qu'on y avoit des réceptions secretes (1).

Les Chevaliers Castillans, Arragonnois & Portugais furent déclarés innocens par un Concile. Il ne reste donc rien à dire contre la pureté de leurs mœurs. Le fameux Campomanes est auteur d'une histoire des Templiers, (2) imprimée en 1747; dans laquelle il s'attache principalement à prouver, que les Chevaliers, ses compatriotes, ont été innocens des crimes qu'on leur a imputés; mais en avouant, qu'ailleurs ces inculpations étoient fondées (3): d'ailleurs, les Espagnols & les Portugais se sont de tout tems piqués d'être des enfans de l'église si humbles & si soumis (4), que les chefs des Templiers

(1) Du Puy, p 25.

(2) *Dissertaciones historicas del Orden y Cavalleria de los Templarios, o Resuma historical de sus principios, fundacion, instituto, progressos y extinction — Su autor, el Lic Don Pedro Rodriguez Campomanes, Abogado de los Reales Consejos, y del ilustre Colegio de esta Corte, en Madrid.* 1747. 4to.

(3) Il cite ce passage de la *Genealogia Comitum Flandriæ: Templarii destructi propter erroris perfidiam latitantem & repertam in eosdem.*

(4) Dans l'approbation de *Fray Manuel Jo-*

Digitized by Google

n'auront pas osé s'avanturer avec leurs paradoxes parmi ces gens-là. Au reste, ce n'étoit pas un médiocre avantage pour les Templiers que d'y être restés en possession des châteaux-forts; on se défend mieux de-là contre un Concile, que du fond des cachots.

On ne sauroit affirmer que les usages secrets de l'Ordre aient pénétré en Allemagne, quoique plusieurs circonstances puissent le faire présumer. Ce qui est certain, c'est que les Chevaliers Allemands répondirent de leur épée aux accusateurs d'une maniere encore plus décidée que les Espagnols. Le Waldgrave Hugon, à la tête de vingt Chevaliers bien armés, fit sa protestation dans l'assemblée du Concile de Mayence (1) en 1310, & par cette démarche il effraya tellement tous les Peres, qu'en Alle-

Seph de Medrano del Orden di Predicadores, su Cronista general, on trouve concernant le même auteur les mots suivans : *Poniendo a los ojos la justa razon, con qua se extinguò esta desgraciada Orden, testificando la felecidad, y el honor de nuestra Espana: terreno fiel que resiste los impressiones, que obscurecen el candor de la Fe, y mancban la pureza de la Religion*, &c.

(1) Du Puy, p. 356.

Digitized by Google

Allemagne les accuſations n'eurent aucune ſuite.

D'après ce coup d'œil général ſur ce qui ſe paſſa à cette époque mémorable, il eſt aiſé de voir que le Roi de France Philippe le Bel ne peut avoir ni arraché par les tourmens de la gehenne, ni acheté par ſes corruptions, tous les aveux des accuſés; on voit auſſi que les inſtituts ſecrets de l'Ordre étoient le plus répandus en France & après la France en Angleterre. Ces deux nations avoient eu la principale part aux Croiſades. Le grand tréſor & les archives des Templiers étoient à Paris (1). Depuis la fin du douzieme ſiecle tous les Grands-maîtres avoient été François, & avant ce tems-là pluſieurs chefs de l'Ordre avoient été de la même nation, qui réclame encore ſon fondateur Hugues de Payens (2). Ayant donc

(1) Lorſqu'en 1274 le Roi d'Angleterre Edouard I, rembourſa à l'Ordre 30,307 livres tournois, les obligations de ce Prince ſe trouvoient à Paris dans le tréſor de l'Ordre. Du Puy, p. 771.

(2) Voyez la liſte des Grands-maîtres, dans du Cange, *Gloſſarium latinitatis medii ævi, voce Templarii*, & du Puy, p. 533.

Digitized by Google

prouvé que les ſecrets de l'Ordre étoient entre les mains des chefs, il paroît naturel qu'ils fuſſent plus connus en France, où depuis longtems étoit le ſiege de la Grande-maîtriſe, & ce qui rend cette opinion plus que probable, c'eſt que les Chevaliers Anglois diſent poſitivement, que ces coutumes ont paſſé de France en Angleterre.

Le Frere Etienne de Stapelbrugge dit, qu'il a ouï dire qu'elles viennent originairement de l'Agenois (1), & Frere Thomas de Tocci de Thoroldeby dit plus poſitivement encore, que les Freres Adelard ou Humbert de Peraut, François (2) & Grands-Prieurs d'An-

(1) Du Puy, p. 393.

(2) *Quod introducti fuerunt, (iſti errores) primo in Angliam per Fratres Adelardum vel Himbertum de Peraut Gallicos, aliquando Magiſtros in Anglia: ſed per quem ipſorum, neſcit pro certo. Credit tamen quod per illum, qui prius erat de eis Magiſter in Anglia, 50 vel 60 ab hinc annis elapſis.* Du Puy, p. 397. Je dois encore joindre ici une obſervation. Du Puy dit à la page 18 de ſon hiſtoire: que ſelon la confeſſion du Frere G. de Gonaville (p. 212) la coutume de renier Jéſus s'eſt introduite dans l'Ordre du Temple, ſous Thomas Berauld, que l'on nomme encore Thomas de Montaigu, qui étoit Grand-maître

Digitized by Google

gleterre, les ont introduits il y a 50 ou 60 ans. Ces raiſons expliquent, comment ces coutumes ſecretes peuvent avoir été répandues en France avant tout autre pays, & comment elles ont pu ne point pénétrer du tout en d'autres contrées; & de même une comparaiſon réfléchie de tous ces faits & de toutes ces circonſtances, nous montre pourquoi un grand nombre de Chevaliers n'ont pas connu ces coutumes, ni pu par conſéquent les avouer.

Pan 1216. Mais le Grand-maître qui regnoit en 1216 eſt partout nommé Thomas ou Pierre de Montaigu, & jamais Berauld; cependant du Cange s'eſt probablement laiſſé induire en erreur par ce paſſage de du Puy, qu'il n'aura pas examiné avec aſſez de ſoin, lorſqu'il place l'époque de cette coutume ſous le Grand-maître Berard ou Beraud en 1273: en quoi il a été ſuivi par tous les écrivains ſubſéquens. S'il eſt vrai, comme le prouve la confeſſion des Anglois, que cet uſage ait paſſé de France en Angleterre entre 1250 & 1260, il eſt impoſſible qu'il ait été introduit en France ſeulement après 1270. Je ſuis porté à ſoupçonner du Cange & du Puy d'avoir pris Peraut pour Berauld, & l'établiſſement Anglois pour l'établiſſement François. En fait d'hiſtoire, on ne ſauroit être aſſez exact.

Digitized by Google

II°. *Les Confeſſions ont été arrachées par la Queſtion, & pluſieurs Templiers en ont fait une rétractation, dans laquelle ils ont perſiſté juſqu'à la mort.*

On voit encore ici les ſentimens d'humanité du grand Thomaſius & l'on ne ſauroit s'empêcher de les approuver de bon cœur. La queſtion eſt, ſans doute, un moyen bien équivoque pour connoître la vérité; mais ſi les aveux dûs aux tourmens ſont peu en faveur d'une accuſation, les déſaveux après la queſtion ne ſont pas davantage contre elle: on a des exemples que la queſtion a fait avouer des crimes très-réels, tandis qu'elle n'a pu arracher des confeſſions tout auſſi fondées & dont les criminels ont gardé le ſecret juſqu'à la mort. Elle ne prouve donc rien ni pour ni contre, à moins qu'elle ne ſoit fortifiée du concours de bien d'autres moyens.

Lorſque l'on peſe mûrement toutes les circonſtances de ce fameux procès, on voit que, ni l'emploi de la queſtion, ni les rétractations des accuſés ne prouvent la fauſſeté des accuſations.

On ne ſauroit dire quels ſont ceux qui ont été torturés en France, ou

Digitized by Google

qui ne l'ont point été ; il n'y a pas plus de fondement à soutenir que tous les Chevaliers l'ont été, ou qu'ils ont tous rétracté leur confession. Et supposé même que quelques-uns de ceux qui n'ont été reçus qu'une fois, aient avoué dans les tourmens des délits dont ils n'avoient pas connoissance : que conclure de-là ? Nous avons les témoignages publics des Chevaliers Anglois, Ecossois, Irlandois, contre lesquels des juges pleins de douceur n'employerent ni tourmens, ni promesses, ni menaces : que peut-on raisonnablement opposer à de pareilles preuves ? On a sans le moindre fondement accusé les Cardinaux François d'avoir falsifié les interrogatoires faits à Chinon : accusera-t-on de même les juges Ecclésiastiques, Anglois, Ecossois, Irlandois, d'avoir défiguré selon leur bon plaisir les protocoles très-détaillés qui sont venus jusqu'à nous ? Ou bien tous ces Chevaliers étrangers auront-ils inventé, controuvé toutes les parties de leur confession ? Dans quel but auroient-ils fait cela ? Est-il possible que les noms, les lieux, les personnes & tant d'autres accessoires qui influent sur le fond,

Digitized by Google

soient imaginaires? Ou comment auroit-il été possible que les Anglois se fussent rencontrés avec les Irlandois, & les uns & les autres avec les François, dans tout ce qui est essentiel, s'ils n'avoient pas avancé des faits généralement vrais? Je ne puis cacher ma surprise de ce que tant de savans ont refusé toute attention à des circonstances à la fois si importantes & si palpables.

Mais on nous oppose que le Grand-maître, après avoir desavoué ses deux premieres confessions, qui, pour le dire en passant, avoient été exemptes de toute violence, persista dans sa rétractation jusqu'à la mort: je vais examiner cette difficulté plus à fond. J'avoue que plus je considere la conduite du Grand-maître, moins j'y trouve le caractere de la grandeur d'ame; je n'y vois pas même (1) celui de la prudence:

(1) On trouve dans du Puy (p. 35) une erreur bien singuliere, que Thomasius a copiée (page 52 de sa Dissertation) pour en tirer une conclusion. Du Puy raconte, que lorsque le Grand-maître comparut devant les seconds Commissaires & qu'il leur dit qu'il n'avoit rien vu de mauvais dans son Ordre, eux le trouverent simple & presque fou (*fatuus & non bene compos mentis.*) Thomasius conclud de-là, que le

Digitized by Google

tout y eſt marqué au coin de la foibleſſe, de l'inconſéquence & de la crainte.

En 1308, il fit devant trois Cardinaux

Grand-maître ayant répondu d'une maniere toute oppoſée à leur attente, ils trahirent eux-mêmes la méchanceté de leurs cœurs, en tombant ſur ce ridicule prétexte, (*fatuo hoc pretextu*). D'autant plus qu'ils l'interrogerent trois jours après, où, *nullam ſtultitiam, ſed ſummam prudentiam exhibuit.* Mais le fait eſt tout différent & on ne ſauroit en rien conclure contre les juges. Quatre jours avant la confrontation du Grand-maître, un homme en habit ſéculier ſe préſenta aux Commiſſaires & leur dit: qu'il s'appelloit Johannes de Molayo (le Grand-maître s'appelloit Jaques) & en leur montrant ſon ſceau il ajouta: „ Qu'il avoit été dix ans dans l'Ordre, ſans y „ avoir rien vu de criminel; qu'il étoit cepen„ dant prêt à faire & à ſigner tout ce qu'ils vou„ droient; qu'il ſeroit fort curieux d'appren„ dre la deſtinée de l'Ordre; que pour ſa per„ ſonne, Meſſieurs les Commiſſaires pouvoient „ en diſpoſer, & qu'il les prioit de lui procu„ rer le néceſſaire, attendu qu'il étoit pauvre." C'eſt de cet homme, dont tous les diſcours ſentoient la folie, que les Commiſſaires diſent: „ *ex aſpectu & conſideratione perſonæ ſuæ, actuum,* „ *geſtuum & loquelæ, quod erat valde ſimplex vel* „ *fatuus, & non bene compos mentis.*" Ils l'envoyerent à l'Evêque de Paris, afin que celui-ci lui procurât le même entretien, qu'aux autres Templiers ſortis de l'Ordre. Ils avoient bien raiſon, & ce trait eſt une preuve de leur impartialité; car s'ils avoient voulu de faux témoins, cet homme auroit pu leur en ſervir.

Digitized by Google

députés par le Pape une confession libre; où l'on n'avoit employé ni menaces ni promesses, après avoir déja fait la même chose en 1307 par devant le Frere Guillaume de Paris. On a de nos jours accusé les Cardinaux d'avoir prévariqué dans le protocole, parce que dans la suite le Grand-maître ne voulut plus reconnoître ses aveux. L'équité permet-elle qu'on mette une pareille infamie sur le compte des Cardinaux, d'après la seule autorité des discours du malheureux Grand-maître? Y trouve-t-on même une ombre de vraisemblance. Le Pape étoit mécontent de ce que le Roi de France avoit pris sur lui de faire emprisonner & juger tout le corps des Templiers; il députoit les Cardinaux pour évoquer cette affaire à son tribunal: si ceux-ci avoient été capables de partialité, c'eût été en faveur des Templiers, pour qui en effet ils demanderent grace. (Voyez du Puy, p. 241.) Il est vrai que cet infortuné, traduit devant les Commissaires du Pape le 26 Novembre 1309, révoqua sa déposition; mais sa simple rétractation pouvoit-elle mériter quelque crédit, dans un temps où elle étoit contrebalancée

Digitized by Google

lancée par tant d'autres témoignages? Peut-on y ajouter foi aujourd'hui, quand il eſt conſtaté par les dépoſitions des Chevaliers étrangers, que l'Ordre avoit des coutumes ſecretes, qui devoient être néceſſairement connues du Grand-maître? Que répondre d'ailleurs à la dépoſition du Chevalier Anglois, que nous avons rapportée ci-deſſus, & dans laquelle il décrit fort au long les détails de la *Profeſſion ſecrete* qu'il dit avoir faite entre les mains du Grand-maître? Bien plus, ce dernier en convint lui-même devant les Cardinaux de Chinon en 1308, & ſon aveu (1) ne fut qu'une confirmation (2) de celui qu'il avoit fait l'année précédente dans

(1) Voyez du Puy, p. 208. Dans cet interrogatoire le Grand-maître ſe contente de dire: „ que ſon intention étoit de leur faire ce qui „ lui avoit été fait." La plupart des Chevaliers attachoient peu d'importance aux myſteres de l'Ordre, dont ils n'avoient examiné ni l'origine ni la nature. Peut-être faiſoient-ils peu de difficulté de les révéler dans les commencemens, puiſqu'ils eſpéroient en être quittes pour une ſimple pénitence. Nous reprendrons ce ſujet ailleurs.

(2) C'eſt ce que le Pape Clément V dit expreſſément dans la bulle: *Faciens miſericordiam.* Voyez du Puy, p. 254.

Digitized by Google

un interrogatoire qu'il subit à Paris avec 140 Chevaliers du Temple en présence du Frere Guillaume de Paris. Ces deux dépositions uniformes pouvoient-elles être entierement annullées par un simple désaveu ?

Il suffit de parcourir avec attention les interrogatoires de l'année 1309, dans lesquels le Grand-maître entreprit la défense de l'Ordre. Rien de plus embrouillé & de plus foible que les argumens ; il se perd en propos inutiles qui n'ont rien de solide & qui ne font rien à l'affaire. Le lecteur en jugera d'après l'extrait que je vais faire de ces deux enquêtes.

Dans la premiere, l'accusé dit „ qu'il „ paroissoit *étonnant* que l'Eglise montrât tant d'empressement à hâter la „ destruction d'un ordre religieux confirmé par le Saint Siege, tandis qu'on „ avoit différé la déposition de l'Empereur Frédéric, trente-deux ans „ après la sentence. Qu'il ne se sentoit ni assez prudent ni assez aviséi „ (*sapiens nec tanti consilii*) pour entreprendre la défense de son Ordre ; „ mais qu'il s'en chargeroit cependant, „ crainte de passer pour un homme

Digitized by Google

„ méprisable, (*nam alias se vilem & miserabilem reputaret & posset ab aliis reputari*) quelque difficile qu'en soit „ la tâche pour un prisonnier qui n'a „ d'autre argent en main que ce qu'il „ lui faut pour sa subsistance." Il s'en rapporte ensuite au témoignage de *tous les Rois, Princes, Prélats, Ducs, Comtes & Barons de toutes les parties de la terre*; déclamation d'autant plus singuliere, qu'il s'agissoit de choses qui s'étoient passées dans l'intérieur de l'Ordre, qui étoient un mystere même pour une partie des Templiers, & que les *Rois & Princes* ignoroient à bien plus forte raison. Les Juges lui conseillerent „ de „ peser mûrement les moyens qu'il „ prétendoit employer, pour défendre „ un Ordre qui se trouvoit si griévement chargé par ses dépositions précédentes. Ils consentirent cependant „ d'écouter sa justification, & ils lui „ offrirent même un délai pour s'y „ préparer." Là-dessus on lui fit lecture des brefs du Pape, ainsi que de la lettre des trois Cardinaux, & il finit par se rétracter. Un Chevalier séculier de ses amis (*quem sicut asserebat, diligebat & dilexerat, quia uterque miles erat*) nommé

Digitized by Google

Guillaume de Plaſiano, qui ſe trouvoit là par haſard, le prit en particulier & l'avertit d'être ſur ſes gardes pour ne pas ſe couvrir d'opprobre & ſe perdre ſans néceſſité. (*habeat providere ne ſe vituperaret vel perderet ſine cauſa.*) On voit bien que cet étranger lui rappella ſes dépoſitions précédentes: ſans cette conſidération, une ſimple apologie de l'Ordre, entrepriſe par celui qui en étoit le chef, auroit-elle jamais pu tourner à ſa honte, ſuppoſé même qu'elle n'eût point paru ſuffiſante aux juges? Auſſi le Grand-maître commença dès-lors à vaciller. Il avoua „ qu'à „ moins de prendre les plus grandes „ précautions, il riſquoit de gâter ſa „ cauſe. Que par cette raiſon il prioit „ les Commiſſaires de remettre l'affaire „ juſqu'au vendredi ſuivant, afin qu'il „ eût le temps d'y réfléchir." Ce délai fut agréé & on conſentit même d'avance à le prolonger en cas de beſoin.

Dans le ſecond interrogatoire il débute „ par remercier les Commiſſaires, „ & du délai qu'ils lui avoient effectivement accordé, & de celui qu'ils „ lui avoient propoſé ultérieurement. „ Quant à la juſtification de l'Ordre,

Digitized by Google

„ il dit qu'il n'étoit qu'un pauvre Che-
„ valier ignorant (1). Qu'ayant appris
„ par l'un des brefs dont on lui avoit
„ fait lecture, que le Pape s'étoit ré-
„ servé de l'interroger, lui & les prin-
„ cipaux de l'Ordre, il n'entreroit pour
„ le moment dans aucun détail ; mais
„ qu'il étoit prêt de comparoître
„ devant le Saint Pere, dès qu'on le
„ lui ordonneroit, & qu'alors il tâche-
„ roit d'alléguer ce qui pourroit tendre
„ à la gloire de Dieu & de l'Eglise." Ceci n'étoit qu'une pure défaite. La bulle *Faciens misericordiam*, dont il s'agit, est datée du 2 des Ides d'Août, c'est-à-dire du 12 Août 1308 (2). Le

(1) *Miles illiteratus & pauper.* On a dit quelque part que le Grand-maître ne savoit ni lire ni écrire; mais cette assertion ne se retrouve dans aucun des auteurs contemporains.

(2) Il y a un mal-entendu au sujet de la date de l'interrogatoire de Chinon; mais je ne m'y arrêterai point, puisque cette discussion n'appartient pas à mon sujet. Je remarquerai seulement que *Baluzius in vita Paparum Avenonienſium, T. II. p.* 76, (ouvrage dont les dates sont souvent fausses) place en 1306 le Bref du Pape, qui annonce au Roi l'arrivée des Cardinaux. Du Puy adopte aussi cette citation erronnée. Mais le Bref est daté *nonis Novembris anno Pontificatus noſtri ſecundo*; donc il est de

Digitized by Google

Pape y dit à la vérité, que son intention avoit été d'abord d'interroger lui-même le Grand-maître & quelques-uns des autres Chevaliers; mais il ajouta aussi que leurs maladies les ayant empêché de faire le voyage, il avoit député trois Cardinaux pour les examiner. (1) C'est devant ces Commissaires

l'année 1307. Il y est dit que les Cardinaux seroient rendus dans trois semaines à leur destination; ce qui fait présumer que l'interrogatoire a eu lieu au commencement de 1308. Baluzius, p. 122, met sous la rubrique de l'année 1308, le rapport que les Cardinaux ont fait au Roi. D'après cette pièce, qui est sans date, l'interrogatoire s'est tenu *die sabbati post assumptionem Mariæ.* Cette fête est ordinairement célébrée le 15 d'Août, & cependant il en est fait mention dans cette bulle, qui est datée du 12 Août 1308. Leibnitz, dans sa *Mantissa Cod. Jur. Gent.* p. 76, rapporte cette même bulle à l'année 1307; mais il se trompe, car elle est datée de la *troisième* année du pontificat. Pilgram, dans son *Calendarium Chronol. med. ævi*, p. 205, prétend que jusqu'aux temps de Charlemagne l'assomption de la Vierge étoit célébrée en France le 18 Janvier, & qu'au douzième siecle même cette fête n'étoit pas encore transférée dans tout le royaume au 15 d'Août. S'il étoit constaté qu'au 14 siecle on la célébroit en France le 15 Janvier, la difficulté seroit levée.

(1) Les termes de cette bulle & des deux interrogatoires suffisent pour refuter ce que du Puy rapporte, p. 62, savoir, qu'après la premiere

Digitized by Google

que le Grand-maître avoit fait à Chinon, en 1308, la dépoſition qu'il révoquoit à préſent. Ceux qui compoſoient le nouveau tribunal, avoient été également nommés par le Pape pour l'inſtruction du procès. Pourquoi donc en appelloit-il au Pape? Interrogé par les Commiſſaires „s'il avoit quelque excep-„ tion à faire contre la légalité de leurs

enquête de Paris, le Grand-maître fut conduit devant le Pape, d'abord à Lyon & enſuite à Poitiers, & qu'il y confirma ſa dépoſition ſur peine de vie, lui & pluſieurs autres Chevaliers. L'auteur de l'hiſtoire de l'abolition de l'Ordre des Templiers & M. Anton auſſi racontent ce fait très-différemment. Ils diſent que l'entrevue de Poitiers précéda la détention des Templiers; que le Grand-maître & les Chevaliers, informés des accuſations qu'on leur ſuſcitoit, les avoient rejettées comme autant de calomnies, en demandant au Pape de les approfondir. Il y a encore de l'inexactitude dans ce récit; c'eſt le Roi, & non le Grand-maître, qui vit le Pape à Lyon & à Poitiers, comme il paroît par le Bref cité par Baluzius, *in Vitis Paparum Avenoniens. T. II. p.* 76. Quand on écrit l'hiſtoire, on ne devroit ſe permettre la moindre petite aſſertion, ſans avoir conſulté les ſources. C'eſt pour avoir négligé cette précaution, que tous les Hiſtoriens de l'Ordre des Templiers ont laiſſé échapper une foule de mépriſes, que j'ai découvertes en remontant aux ſources, mais que je ne ſaurois redreſſer ici.

Digitized by Google

„ enquêtes?" il répondit „ que non, & „ qu'ils n'avoient qu'à continuer (1)." Il ne récusoit donc pas ses juges, & supposé qu'il eût suspecté leur impartialité, ce reproche seroit tombé aussi sur le Pape, qui les avoit nommés. D'ailleurs, qu'auroit-il dit au Saint Pere, qu'il n'eut pu dire tout aussi bien à ses députés? La démarche du Grand-maître n'étoit donc qu'une suite de ses réflexions; il avoit eu le temps de se persuader, par ses dépositions précédentes, qu'il ne pouvoit jamais se charger honorablement de la défense de l'Ordre, & qu'ainsi il ne lui restoit d'autre expédient que d'en appeller au Pape.

En attendant, & quoique le Grand-maître ne voulût point se charger de la défense de l'Ordre devant les Commissaires, il leur déclara pourtant les trois points suivans *pour l'acquit de sa conscience* (*ad exonerationem conscientiæ suæ*) „ 1, Qu'il

(1) *Requisitus si vellet aliud dicere quare Domini Commissarii non deberent bene & fideliter procedere in negotio inquisitionis contra Ordinem prædictum, per Dominum Papam commissæ eisdem: respondit quod non requirens eos, ut bene & fideliter procederent in negotio supradicto.*

Digitized by Google

„ Qu'il ne connoiſſoit aucun Ordre „ dont les égliſes & chapelles fuſſent „ mieux entretenues, plus enrichies „ d'ornemens & de reliques, & où le „ ſervice divin ſe fît avec plus d'exac- „ titude. 2. Qu'aucun Ordre ne fai- „ ſoit des aumônes auſſi abondantes „ que celui des Templiers, qui en dis- „ tribuoit trois fois par ſemaine. 3. „ Qu'aucun Ordre n'avoit combattu „ avec autant de zele contre les Infide- „ les". Ces foibles argumens ne valoient pas la peine d'être allégués, & le bon Grand-maître ne risquoit rien de les garder ſur ſa conſcience, puiſqu'ils n'appartenoient en rien à l'inſtruction du procès, & n'excluoient pas d'ailleurs les autres accuſations, comme les juges l'ont auſſi très bien obſervé. Il ſurvint encore une légere conteſtation entre le Chancelier Guillaume de Nogaret & le Grand-maître; après quoi celui deſira d'entendre la meſſe, en demandant qu'elle fût célébrée dans ſa propre chapelle & par ſes propres chapelains; ce qu'on lui accorda.

Telle eſt la ſubſtance des deux enquêtes. Maintenant je demande ſi l'on n'y apperçoit pas à chaque mot l'embarras

Digitized by Google

d'un homme qui cherche des défaites, & si une simple rétractation faite après coup pouvoit détruire deux aveux précédens, parfaitement volontaires & conformes ; auxquels se joignoient d'ailleurs les témoignages de nombre d'autres Chevaliers, & surtout ceux de plusieurs Chevaliers étrangers. Supposé que les interrogatoires de Paris & de Chinon aient été faux, la découverte d'une imposture aussi scandaleuse auroit dû vivement affecter un homme d'honneur ; le Grand-maître auroit nécessairement songé aux moyens de la refuter, & il en auroit sûrement fait mention dans le second interrogatoire, au lieu de s'arrêter aux futilités que nous avons rapportées. Il se seroit empressé à sauver son honneur outragé, au lieu de faire célébrer une messe par ses chapelains. Il auroit insisté sur la fausseté de l'enquête précédente ; il auroit nié l'interrogatoire de Chinon : ou, supposé qu'il l'eût subi, il auroit répété sa véritable déposition. Les Cardinaux vivoient encore ; quelques-uns se trouvoient même en France (1) ; il pouvoit

(1) Le Cardinal Berengar venoit d'être élevé à l'Evêché de Toulouse.

Digitized by Google

les prendre à partie, demander leur confrontation. C'eſt ainſi qu'auroit agi un homme d'honneur injuſtement accuſé, s'il avoit été ſûr de ſon fait. Mais le Grand-maître garde un ſilence abſolu ſur toutes ces circonſtances, & ſon ſilence prouve aſſez ce que nous ſavons aujourd'hui par d'autres témoignages, c'eſt-à-dire, qu'il étoit coupable.

Son désaveu après la publication de la ſentence ne ſauroit non plus infirmer les faits dont l'hiſtoire a démontré l'évidence. D'ailleurs, la plupart des auteurs modernes racontent fort inexactement ſa derniere confrontation avec trois autres Supérieurs de l'Ordre. Par exemple, l'auteur de l'*Hiſtoire de l'Abolition de l'Ordre des Templiers*, la rapporte en ſtyle fleuri & pour y jeter du merveilleux, il donne à entendre *qu'avant la publication de la ſentence*, le Grand-maître & le Dauphin d'Auvergne, *ſaiſis d'une ſainte émotion*, avoient rétracté leurs dépoſitions *comme par une inſpiration ſoudaine*. Il avance, *qu'on leur avoit promis la liberté, à condition qu'ils ſe déſiſtaſſent de cette rétractation*. Il met dans la bouche du Grand-maître une longue & belle harangue. Voilà

Digitized by Google

un récit bien chargé d'ornemens! Mais de tous ces détails il ne se trouve rien dans le *Continuateur de la Chronique de Guillaume de Nangis* (1), auteur contemporain, qu'on doit envisager comme la seule source authentique de ce récit. Il y est dit seulement: „ qu'on avoit lu aux deux accusés la sentence, qui les condamnoit *à une prison perpétuelle* (2). Que ce n'est qu'après (3) cette lecture qu'ils nierent *tout à coup & fort inopinément* leurs dépositions. (*Inopinément!* Il faut donc que le Grand-maître n'ait point persisté dans sa rétractation précédente, sans quoi on auroit dû s'attendre à celle-ci.) Qu'en attendant ils furent conduits en prison. (Point de *liberté offerte.*) Qu'ils furent brûlés vifs le même jour par ordre du Roi. Qu'ils approcherent du bucher avec beaucoup de courage; (point de *haran-*

(1) Voyez *Dacherii Specilegium*, Tome III, p. 67, de l'édition in folio — & du Puy, p. 459.

(2) La même peine fut infligée de nos jours au Général des Jésuites Ricci & aux autres Supérieurs de l'Ordre.

(3) *Sed ecce dum Cardinales* finem negotio imposuisse *credidissent*, *confestim* & ex inspérato *duo ex ipsis* — *contra Cardinalem qui sermonem* fecerat, &c.

Digitized by Google

gue) & que leur fermeté, autant que leur rétractation, exciterent l'étonnement des assistans". Cet exposé est simple & vrai; il présente le fait tout autrement, si je ne me trompe, que le premier récit, dont les ornemens affectés ne font qu'obscurcir la vérité.

Nous plaignons volontiers le sort de cet infortuné & de ses confreres; mais nous n'en serons pas moins sévéres dans nos recherches historiques. Il est très probable que le Grand-maître, voyant qu'il ne pouvoit plus recouvrer sa liberté, préféra la mort à une prison perpétuelle, & qu'il se flatta peut-être que son désaveu tourneroit encore à l'avantage de l'Ordre. Et en effet la compassion qu'il a excité jusqu'ici, est cause que les historiens n'ont pas examiné avec assez de soin les pieces du procès. Ils auroient dû se rappeler que le premier devoir de l'historien est la recherche de la vérité; devoir auquel toute autre considération doit céder.

3°. *Les aveux volontaires ne sauroient faire preuve dans des choses incroyables.*

THOMASIUS explique ceci par les

Digitized by Google

procès de sorcellerie; ce grand homme fut le premier en Allemagne qui en démontrât l'absurdité, & il employa plus d'une fois cet argument de l'aveu des choses incroyables pour rétablir les droits de l'humanité outragée. Quel est l'homme raisonnable & sensible qui ne soit de son sentiment! Que les Templiers déposent donc des faits, qui dans le cours ordinaire des choses sont impossibles, & par cette raison *incroyables*; qu'ils racontent des avantures qui ne sont que l'effet d'une imagination échauffée & dérangée; leurs aveux volontaires ne nous séduiront & ne nous persuaderont pas. Quand ils disent, par exemple, qu'à l'issue de leurs Chapitres généraux il manquoit toujours un des Chevaliers qui y étoient entrés, nous n'en croirons pas sur leur parole que le diable venoit emporter dans chacune de ces assemblées un des assistans. Mais il s'agit d'examiner si toutes les imputations qu'on fait aux Templiers, nous fournissent des motifs d'*incrédibilité* suffisans pour disculper les accusés? Ou bien les accusations essentielles étoient-elles *croyables*? & *jusqu'à quel point* l'étoient-elles? Personne, que je

Digitized by Google

sache, ne s'est encore donné la peine d'approfondir ces questions, quoique plusieurs auteurs aient voulu justifier les Templiers par l'*incrédibilité* des faits qu'on met à leur charge. Je vais discuter la matiere avec toute l'impartialité & toute l'exactitude dont je serai capable. Je m'en tiendrai toujours aux dépositions mêmes des Templiers; & sans me borner uniquement à celles des Chevaliers François, je consulterai surtout les témoignages des Chevaliers étrangers, qui ne sauroient être suspects en aucune maniere.

SECTION III.

Examen des principaux points d'accusation, & à quel degré les Templiers en ont confessé la réalité.

Nous trouvons ces accusations consignées en six endroits différens: I. Onze Articles dans la chronique de St. Denis. (1) II. Six Articles trouvés par Abraham Bzovius dans un manuscrit

(1) Du Puy, p. 22.

Digitized by Google

du Vatican. (1) III. Quatorze Articles dans la Bulle *Regnans in Cœlo.* (2) IV. Cent vingt-trois Articles dans la Bulle *Faciens Misericordiam.* (3) V. Trente-un Articles que le Pape envoya à ſes Commiſſaires. (4) VI. Vingt-quatre Articles, ſur leſquels on dreſſa l'interrogatoire des Chevaliers Anglois. (5) Tous ces Articles diſent les mêmes choſes quant à l'eſſentiel, & les cent vingt-trois ſont les plus complets. Je tirerai de tout ce nombre les accuſations les plus conſidérables pour m'attacher à chacune en particulier, & pour ne pas tomber dans des longueurs je négligerai toutes les inculpations qui m'ont paru frivoles ou futiles, dans le goût de celles-ci : que dans leurs aſſemblées générales, il leur apparoiſſoit un chat, & qu'ils l'adoroient : qu'ils ne baptiſoient

(1) Du Puy, p. 25. On les trouve encore dans Campomanes *Hiſtoria dos Templarios*, p. 78.
(2) Idem, p. 28 & Campomanes, p. 80.
(3) Leibnitz eſt, de mon ſçu, le premier qui les a fait connoître. Voyez *Mantiſſa, Cod. Jur. Gent.* p. 82, d'où du Puy les a tirés pour ſes Pièces juſtificatives, p. 262.
(4) Du Puy, p. 30.
(5) Idem, p. 326.

Digitized by Google

soient point leurs enfants; qu'ils les rôtissoient, pour oindre de leur graisse leur grande idole: toutes circonstances qu'aucun accusé n'a avouées. Au surplus, j'ai besoin de toute la patience du lecteur, pour qu'il veuille me suivre dans les détails de mes raisonnemens; l'obscurité de la matiere m'a imposé cette marche également pénible & ponctuelle, & j'ai trouvé que c'étoit la seule maniere de mettre la vérité dans tout son jour.

PREMIERE ACCUSATION.

Qu'ils ne s'imputoient point à péché, d'user d'injustice pour posséder le bien d'autrui (1); *qui plus est, qu'ils s'engageoient de procurer le bien de l'Ordre par tous les moyens possibles, à tort ou à droit; qu'ils en faisoient un serment particulier, & que dans ce but ils ne se faisoient aucun scrupule de fausser tous les leurs* (2).

Il est vrai qu'aucun aveu des criminels ne suffit pour prouver la réalité de

(1) Dans les 123 Articles, Nos. 94, 95, 96. Du Puy, p 265.

(2) On trouve, il est vrai, dans du Puy &

Digitized by Google

ce ſerment, ou qu'un principe pareil ait fait partie de leur doctrine ſecrete. Mais il n'eſt point incroyable, qu'à l'exemple de tous les ordres religieux & de toutes les parties de la hiérarchie eccléſiaſtique, ils aient été peu ſcrupuleux ſur les moyens d'augmenter leurs richeſſes & d'étendre leurs poſſeſſions. Comment ſe faiſoit-il donc qu'en 1240, ils poſſédaſſent 7050 chapelles, (1) ſans compter une grande quantité de terreins conſacrés où ils n'avoient point bâti? Et ſuppoſé même (ce qui n'eſt point) (2) qu'ils duſſent à leur épée toutes leurs poſſeſſions dans la terre-ſainte, d'où venoient donc ces immenſes poſſeſſions qu'ils acquirent en Occident en ſi peu de tems? Il eſt bien difficile que tous leurs moyens fuſſent honnêtes. (3). Et quel beſoin avoit un Ordre inſtitué pour protéger les pélérinages à la terre-ſainte, de tant de poſſeſſions ſuperflues en France,

Leibnitz, le mot *dejerare*; mais je crois que ce devroit être *dejurare*, dans le même ſens que l'on diſoit dans le moyen-âge *dejejunare*, pour *jejunium infringere*.

(1) Voyez Anton, p. 199.

(2) Voyez plus haut, p. 5, le témoignage de Léon, Roi d'Arménie.

(3) Voyez ci-deſſus les diſcours du Roi d'Angleterre, Henri III, p. 26.

Digitized by Google

en Angleterre, en Allemagne, en Espagne? Vouloient-ils en Europe même protéger les Croisés dans leur marche vers le lieu d'assemblée? C'eût été leur devoir; ou plutôt ils auroient dû protéger l'Europe contre les Croisés. L'histoire est pleine des brigandages & des violences de toute espece que ces fanatiques exercerent sur leur chemin.

En Brandebourg, pays dont les Souverains se sont opposés dès les tems les plus reculés, autant à la tyrannie de la religion dominante, qu'à celle des prêtres en général; en Brandebourg, dis-je, ces mêmes Croisés furent proscrits dans un traité de paix avec les Ducs de Mecklenbourg & de Poméranie en 1382.

Cependant, quoiqu'il soit impossible de justifier les Templiers sur cet article, il n'y avoit pas là non plus de quoi les condamner; car d'après un pareil principe, il auroit fallu condamner de même non seulement tous les les Ordres, tant militaires que purement religieux, mais encore tous les Abbés, les Evêques, les Prélats & le Pape lui-même. Car, existe-t-il une seule communauté religieuse, dont on puisse dire, que jamais elle

Digitized by Google

n'a étendu son pouvoir & ses richesses, *per fas & nefas*, j'en appelle au témoignage de cette époque toute entiere.

SECONDE ACCUSATION.

Ils croyoient que le Grand-maître, les Visiteurs & les Précepteurs qui souvent étoient laïques, avoient le droit de les absoudre de leurs péchés; ce qui faisoit qu'ils ne se confessoient qu'aux Freres: ils croyoient même que le Grand-maître pouvoit leur donner l'absolution sans confession préalable. (1).

AUTANT qu'il m'en souvient, il n'y a qu'un ou deux Chevaliers qui aient cherché à donner le change sur cet article; (2) tous les autres l'ont directement avoué. Frere Robert de Saint Just, entr'autres, dit positivement que les Templiers laïques donnoient l'absolution à leurs confreres & les relevoient même de l'excommunication. (3) Le Frere

(1) Dans les 123 Articles, N°. 20—25 & 104.

(2) Par exemple, Frere Guillaume de la Forde du Puy, p. 301; & Frere de Tocci, p. 310.

(3) Item, *quod a sententia excommunicationis*,

Digitized by Google

Guillaume de Vernage ajoute, que lorſqu'un Frere divulguoit la confeſſion d'un autre, on lui infligeoit le même châtiment qu'au coupable. (1) On trouve, il eſt vrai, des exemples, que les Chefs de l'Ordre ont employé un Prêtre pour l'abſolution; mais ce n'étoit que pour la forme, car le Grand-maître entendoit la confeſſion, après quoi il envoyoit le pénitent au Chapelain qui devoit lui donner l'abſolution, ſans exiger de confeſſion; de maniere que tout cela revenoit au fond au même. Pluſieurs Chevaliers avancent la même choſe; Frere Guillaume Kilros, Irlandois, lui-même Prêtre & Chapelain, le dit en propres termes. (2) Frere Thomas de Walkington, Chevalier Anglois, aſſure que le Grand-maître accorde la remiſſion des péchés & renvoye le pénitent

auctoritate ordinaria & delegata in ſuos homines læta Templarii laïci ſuos homines abſolvebant. Du Puy, p. 316.

(1) Idem, p. 208. N. 23.

(2) *Quando Magnus Magiſter audit confeſſionem Fratris alicujus dicti Ordinis, præcipit Fratri Capellano eum abſolvere à ſuis peccatis: quamvis Capellanus confeſſionem Fratris non audiverit.* Idem, p. 372.

Digitized by Google

au Chapelain pour l'absolution. (1) Et le Frere de Tocci, dont la seconde confession est si détaillée, dit aussi, qu'en Chapitre général le Prêtre étoit immobile (*sicut bestia*) & n'y faisoit autre chose que de réciter un pseaume. (2) Que le Grand-maître absolvoit en général tous les péchés, dont la honte empêchoit la confession (*propter erubescentiam carnis*;) (3) & c'est ce dont convient entr'autres, Frere Guillaume de la More, Grand-Prieur d'Angleterre, quoique d'ailleurs il soit, comme tous les Chefs de l'Ordre, très-réservé dans ses aveux. (4)

(1) *Magister dixit: Deus remittat tibi ut nos remittimus, & vadas ad Fratrem Sacerdotem qui absolvat.* Du Puy, p. 310.

(2) *Et dicit quod Frater Presbyter in Capitulo stabat sicut bestia, & de nullis se intromisit, nisi quod dicebat psalmum: Deus misereatur nostri, in fine Capituli.* Idem, p. 397.

(3) Idem, p. 369.

(4) On lui demanda, s'il prononçoit ces mots: *Absolvo vel remitto tibi, in nomine Patri, Filii & Spiritus Sancti*; & il répondit qu'il ne les prononçoit point: c'étoit vraisemblablement une restriction mentale, car il paroît par des autorités suffisantes, que le Grand-maître des Templiers ne pardonnoit point les péchés au nom du Pere,

Digitized by Google

Les Chefs de l'Ordre, il eſt vrai, prétextent ſouvent, qu'ils ont reçu ce pouvoir des Papes mêmes; & par exemple, Frere Guillaume de Midleton, Ecoſſois, aſſûre que le Grand-Prieur d'Angleterre les a abſous de leurs péchés, au nom de Dieu, de St. Pierre & du Pape. (1) Cependant, d'un côté, il n'eſt pas croyable que le Pape ait donné à des laïques le pouvoir ſi conſidérable de pardonner les péchés; & de l'autre, ſi en effet il leur avoit accordé ce pouvoir, comment ſon uſage auroit-il été le ſujet d'une accuſation des plus graves dans ce procès? On voit donc que cette aſſertion des Templiers eſt ſans fondement, & qu'eux-mêmes s'étoient donné l'autorité de ſe pardonner mutuellement tous leurs péchés.

Je m'adreſſe pour un moment à ceux

du Fils & du Saint Eſprit, mais ſeulement au nom de Dieu: il répondoit donc directement à la demande, & penſoit autre choſe. Du Puy, p. 369.

(1) *Dixit quod vidit & audivit, Magnum Magiſtrum Ordinis ſui Angliæ, lætum, abſolventem Fratres ſui Ordinis per hæc verba: auctoritate Dei, & B. Petri, & D. Papæ nobis commiſſa, abſolvimus vos a quocunque peccato: & committebat ſuper hoc vices ſuas Fratri Sacerdoti ejusdem Ordinis.*

Digitized by Google

qui ſont dans le préjugé que la condamnation des Templiers n'a point eu de fondement réel, & que ce grand événement n'a été cauſé que par la cupidité du Roi Philippe, excitée par les grands de l'Ordre & par la ſervile complaiſance du Pape envers ce Prince. Si notre derniere accuſation étoit ſeule fondée, les Templiers etoient deja très coupables ſelon les principes de la cour de Rome, qui attachent la remiſſion des péchés uniquement à l'abſolution du pretre, & en excluent tout ſéculier. Les Chevaliers, qui n'avoient jamais été ni confeſſés ni abſous légalement, étoient excommuniés par cela même, & ceux-ci avoient encore la témérité de ſe ſouſtraire à cette ſentence de leur propre autorité. Quiconque a mûrement réfléchi à l'influence étonnante de la confeſſion auriculaire ſur le ſyſtême de la hiérarchie eccléſiaſtique, conviendra, que ſi le Pape trouva jamais un motif preſſant pour anéantir l'Ordre, ce devoit être qu'il adoptoit & mettoit en pratique un principe qui le rendoit indépendant de toute puiſſance eccléſiaſtique, & qui en s'étendant pouvoit un jour anéantir tout le pouvoir de l'égliſe même. De

Digitized by Google

nos jours on a pu prouver aux Jéſuites, qui de même ont eu l'art de tirer grand parti de leurs confeſſeurs, qu'effectivement l'Ordre approuvoit des maximes dangereuſes pour les Souverains & que, dans les tems paſſés, quelques-uns de ſes membres y ont conformé leur conduite; mais pour ce qui eſt de l'autorité de l'égliſe, ils ne l'ont jamais attaquée, & cependant la cour de Rome a jugé qu'il étoit utile & néceſſaire de les abolir. A combien plus forte raiſonne doit-elle pas, d'après ce que nous venons de dire, avoir été excitée à détruire l'Ordre du Temple. Que l'extinction de cet Ordre ait été effectuée par les tourmens & les flammes, c'eſt ce dont nous devons ſentir toute l'horreur, ſans cependant nous en étonner. Cela étoit conforme aux loix de l'égliſe & à l'eſprit de ces tems-là. On brûla, en 1212 cent perſonnes à Strasbourg, pour avoir au mépris de l'égliſe mangé de la viande en carême, & pour avoir déſapprouvé le célibat des prêtres. En 1235 on fit périr dans les flammes les habitans de Steding, parce qu'ils refuſoient les dixmes. Dans le quatorzieme ſiecle on vit proſcrire les Albigeois,

Digitized by Google

parcequ'ils avoient des principes contraires à ceux de l'égliſe. Pourquoi donc s'étonner de ce que dans ce même quatorzieme ſiecle on ait condamné aux flammes des gens qui, en ôtant aux eccléſiaſtiques le privilege de la confeſſion, minoient ſourdement toute leur autorité ? Mais en voilà aſſez ſur les droits, ou les convenances eccléſiaſtiques, & je ne ſaurois m'arrêter plus longtems aux buchers allumés par le fanatisme; le cœur ſe révolte au ſpectacle de cette fureur univerſelle contre des malheureux, dont tout le crime étoit une erreur, où peut-être ils étoient tombés en cherchant la vérité. Je veux ſeulement fixer l'attention de mes lecteurs ſur le phénomene étonnant que préſente dans ce ſiecle, un Ordre entier qui admet le principe de ſe ſouſtraire à la pénitence eccléſiaſtique. On ſait que de tout tems il s'eſt trouvé des individus, dont les notions ont anticipé ſur des ſiecles de lumiere, en laiſſant bien loin au deſſous d'eux le fatras des opinions ſoi-diſant orthodoxes du leur; on conçoit même, que cette raiſon précoce ait été le caractere de ſectes plus ou moins étendues. Mais, lorſqu'on ſe repréſente di-

Digitized by Google

ſtinctement toute la conſtitution de ce treizieme ſiecle, & qu'on s'en fait le tableau, on eſt frappé de trouver un principe ſi odieux à l'égliſe dominante, non ſeulement avoué, mais pratiqué, dans le plus grand ſecret par un Ordre militaire, puiſſant & nombreux en Occident, comme en Orient. Comme rien ne ſe fait dans le monde ſans préparation, il faut que pluſieurs cauſes ſe ſoient réunies pour amener les Templiers à des pratiques qui paroiſſent au premier abord ſi peu vraiſemblables.

Je ferai de l'examen de ces cauſes l'objet de la ſection quatrieme, & j'eſpere d'y indiquer d'une maniere ſatisfaiſante pour ceux de mes lecteurs qui aiment à penſer, les ſources où l'Ordre a puiſé des principes, dont ſes coutumes ont été la ſuite naturelle.

TROISIEME ACCUSATION. (1)

Qu'ils s'étoient adonnés à des voluptés infames.

Je voudrois que cette accuſation fût aſſez incroyable pour être jetée à ce

(1) Dans les 127 Articles, Nos. 36—41.

Digitized by Google

titre seul. Mais l'histoire de ce siecle & celle des croisades est pleine de tous les vices, & surtout de ceux de l'impureté; vices que ces hommes, qui se disoient Chrétiens, pratiquoient sans honte.

Que le vice entr'autres dont il est ici question, fût commun depuis longtems, c'est ce dont il seroit facile de produire cent témoignages. Mais pour ne pas m'appésantir sur un objet de cette nature, je n'en rapporterai qu'un exemple, qui, à ce que j'espere, tiendra lieu de tous les autres.

Dans le huitieme siecle, au rapport d'Alcuin, témoin qu'on ne sauroit recuser, & probablement dans les siecles suivans, tout Evêque élu devoit, avant d'être consacré, se justifier sur ces quatre Demandes Canoniques. (1)

(1) *Cum Episcopus Civitatis fuerit defunctus, novus eligitur a Clero seu Populo, fitque decretum de illis, & veniunt ad Apostolicum cum suo electo, deferentes secum suggestionem, hoc est, rogatorias litteras, ut eis consecret Episcopum. Tum Pontifex jubet eum inquiri de quatuor Capitulis Canonicis, hoc est: 1°. De ordinatione (προχειροτονια); 2°. pro ancilla Deo facta; 3°. pro quadrupedibus; 4°. an si conjugem habuit ex alio viro, quod Græce dicitur πενταγαμια. Et si de his inculpabilis inventus*

Digitized by Google

1°. S'il avoit été pédéraſte; 2°. s'il avoit été en commerce criminel avec une religieuſe; 3°. s'il avoit eu à faire avec une bête à quatre pieds; 4°. s'il avoit été deux fois marié, ou s'il avoit épouſé une veuve? (1) Et lorſque ſes réponſes l'avoient fait déclarer innocent & pur, il devoit jurer ſur l'Évangile & par le corps de Monſieur St. Pierre, qu'à l'avenir il continueroit de s'abſtenir de ces quatre choſes. Maintenant je prie tout lecteur impartial & obſervateur, d'imaginer quel devoit être l'état des mœurs dans une égliſe, où l'on trouva néceſſaire d'exiger de chaque Évêque, qu'il n'eût été ni pédéraſte, ni ſéducteur de religieuſes, ni —— & qu'il jurât ſolemnellement de ne pas le

ſuerit, jurat Archidiacono ſuper quatuor Evangelia, deinde confirmat ſuper corpus S. Petri, de his inculpabilem ſe ſore. Alcuinus *de divinis officiis*, Cap. XXXVII, dans ſes *Opera*, *ſtudio Frobenii Principis & Abb. ad S. Emeram.* Tom. II. v. 2. p. 492.

(1) C'étoit du moins ainſi qu'on expliquoit ces mots de l'Apôtre: „ Un Évêque ne ſera le „ mari que d'une femme." Mais l'Apôtre ajoute: „ Il doit être irréprochable, ſobre, modéré, de „ bonnes mœurs, charitable, ſtudieux." —— Et que ne fallut-il pas encore ajouter dans le huitieme ſiecle?

Digitized by Google

devenir! Si ces vices n'avoient pas été ſingulierement communs, (1) tout honnête homme eût dû dire avec mépris : *Nolo episcopari !* — Que du huitieme au treizieme ſiecle les mœurs des ſoi-diſant Chrétiens ne ſoient point devenues meilleures, c'eſt ce qui eſt aſſez connu de tous ceux qui ſont un peu verſés dans l'hiſtoire du moyen-âge, pour qu'il ne ſoit pas néceſſaire d'en donner ici la preuve ; & les Templiers auroient été probablement fondés à répondre à leurs perſécuteurs : *Que celui d'entre vous qui n'eſt pas coupable de ce péché, nous jette la premiere pierre.*

Il n'eſt donc point incroyable que ce vice ait exiſté parmi les Templiers. Ils avouent eux-mêmes dans tant de pays différens & ſi fréquemment qu'il eſt permis dans leur Ordre, (2) qu'on ne ſauroit en douter ; & il eſt probable

(1) Frere R. de Peronne dans ſon Dixieme Siecle dit : *Quam perdita tonſuratorum univerſitas tota, ſi nemo in eis, qui non aut adulter, aut ſit arſenoquita.* Du Cange, *Gloſſ. Med. Lat.* Voyez *Arſenoquita.*

(2) L'hiſtoire de l'abolition aſſure, que ſeulement trois d'entr'eux avouerent qu'ils avoient pratiqué ce vice. Il y en eût cependant dans chaque confrontation un bien plus grand nombre.

Digitized by Google

qu'il étoit du nombre de ceux qu'ils ne confeſſoient point *propter erubeſcentiam carnis*, & que le Grand-maître leur pardonnoit en maſſe.

Ils donnent pour raiſon de cette permiſſion : *Ut melius caliditatem terræ ultramarinæ valeant tolerare, & ne diffamentur propter mulieres.* (1) Je comprends que, lorſque les impulſions de la nature ſe trouvent en oppoſition avec des loix humaines & avec un zele ardent pour l'honneur d'un corps, on parvient par de pareils ſophismes à faire taire ſa conſcience, & que la fréquence de ces ſituations produit une connivence formelle. Mais je vois quelque choſe de plus fort encore chez les Templiers ; car un grand nombre de Chevaliers, tant en France qu'ailleurs, avouerent qu'à leur ſeconde réception ils en avoient reçu la permiſſion expreſſe du Grand-maître ; il eſt vrai qu'ils aſſurerent tous qu'ils ne s'en étoient point prévalus. Une permiſſion pareille, expreſſe, générale, continuée ſi longtems, & ſans exemple dans l'hiſtoire, eſt trop ſinguliere pour ne pas attirer nos regards. Je crois le

(1) Du Puy, p. 216.

Digitized by Google

ſentiment du bien & du mal tellement empreint dans le cœur de l'homme, qu'aucun légiſlateur, quelque borné qu'il puiſſe être, ne ſauroit faire une loi évidemment criminelle, uniquement pour l'amour du vice; une loi pareille ne ſauroit du moins reſter longtems en vigueur. Lors donc qu'on la trouve établie dans une ſociété quelconque, il eſt néceſſaire d'en chercher le principe plus loin. On le trouvera ſûrement dans les préjugés ou les convoitiſes des hommes, ou bien l'on verra que l'abus n'a été introduit & toléré que pour éviter une choſe, que l'on regardoit, à tort ou à droit, comme pire. Les prétextes en queſtion peuvent avoir fait naître la connivence, mais ils ſont inſuffiſans pour expliquer la permiſſion; ils peuvent avoir été employés (& ils l'ont été) par des membres de tous les Ordres poſſibles; mais une permiſſion légale pour un corps entier, c'eſt ce qu'on ne trouvera nulle part.

Je crois être tombé ſur une des raiſons qui peuvent avoir engagé les Supérieurs de l'Ordre à accorder cette ſinguliere permiſſion. Dans les premiers tems il y avoit des Chevaliers mariés. L'article

Digitized by Google

ticle LV de leur regle (1) les admet, & ordonne que lorſque le Chevalier marié viendra à mourir, ſa veuve ſera entretenue par l'Ordre, lequel d'ailleurs eſt héritier du mari & de la femme. Il y avoit auſſi des Templiers qui avoient des concubines, connues ſous le nom de Sœurs; (2) mais cela eſt défendu par l'article LVI. On ne trouve plus de Chevaliers mariés dans les tems poſtérieurs: ils devoient, au contraire, faire ſerment qu'ils étoient célibataires. Comme le célibat étoit tenu dans ces tems-là pour une grande perfection, il eſt probable que les chefs crurent que l'Ordre perdoit de ſa dignité par l'admiſſion de Chevaliers mariés; peut-être que l'entretien des veuves trouva des difficultés. Quoi qu'il en ſoit, il faut que la choſe ſe ſoit paſſée ainſi, & que de plus on ait fait obſerver à la rigueur le réglement contre les concubines; ce qui ayant occaſionné de grands murmures, aura produit la permiſſion ſinguliere dont nous avons parlé. La clauſe,

(1) Du Puy, p. 99.
(2) Du Cange, Dict. *Lat. Med. Aevi.* Voyez *Sorores extraneæ.*

Digitized by Google

ne Ordo diffametur propter mulieres, paroît l'indiquer assez. Une autre chose qui me conduit encore à cette conjecture, c'est la confession si remarquable en tout point de Frere Jean de Cassanhas à Carcassone. (1) Il fut obligé, en faisant profession, de jurer qu'il n'avoit aucun empêchement en sa personne, comme Dettes, Mariage, Esclavage, &c.; & de plus, qu'il se soumettoit à vivre sans propriété & chastement: après quoi cependant il reçut la permission en question. Ceci montre clairement que par le mot Chasteté on n'entendoit que la privation du mariage &, en général, celle du commerce des femmes.

Après cela, il est permis à un ami de l'humanité de croire que l'origine de cet *amour* a été pure, & que son abus seul fut criminel; on ne vouloit probablement dans cet Ordre militaire que resserrer tous les liens de l'amitié & du devoir dans des périls éminens & continuels. On sait que dans le moyen-âge chaque Chevalier avoit son Frere-d'armes: on n'a point oublié la sainte

(1) Du Puy, p. 215, 216.

Digitized by Google

cohorte de Sparte : tous exemples qui font très-bien ici, ſans qu'on puiſſe être accuſé d'employer des reſſemblances forcées.

QUATRIEME ACCUSATION.

Qu'aux réceptions ils ſe donnoient des baiſers indécens. (1)

C'EST ce qui a été confeſſé par le plus grand nombre, & déſavoué par un très petit, de ceux du moins qui avoient fait la ſeconde profeſſion. (2) Mais ils different beaucoup entr'eux, quant à la partie du corps qu'il falloit baiſer; cependant la plupart de ceux qui ont eu tous leurs degrés, conviennent que le Récipiendaire baiſoit celui qui le recevoit, *in fine ſpinæ dorſi*, *in umbilico* & *in ore*; quelques-uns ne parlent que des deux derniers baiſers. (3) Je crois qu'à

(1) Voyez les 123 Articles, Nos. 26—29.

(2) Trois Chevaliers Anglois, les Freres Etienne de Stapelbruge, Thomas de Tocci & Jean de Stoke, qui tous trois font une deſcription fort détaillée de leur ſeconde réception, ne diſent rien de ceci.

(3) On voit ici & ailleurs, que les coutumes

Digitized by Google

l'occasion d'une coutume si bisarre au premier aspect, il est à propos de faire les observations suivantes.

Il est très-possible que quelques individus aient favorisé des abus de l'espece de ceux que l'accusation précédente fait soupçonner. Mais dans ce cas il ne faudra point rejeter sur l'Ordre entier la turpitude de quelques membres isolés; malheureux fruit de la corruption totale des mœurs dans ce siecle de ténebres; corruption dont l'histoire nous fourniroit des traits frappans, s'il étoit nécessaire ou convenable de les rapporter ici.

Cependant, les différens aveux des accusés prouvent, que ces baisers qui nous paroissent indécens, étoient fort communs dans les professions secretes, de façon qu'il ne faut pas les attribuer uniquement à quelques individus. Voici mes conjectures sur cette matiere.

Le lecteur se souviendra, que l'Ordre du Temple avoit plusieurs professions différentes; à commencer par la seconde elles devenoient toutes fort secretes:

des Templiers étant au fond les mêmes, varioient cependant dans quelques petits accessoires, qui dépendoient peut-être de la volonté du Grand-maître.

Digitized by Google

il eſt tout ſimple que les chefs n'y aient jamais admis une grande partie des Chevaliers, ſoit qu'ils ne puſſent pas compter ſur leur diſcrétion, ſoit par d'autres raiſons; que ceux-ci aient ſçu qu'il ſe pratiquoit quelque choſe de ſecret dans l'Ordre, & aient déſiré d'y être admis, cela eſt encore bien naturel. Pour ſe débarraſſer de leurs importunités, il fallut donc attacher à cette connoiſſance des conditions aſſez deſagréables pour les en dégoûter. On ſçait, que lors de l'établiſſement des Corporations pendant le moyen-âge, on chargea les réceptions de cérémonies déſagréables, ridicules & indécentes, pour empêcher que le nombre des aſpirans ne s'étendît trop: nous connoiſſons plus particuliérement encore le détail des cruautés, jointes aux indécences, que du tems de la fameuſe *Hanſe* du Nord, (1)

(1) On peut lire dans l'hiſtoire de la ville de Bergen en Norvege, Tome II, p. 59 & ſuivantes, les jeux ridicules & cruels dont on martyriſoit ceux qui ſe préſentoient pour apprendre le commerce: on les ſuſpendoit à la fumée, on les plongeoit dans l'eau, on les fouettoit, on les bernoit, on les couvroit de boue. En admettant que les meilleures autorités hiſtoriques ne prouvent rien, & que la comparaiſon des

Digitized by Google

on pratiquoit dans l'admiſſion à la maîtriſe des marchands, pour rendre l'accès du commerce plus difficile. Ne voit-on pas encore aujourd'hui dans quelques Chapitres illuſtres, l'uſage de fouetter les nouveaux Chanoines; uſage dont le but étoit encore de diminuer le nombre des aſpirans.

Après cela, je ſuppoſe que des cérémonies dont le but aura été dans le commencement d'éloigner des prétendans qu'on craignoit, auront été enviſagées dans la ſuite comme eſſentielles & aſſujetties à pluſieurs variations, dès que leur origine aura été oubliée.

Enfin, il eſt probable que ces baiſers que nous appellons indécens, figuroient l'aveugle obéiſſance du récipiendaire envers ſon chef. On ſait à quel point on prêche une ſoumiſſion totale dans tous les Ordres religieux, & les épreuves qu'on impoſe aux novices, pour connoître leur obéiſſance. Un témoin

mœurs antiques avec les nôtres prouve tout, on n'aura qu'à nier ce fait tout ſimplement; & ceux qui diſent, que perſonne n'aura jamais puſe ſoumettre aux indécences des Templiers, peuvent dire avec autant de raiſon qu'au treizieme ſiecle, aucun Allemand n'aura voulu faire ſon fils marchand.

Digitized by Google

oculaire, l'abbé Pilati, assure qu'au couronnement du Pape regnant en 1775, les Cardinaux & les Prélats lui baiserent le pied, le genou & le ventre (1). Est-il donc si étonnant qu'au douzieme ou au treizieme siecle les Templiers aient fait un pas de plus, & qu'au lieu du pied ou du genou ils aient baisé une autre partie du corps?

L'esprit de ce siecle étoit de joindre les plus étranges cérémonies aux institutions les plus graves; je ne citerai pour exemple que ce qui se passoit de bisarre aux Inféodations. Quoi qu'il en soit, je trouve de l'injustice à nier un fait

(1) Après cela Pie VI donna deux bénédictions au peuple, par où finit la cérémonie, pendant laquelle le Pape reçut bien des baisers des Cardinaux & des autres Prélats. Les Chanoines, les Abbés & les Pénitenciers ne furent admis qu'à lui baiser les pieds. Les Patriarches, les Archevêques & les Evêques lui baiserent le pied & le genou. Les Cardinaux en corps lui baiserent une fois les pieds, le genou & la joue. Ceux d'entre les Cardinaux qui firent des fonctions plus particulieres, comme de l'encenser, de lui mettre la mitre, &c. le baiserent à l'estomac & à la joue gauche: une autre fois les Cardinaux en corps ne lui baiserent que la main, & les Evêques ne lui baiserent alors que le genou droit. Voyages en différens pays de l'Europe, T. I. p. 321.

Digitized by Google

atteſté par l'hiſtoire & par les aveux des perſonnes intéreſſées, ſur une ſimple comparaiſon, ſouvent peu exacte, des anciennes mœurs avec les nôtres, & je ſuis perſuadé que ſi, dans ces tems-là, d'autres corps avoient eſſuyé une pareille inquiſition, nous aurions apperçu bien des coutumes ſingulieres, dont nous n'avons aucune idée aujourd'hui.

CINQUIEME ACCUSATION.

Leurs Chapitres & Réceptions ſe faiſoient à huis-clos & de nuit, ou du moins avant le lever du ſoleil. (1)

TOUT le monde ſavoit que leurs aſſemblées avoient lieu la nuit (2). Un ſeul Templier, Frere Robert de Sautre, dit

(1) Parmi les 123 articles, No. 97 — 102.

(2) *Et in veteri templo (Pariſiis) ædificia ſunt cuidam numeroſo exercitui ſufficientia & competentia. Quia cum Templarii omnes cismontani temporibus ac terminis ſuis ad generale eorum Capitulum conveniunt; hoſpitia ibidem inveniunt competentia. Oportet enim quod in una Curia quieſcant, quia de nocte ſua contractant in Capitulo negotia.* Matth. Pariſ. Hiſt. Maj. p. 773.

Digitized by Google

dit qu'il a été reçu dans la chambre du Grand-maître, *circa medium diei* (1). Ceci est certainement une exception à l'usage général, car il existe une infinité de confessions des Templiers, où ils assurent tous qu'ils ont été reçus de nuit, ou plutôt de fort bonne heure le matin, immédiatement avant ou après le lever du soleil (2), tems auquel on tenoit Chapitre ; que leur réception a été secrete (3) ; qu'il n'y a eu que des Templiers présens (4), &

(1) Du Puy, p. 304.

(2) *Super secunda receptione sua, qua hora fuerit, repetitus, dixit: quod in aurora inter diem & noctem. & quod eadem hora celebrantur clandestine Capitula eorum.* Du Puy, p. 393. *Quasi hora prima*, p. 300. *hora tertia*, p. 304. *intra primam & tertiam horam*, p. 306, N. 41. item *post ortum solis*, ib. N°. 36 *aliquantulum post ortum solis*, p. 277, & *in prima dormitione*, p. 524 *surgebant Fratres circa mediam noctem & fiunt Capitula ante auroram.* Du Puy, p. 577.

(3) Frere Patrice de Rippon : *Quod ingressu suo ductus fuit indutus NB camisia & bracciis tantum, per longum aditum usque ad secretiorem domum.* Du Puy, p. 519 De même aussi Frere Adam de Walincourt, qui avoit quitté l'Ordre & y étoit rentré : *Nudus cum femoralibus tantum, a parte exteriori usque ad Capitulum venit*, p. 342.

(4) Frere Hugues de Tadecastre dit, quoiqu'il n'eût fait qu'une profession, que : *nullus secularis fuit præsens quando fuerit receptus : nec est con-*

Digitized by Google

que les portes étoient fermées & gardées. (1)

Les Juges des Templiers ne paroissent pas s'être beaucoup occupés des différens degrés de l'Ordre, & cela nous empêche de savoir au juste si cette différence des portes fermées aux portes gardées, tenoit effectivement à celle du secret qu'exigeoient les circonstances, comme on seroit tenté de le croire d'après quelques paroles des confessions qui se trouvent en note; la premiere de ces deux précautions n'aura été imaginée que pour accoutumer le peuple à voir traiter toutes les affaires de l'Ordre à huis-clos, & afin qu'il ne fit pas attention aux Chapitres du second degré. La seconde aura eu pour but d'empêcher les Chevaliers du premier degré de remarquer les assemblées qui se tenoient sans eux. Une avanture mémorable que ra-

fuetudinis, quod aliquis secularis sit præsens in receptione Fratrum.

(1) Frere Thomas le Chamberlain: *Dicit quod unum ostium claudebatur post eum, quando ingressus fuit Capitulum; & aliud ostium versus cœmeterium erat, ubi nullus potuit ingredi.* Du Puy, p. 298. Et encore Frere Jean de Stoke, du second degré: *stantibus ante ostium duobus servientibus cum gladiis & clavis, & erant gladii in camera juxta predictos duos fratres collocati.* Du Puy, p. 399.

Digitized by Google

conte Frere Robert de Oteringham, prouve que cela doit avoir été ainſi (1). Le Grand-prieur s'étoit abſenté du ſoupé (2) ſous quelque prétexte : le Chevalier en queſtion qui n'étoit que du premier degré, entendit pendant la nuit un bruit de voix dans la chapelle; il ſe leva & s'en alla du côté d'où venoit le bruit, & ſoit qu'on eût négligé la garde, ou que celle-ci fît mal ſon devoir, il regarda par le trou de la ſerrure, & vit une très grande lumiere dans la chapelle. Il demanda le lendemain à un Frere, quel étoit donc le Saint qu'ils avoient tant fêté pendant la nuit? Sur

(1) *Quod ſunt 20 anni vel circa, ex quo ipſe quod Wetherey Eboracenſis Dioceſis audivit in ſero, quod Magnus Præceptor Templi qui erat in prædicto loco, non veniret ad collationem, quia parabat Reliquias quas portaverat e terra ſancta & volebat eas oſtendere Fratribus ſuis. Et poſtea de profunda nocte audivit confuſum clamorem intra capellam; & ſurrexit deponens & per foramen clavis vidit magnum lumen ignis vel candelæ in capella. Et in craſtinum cum quæreret a quodam Fratre Templi, de quo Sancto fecerant ita magnum feſtum iſta nocte: prædictus Frater in palorem mutatus, quaſi ſtupefactus & timens quod vidiſſet aliquid de actis per eos; dixit Frater ſibi: Vade viam tuam; & ſi me diligis & vitam tuam, nunquam Magiſtris loquaris de materia iſta.* Du Puy, p. 520.

(2) Ou plutôt de la collation. Du Puy, p. 521.

Digitized by Google

quoi cet homme s'effraya, pâlit & lui dit, que s'il aimoit sa propre vie, il ne devoit jamais parler de cela à ses Supérieurs.

Ces assemblées clandestines avoient dès ce tems-là inspiré à plusieurs personnes des préjugés désavantageux à l'Ordre (1), & cela étoit bien naturel, puisque de pareils mysteres n'étoient ni en usage dans les autres corps, ni justifiés par la regle même des Templiers; d'ailleurs il étoit fort apparent qu'on ne les avoit pas introduits sans raison; & l'on peut sûrement conclure de-là, que l'usage de tenir Chapitre à huis-clos ne s'est introduit que par quelque raison cachée qui n'existoit point au commencement. Plusieurs confessions uniformes des accusés, qui seront examinées dans

(1) En Ecosse quinze personnes témoignent: *Quod contra personas dictorum Fratrum dicti Ordinis nihil sciunt dicere, nec de receptione aut professione, quia nunquam viderunt aliquem in Scotia vel alibi in Fratrem recipi vel etiam profiteri: quia semper illud clandestine faciebant. Propter quod tam ipsi, quam progenitores sui contra præfatum Ordinem & Fratres ejusdem malam præsumtionem habuerant. Et maxime cum viderint ceteros Religiosos publice recipi ac etiam profiteri, & in suis receptionibus & professionibus amicos, parentes & vicinos vocari.* Du Puy, p. 532.

Digitized by Google

la ſection quatrieme, deſtinée à traiter de l'accuſation qui va ſuivre, feront voir quelle étoit cette raiſon, & que les Templiers faiſoient bien de la tenir ſecrete. Les hiſtoriens, révoltés de la dureté ſi commune au quatorzieme ſiecle chez les Rois & les Eccléſiaſtiques, avec laquelle les Templiers furent traités, ſe ſont laiſſés entraîner à trouver les Templiers entierement innocens & leurs Juges entiérement injuſtes. Mais n'auroient-ils pas dû penſer, que le voile épais dont ils couvroient leurs aſſemblées, doit inſpirer de grands ſoupçons contre eux; que ce myſtere ne ſauroit être l'effet du haſard, & qu'il eſt par conſéquent doublement néceſſaire d'examiner de près ces ſecrets, bien loin de gliſſer ſur cette matiere, comme l'ont fait tous les hiſtoriens.

Digitized by Google

SIXIEME ACCUSATION.

1°. *Ils étoient obligés, à la réception secrete, de renoncer à Jesus-Christ & de marcher sur la Croix* (1).

2°. *Ils ne se servoient pas de la formule de la Consécration* (2), *lorsqu'ils communioient.*

3°. *Ils exposoient en Chapitre général une certaine effigie & l'adoroient* (3).

4°. *On leur donnoit à cette occasion une ceinture, que l'on disoit avoir touché l'Idole* (4).

Je rassemble ces quatre accusations en une, parce qu'elles se rapportent les unes aux autres, & qu'en les examinant à fond dans la section suivante, elles serviront à s'expliquer mutuellement.

Nous avons vu plus haut, que ces accusations n'ont été avouées que par un certain nombre de Chevaliers, & nous en avons montré la raison, ces coutumes étant proprement la *Disciplina*

(1) Voyez les 123 articles, No. 1-13.
(2) No. 16-18.
(3) No. 14-53.
(4) No. 54-57.

Digitized by Google

Arcani de l'Ordre, dont on ne faiſoit part qu'à quelques Chevaliers d'élite, dans une ou pluſieurs réceptions ſecretes.

Ces accuſations ſont graves & j'avoue qu'au premier abord elles paroiſſent étranges : cependant, la réalité en eſt confirmée en tant d'endroits différens, par tant de témoignages volontaires & conſonnans, qu'après les avoir mûrement examinées & comparées, on doit être perſuadé qu'elles n'ont été ni controuvées ni forcées (1). Elles méritent donc certainement un

(5) C'eſt ce dont pluſieurs hiſtoriens ont aimé à ſe perſuader ſans la moindre vraiſemblance; & cela leur eût été impoſſible, s'ils avoient comparé les rapports des Templiers de différens pays. L'auteur de l'hiſtoire des Templiers, écrite en françois, n'a jeté là-deſſus qu'un coup-d'œil en paſſant, & cependant il dit, du moins quant aux Chevaliers François : „ Qu'il eſt hors de „ toute vraiſemblance que, pour plaire au Roi, „ ils euſſent voulu deshonorer leur Ordre & „ imaginer des crimes; qu'il ne faut donc aucu„ nement douter de la vérité de leurs confeſ„ ſions". Mais ſon traducteur Allemand, qui n'a fait aucunes recherches là-deſſus, comme on le voit évidemment, contredit formellement ſon auteur dans ſes remarques peu inſtructives; il dit ſans façon que tous les aveux des criminels ſont faux ou forcés, & que leurs grands biens ont été leur plus grand crime.

Digitized by Google

examen réfléchi; mais avant d'en venir là, il faut que je voie en détail ce qui a été dit par les accusés sur chacun de ces points, afin d'éviter la confusion des discours vagues qui se détruisent mutuellement. Il est d'autant plus nécessaire de mettre de l'exactitude dans cette opération, que les historiens ont été là-dessus d'une négligence inconcevable & qu'aucun d'eux n'a pensé à enchaîner ou à comparer tant de témoignages différens. La plupart de ceux des François sont incomplets, de façon qu'il faut chercher dans l'un ce qui manque dans l'autre; mais, quoiqu'ils s'éloignent dans les accessoires, ils s'accordent quant au fond. Pour éviter les longueurs, je ne m'arrêterai point à montrer en quoi ces témoignages s'accordent; mais je ferai voir en quoi ils different, & je promets autant qu'il sera en moi, de ne laisser échapper aucune circonstance propre à faire connoître le véritable état de la chose.

1°. Que dans les réceptions particulieres, les Chevaliers aient été obligés de marcher sur la Croix & de renoncer à Jesus-Christ; c'est ce que trop de témoins ont dit en différens pays pour

Digitized by Google

qu'on puiſſe en douter, ſans rejeter abſolument toute authenticité hiſtorique.

Mais ce qui rend la choſe encore plus extraordinaire, c'eſt que la plupart en parlent avec indifférence, comme d'une mauvaiſe coutume à la vérité, mais qui une fois introduite n'avoit plus de mauvaiſes ſuites (1). Le Grand maître de Molay dit tranquillement, que ſon intention étoit de leur faire ce qui lui avoit été fait (2). Frere Nicolas de Compendio voulut d'abord s'y refuſer, mais il s'y ſoumit lorsqu'on l'eût aſſuré que tous les autres le faiſoient (3). Quelque-uns croyoient que c'étoit en mémoire de St. Pierre, qui renia Jeſus par trois fois (4). On voit par-là combien ces guerriers ignorans étoient peu accoutumés à réfléchir ſur les dogmes les plus

(1) Comme le Frere Godefroy de Gonavilla balançoit ſur le parti qu'il avoit à prendre, le Grand-maître lui dit: „ Je te jure que cela ne „ te peut nuire, c'eſt la coutume de notre „ Ordre". Et le Frere de Gonavilla reçut lui-même dans la ſuite pluſieurs Chevaliers avec la même cérémonie, ce dont, dit-il, il penſa être en peine. Du Puy, p. 211.

(2) Ibid. p. 208, No. 26.

(3) Ibid. p. 212, No. 139.

(4) Ibid. p. 212 & 315.

Digitized by

ſacrés de leur créance, & comment cela eût-il pu être autrement, puiſqu'il étoit défendu aux laïques de s'entretenir des matieres qui concernent la foi (1); cela prouve auſſi que cet uſage n'a pas été dans ſon origine auſſi criminel qu'on l'a fait paroître au procès, & que les Templiers ne crurent point que cela les empêchât d'être honnêtes gens. Quelques-uns ſe tirerent d'affaire par une reſtriction mentale Jéſuïtique, comme le Frere Jean de Fullejo, qui adreſſoit ces paroles *Nego te* au Grand-maître lui-même, & non à Jeſus-Chriſt (2).

Quelques-uns, il eſt vrai, ont été forcés à cette abjuration, parce qu'il eſt fort naturel que les Supérieurs s'étant une fois avancés jusques-là, ne puſſent gueres en revenir. On a employé contre d'autres la priſon, (3) ou la pointe de l'épée (4); quelquefois l'une & l'au-

(1) Par une Bulle du Pape Grégoire IX, en 1231.

(2) Du Puy, p. 207. Ce Chevalier demanda conſeil là-deſſus à un Avocat, qui lui conſeilla de proteſter devant l'Official de Paris, que cet Ordre ne lui plaiſoit pas; mais le Chevalier n'en fit rien.

(3) Du Puy, p. 209, N°. 64, & p. 210, N°. 68 & N°. 81.

(4) Ibid. p. 208, N°. 18, & p. 396.

Digitized by Google

tre (1); mais on ne voit pas que dans la ſuite aucun ſe ſoit plaint.

Frere Thomas de Tocci de Thoroldeby ſe laiſſa, à la vérité, engager à renoncer à Jeſus-Chriſt & à cracher ſur la Croix, ou du moins à côté; (*per reſervationem mentalem*) mais ce Chevalier conſcientieux ne pût conſentir (2) à renier la Sainte Vierge, & il baiſa les pieds de ſon image. Quelques-uns avoient formé le projet d'entrer dans un autre Ordre, mais ils ne l'exécuterent point (3). Un ſeul Chevalier, Jean de Donyngſton, Anglois de nation, dit qu'il a quitté l'Ordre à cauſe de cela (4). D'autres en avoient d'abord fait pénitence, mais n'y avoient plus penſé (5).

(1) Du Puy, p. 211, No. 112.

(2) Ibid. p. 396.

(3) Voyez p. 209, No. 37; p. 210, No. 86. Ce dernier dit qu'il auroit quitté l'Ordre, ſi la crainte de ſes parens ne l'en eût empêché; comme ils tenoient cet Ordre pour ſaint & qu'ils avoient ſacrifié des ſommes conſidérables pour ſes voyages en Orient; il craignoit qu'on n'attribuât ſa renonciation au manque de courage. Cet aveu eſt remarquable, car aſſurement pluſieurs Templiers auront penſé de même.

(4) Du Puy, p. 525.

(5) Le même Frere s'en étoit confeſſé à l'Evêque de Poitiers, Gaulthier, de même que le Frere Goncerand de Montpeſat, p. 216, &c.

Digitized by Google

Frere Robert de Supervillam de Isis envoya son neveu à Rome, l'an du Jubilé, pour en avoir l'absolution; mais celui-ci étant mort en chemin, il ne fit plus aucune démarche pour l'obtenir (1). Frere Jean du Pont-l'Evêque s'en confessa à un Franciscain, qui ne lui imposa point d'autre pénitence que de jeûner tous les vendredis & de ne point mettre de chemise un an durant (2). Il est bien étonnant que ce fut là seule pénitence d'un péché aussi grave.

2°. La circonstance de l'omission de la Consécration à la messe par les Prêtres des Templiers, étoit connue dès le commencement du procès des Commissaires, qui firent les premieres informations contre l'Ordre sous la direction de Frere Guillaume de Paris en 1307. (3) Il y avoit peu de Prêtres parmi eux & par conséquent leurs témoignages doivent être en petit nombre; il y en a cependant assez pour constater le fait; je ne sache pas même qu'aucun

(1) Du Puy, p. 208, No. 14.
(2) Page 211, No. 100.
(3) Derechef li Prestre de l'Ordre ne sacrent pas à l'autel le Cors de nostre Seigneur.

Digitized by Google

Frere-prêtre l'ait nié, quoique plusieurs laïques disent qu'ils ne le croient pas; ce qui ne prouve rien, puisqu'ils devoient absolument l'ignorer. Celui qui est le plus détaillé là-dessus, est un Prêtre de Beaucaire, dont le témoignage prouve encore que les Chevaliers savoient fort bien qu'ils communioient avec des hosties non-consacrées (1). Qu'ils aient eu une tête ou une

(1) Quant à ce qui regarde la consécration de la Sainte Hostie, un seul Prêtre en a confessé toutes les erreurs: disant, que celui qui le receut à l'Ordre, lui commanda de ne la consacrer à l'autel, ny moins dire les paroles requises & Sacramentales à la Consécration, sur l'Hostie qu'il élevoit & monstroit au peuple, ny à celles qu'il donnoit aux Templiers, quand ils faisoient la communion. Ce même Prêtre a dit & confessé l'avoir exactement observé, selon qu'il lui avoit été très-estroitement enjoint, touchant les Hosties qu'il distribuoit aux Freres quand ils se présentoient à la Sainte Table: mais que pour celle de son élévation à l'Autel, qu'il montroit au peuple, quelle étroite & rigoureuse défense qu'on lui eût faict, il la consacroit toujours dans son cœur, avec la même intention & les paroles Sacramentales à ce requises. — Il y en a néanmoins quelques-uns (peu toutefois) qui ont déposé, que lorsqu'ils faisoient la Communion, ils croyoient & sçavoient fort bien ne recevoir que feuilles blanches & des Hosties non consacrées. Du Puy, p. 220 & p. 392. *In re-*

Digitized by Google

figure dans leurs Chapitres généraux; qu'ils l'aient adorée; que cette adoration ait été marquée par le mépris exprès de la croix, (1) c'eſt ce que tant de témoignages uniformes & volontaires ont atteſté en tout pays, qu'on ne ſauroit en douter. Pluſieurs diſent que cette tête eſt gardée à Montpellier. (2) Un Frere mineur, Jean Wolby de Buſt, aſſure qu'un ancien Templier, Frere Jean de Dingeſton, lui a confié qu'on en avoit deux en Angleterre, (3) &

ceptione extitit dictum ei quod non crederet in Sacramentum Altaris.

(1) Le Frere Jean de Caſſanhas raconte: le Précepteur après tira d'une boîte une Idole de Aurichalco, en figure d'homme, la mit ſur un coffre & dit ces mots: *Domini, ecce, &c.* —— Cela dit, ils l'adorerent, ſe mettant à genoux par trois fois, & à toutes fois qu'ils adorerent cette Idole, ils montrerent le Crucifix, *in ſignum ut ipſum penitus abnegarent*, & crachoient deſſus. Du Puy, p. 215—216. Frere Jean Ducis de Taverniaco dit: & pour la tête, qu'il la vue en ſix Chapitres & l'a adorée, p. 209, No. 36. Frere Rodolphe de Gyſi dit, *de Capite*, qu'il l'a vu *in ſeptem Capitulis*; — qu'ils l'adorerent ainſi quand on le montra: *Omnes proſternunt ſe ad terram & amotis capuciis adorant illud.* p. 210, No. 88.

(2) Page 210, No. 87.

(3) Page 523: *Quod quatuor Idola principalia*

Digitized by Google

un autre Frere, dont le nom reſſemble beaucoup à celui-ci, ſavoir Jean de Donyngſton, affirme qu'il s'en trouve quatre en Angletere & nomme les lieux. (1) D'autres aſſurent qu'ils ont vu cette Idole en Orient & en Chypre; d'autres encore, qu'ils l'ont vu tirer d'une châſſe & poſer ſur un piedeſtal. (2) Un témoin affirme, *quod aliqui Templarii portarent talia Idola in coffris ſuis* (3). Par où l'on peut voir que cette Idole devoit être fort petite, par conſéquent facile à cacher, dans un tems ſurtout où les images étoient ſi multipliées dans l'égliſe. Pluſieurs diſent que cette effigie étoit de métal; d'autres, qu'elle étoit de bois argenté ou doré (4). Cela eſt dans le fond très-indifférent. Quelquefois on la trouve ſous le nom d'Idole, (*Idolum*) mais le

fuerunt in Anglia; unum, videlicet Londoniæ in Templo in Sacriſtario; aliud apud Hyſtelesham; tertium apud Brueerem citra Lincolnicm, & quartum ultra Humbram; neſcit tamen juratus in quo loco.

(1) Du Puy, p. 215.
(2) Page 526.
(3) Page 208, N°. 22.
(4) Page 88.

Digitized by Google

plus souvent sous celui de Tête (*Caput*); une seule fois sous celui d'Idole en figure d'homme. (1) Comme il est plus souvent parlé d'une Tête; il est très-apparent que c'étoit un Buste.

Tous ne parlent que d'une tête simple, un seul excepté, qui dit qu'en Orient ils avoient une figure à deux têtes. (2) Beaucoup disent qu'elle est barbue. (3) On trouve dans les six Articles d'Abraham Bzovius, qu'elle a les cheveux noirs & crépus. Mais je ne trouve pas qu'aucun témoin ait dit quelque chose de fixe sur cette chevelure. Un d'entr'eux dit à la vérité, que cette tête avoit un air affreux, comme celui d'un esprit malin; (4) & un autre, qu'elle a quatre pieds, deux du côté de la tête & deux de derriere. (5) Peut-être

(1) Du Puy, p. 90.

(2) Frere Henri Tanet: *Caput æneum bifrons.* Ibid. p. 519.

(3) Ibid. p. 208, Nos. 2, 22.

(4) Ibid. p. 25, & p. 210, No. 90. Qu'il est de figure terrible, qui ressemble à un diable: *dicendo Gallice* d'un Mause. Cela ne ressemble gueres à la figure d'or; mais il est possible que la mal-adresse du sculpteur en ait fait un diable, au lieu d'un homme.

(5) Ibid. p. 250, No. 87. Aucun témoin ne parle d'une figure d'animal; ces quatre pieds ne

Digitized by Google

être que ces deux témoignages éclaircissent le discours naïf d'un troisieme témoin, qui dit avoir vu deux fois cette tête en Chapitre, *où il ne faisoit pas fort clair* (1). On se ressouviendra que les Chapitres se tenoient de nuit; lors donc que la salle n'étoit pas bien éclairée, il se peut que tous n'auront pas également bien apperçu l'Idole, & que ceux-là auront suppléé le défaut de leurs yeux par la force de leur imagination: ce que nous voyons arriver si souvent dans toutes les choses qui manquent de clarté.

Cette tête avoit un nom; c'est ce que deux témoins ont confirmé, quoiqu'ils manquent d'exactitude sur une circonstance accessoire. Le Frere Gaucerand de Montepesato (2) dit: *que le Supérieur lui fit voir une Idole barbue, faite in figuram Baffometi*; & le Frere Raimond Rubey (3): „ Idem, que les autres,

ne sauroient donc être des pieds de bête, & comme il n'est parlé que de la tête & des pieds, il est plus naturel que ç'ait été un buste posé sur un piedestal, soutenu par quatre pieds, comme l'on en voit encore aujourd'hui.

(1) Du Puy, p. 210, N°. 90.
(2) Page 216.
(3) Là-même.

Digitized by Google

„ pour l'adoration de l'Idole, *ubi erat* „ *depicta figura Baffometi.*" Il n'y a donc d'incertitude que dans cette petite circonſtance, ſavoir, ſi c'étoit une figure quelconque taillée, ou ſeulement une peinture. Du Puy dit que cette Idole s'appelloit *Baffometum.* Je ne vois pas pourquoi c'eſt *Baffometum*; ce mot étant chaque fois mis au génitif, il peut être tout auſſi bien *Baffometus*, ou plutôt *Baphometus*, comme je voudrois l'écrire pour des raiſons que je déduirai dans la Section ſuivante.

4°. Enfin la Ceinture étoit la marque de la Chevalerie. Les Templiers en recevoient une à leur réception publique. Le Frere Thomas de Toulouſe, qui ne veut point reconnoître de réception ſecrete, dit: qu'ils portent une ceinture, non à l'honneur d'une Idole, mais ſelon la regle de St. Bernard, (1) & pluſieurs l'appellent la ceinture de chaſteté: (2) mais il n'en eſt pas moins vrai qu'ils recevoient dans la profeſſion ſecrete une autre ceinture de lin, qu'ils devoient toujours porter ſur leur chemiſe. Cette ceinture étoit la marque

(1) Du Puy, p. 301.
(2) Ibid. p. 304, 374.

Digitized by Google

ſecrete d'une nouvelle Chevalerie & devoit ſervir à leur rappeller continuellement leurs nouveaux engagemens. Certains Chevaliers de Beaucaire le diſent poſitivement : (1) ceux-ci étoient du ſecond degré & avoient reçu la ceinture, ſans avoir jamais vu l'Idole : c'eſt auſſi le cas de pluſieurs autres & cette circonſtance prouve, que ces ceintures ne devoient pas avoir été approchées de l'Idole, comme on l'a prétendu. (2) On a voulu conclure de-là, que cette cérémonie ſuppoſoit des idées

(1) Que certain cordeau ou ceinture étroite leur étoit donnée en leur réception, qu'ils ceignent ſur leur chemiſe & ſont tenus de porter toute leur vie, en ſigne qu'ils ſont inviolablement aſtreints aux choſes par eux promiſes à leur entrée. Du Puy, p. 220.

(2) Et ceint l'en chascun quant il eſt reçeû d'une cordelette ſur ſa chemiſe, & la doit toujours li Frere porter ſur ſoi tant comme il vivra. Et entent l'on que ces cordoles ſont touchiées & miſes entour une Idole, qui eſt en la forme d'une tête d'homme en grande barbe. Du Puy, p. 202. Frere R. de Hamilton dit, p. 309 : *Uſum Cinguli fatetur propter honeſtatem, & nominatur eum, Cingulum de Nazareth, tactum ad quandam Columnam.* Ce Chevalier, dont on ne ſait pas pour certain s'il a été reçu du ſecond degré, entend probablement par *Columna*, un Buſte poſé ſur quatre pieds.

Digitized by Google

de magie; mais on a vu que plusieurs Freres avoient reçu la ceinture sans avoir vu l'Idole. On trouve, il est vrai, que ceux à qui on montra ce simulacre lors de leur réception secrete, eurent en même tems la ceinture; mais cela se faisoit à cause de la réception secrete, & point pour l'amour de l'Idole. Je crois que nous trouvons l'explication la plus naturelle de ce bruit populaire dans les aveux du Frere Gaucerand de Montepesato, où il dit: que le Supérieur qui le reçut, tira cette ceinture de lin, de la même caisse qui renfermoit la figure. (1) Il étoit simple qu'on rassemblât dans un même lieu tous les instrumens secrets de l'Ordre, sans qu'il y eut-là aucun dessein. Qu'on ait voulu s'en servir pour des opérations magiques, c'est ce dont on ne trouvera pas une ombre de probabilité dans tous les témoignages réunis. Et, supposé que quelques Chevaliers aient fait de pareils essais, cela ne suppose pas une institution formelle de la part de l'Or-

(1) Et lui fut baillé une ceinture, qu'il tira de la caisse où étoit cette Idole, & lui commanda de la garder & de la porter perpétuellement. Du Puy, p. 216.

Digitized by Google

dre ; combien de fois n'a-t-on pas voulu employer à cet effet, alors comme de nos jours, des choſes véritablement ſaintes, qui n'ont certainement pas été inſtituées dans ce but!

En Angleterre, une perſonne qui prétendoit avoir été dans un lieu caché, témoin d'une aſſemblée ſecrete de l'Ordre, affirme, (1) qu'ils dépoſerent tous leurs ceintures dans un même endroit. Ce rapport ſuſpect à pluſieurs égards l'eſt ſurtout, en ce qu'il ſe fonde ſur des ouï-dire de perſonnes qui n'exiſtoient plus : cependant, ſi cette circonſtance eſt vraie, il doit être queſtion de la ceinture qu'ils recevoient à leur premiere profeſſion ; cela vouloit dire qu'ils alloient s'occuper, non de ce que leur regle publique contenoit, mais de ce qui avoit rapport avec leur profeſſion ſecrete, dont auſſi ils ne quittoient jamais la ceinture.

Je viens de rapporter auſſi clairement & auſſi fidellement qu'il m'a été poſſible toutes les circonſtances qui ſont venues juſqu'à nous par l'organe de témoins irréprochables. Pour expliquer com-

(1) Du Puy, p. 522.

Digitized by Google

ment l'Ordre a été induit à adopter ces choſes, & pour indiquer leur véritable ſens, nous avons beſoin d'une exactitude & d'un détail qui demandent une ſection à part.

SECTION IV.

Examen détaillé de l'uſage adopté dans l'Ordre du Temple de renoncer à Jeſus-Chriſt, & du nom de Baphemetus, avec tout ce qui appartient à ce ſujet.

Que les Inquiſiteurs, dès qu'ils avoient obtenu l'apparence d'un aveu ſur toutes ces accuſations, ſe preſſaſſent de condamner les malheureux Templiers ſans autre examen, ſoit à l'amende honorable, ſoit à la priſon perpétuelle, ſoit même aux flammes, c'eſt ce qui eſt très-conforme à l'eſprit de ces tems, où l'on s'occupoit beaucoup plus de condamner & de punir l'Héréſie, que d'en rechercher les principes; à quoi en effet auroient-elles

Digitized by Google

pu servir, puisqu'on attachoit la peine de mort à toute opinion qui s'écartoit le moins du monde des choses que l'Eglise ordonnoit de croire, & qu'on ne pardonnoit aux Hérétiques que par une grace toute spéciale & après leur avoir fait signer une profession de foi? Ces professions & les buchers sont de grands empêchemens à toute recherche; les uns & les autres sont causes de l'obscurité qui enveloppe l'histoire des Héresies, & surtout les mysteres de nos Templiers. Dès qu'on appercevoit de l'Héresie, on ne raisonnoit plus; car pour condamner aux flammes on ne regardoit pas à une erreur de plus ou de moins.

Mais on a lieu de s'étonner de ce qu'après tout ce qui a été écrit sur les Templiers, personne n'ait entrepris à débrouiller leur histoire. Une horreur très-juste & très-frappante a servi de prétexte à tout le monde pour éviter une discussion assurement embarrassante; on s'est contenté de crier à l'*horreur*, à l'*impossibilité*, sans réfléchir que si des témoignages inconteſtables prouvent la réalité d'un fait peu probable, il doit exister un point de vue sous lequel on l'appercevra mieux. Supposé que les

Digitized by Google

erreurs frappent; que l'on aille à la recherche de leur cauſe! Il y a tant d'exemples que les dogmes les plus abſurdes ont dû leur origine à la meilleure volonté & au meilleur caractere! Il eût été queſtion de chercher dans l'hiſtoire, les mœurs, les dogmes, les opinions de ce ſiecle & des tems antérieurs, ce qui avoit pû induire en erreur l'Ordre des Templiers.

Il y a quelques mois que, liſant pour la premiere fois avec attention les confeſſions de ces religieux, je fus frappé de pluſieurs circonſtances propres à expliquer cette matiere, & je fus très-étonné de voir que perſonne n'en eût fait uſage: en pouſſant mes recherches, j'ai tâché de répandre le plus de lumiere poſſible ſur des faits auſſi obſcurs.

Les Templiers nous diſent que la tradition de leur Ordre porte, que la coutume de renier Jéſus y a été introduite par un Chevalier, (1) qui avoit été

(1) Du Puy, p. 212. Il dit à la vérité que c'eſt un Grand-maître; mais l'hiſtoire ne nomme aucun Grand-maître qui ait été priſonnier des Sarraſins; elle ne dit rien non plus du Grand-maître Roncelin (p. 213) ou Procelin (p. 315).

Digitized by Google

été pris par les Sarrasins, lesquels l'avoient relaché sous la condition qu'il introduiroit cette coutume parmi ses Freres. Mais cela ne sauroit être absolument vrai, car en supposant que ce Chevalier eût voulu par cette promesse sauver sa vie, ou sa liberté, il n'est pas croyable que le danger étant passé, il fût resté attaché à une croyance qui lui avoit été imposée par la force, & qu'au contraire il ne s'en fût déchargé par la pénitence & l'absolution. Et comment auroit-il été possible que, sans le concours d'aucune circonstance favorable, il eût pu, appuyé sur sa seule promesse au Soudan, faire consentir l'Ordre entier à un pareil changement & cela sous le voile du plus profond mystere; & quelle n'eût pas dû être la sottise du Soudan, s'il se promît le moindre succès d'une promesse obtenue par un pareil moyen?

Je crois cependant qu'il ne faut pas entierement négliger cette induction.

(p. 315) que l'on donne aussi pour l'auteur de cette coutume. Il n'est, au reste, pas nécessaire que ç'ait été précisément un Grand-maître; il ne falloit pour cela qu'un Chevalier, qui eût du crédit dans l'Ordre.

Digitized by Google

Nous voyons par le témoignage circonstancié de plusieurs, que ce commandement du reniement de Jesus-Christ étoit accompagné de celui de croire un Dieu Tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre (1).

On voit donc qu'il n'étoit question ni de moquerie ni de méchanceté, mais qu'on vouloit nier la Divinité de Jesus-Christ & établir l'Unité de Dieu (2).

(1) Frere Jean de Stoke: *Interrogatus ut testis, in quem dixerit filii Magister quod credere deberet, cum Jesum-Christum abnegasset, respondit, quod in Magnum Deum Omnipotentem qui creavit Cœlum & Terram, & non in Crucifixum.* Du Puy, p. 399. Frere Thomas de Toccy de Thoroldeby: *quod dictus Guido Magnus Magister dogmatizavit eum, quod crederet in magnum Deum: & injunxit eidem, quod staret in societate bonorum Virorum Ordinis*, p. 396. Frere Jean de Cassanhas: le Précepteur lui dit, il faut que vous promettiez à Dieu & à nous — que croyez en Dieu Créateur, qui n'est mort & ne mourra point, p. 215. Quelques-uns n'avoient à la vérité pas trop bien compris cela, comme on peut le voir par le témoignage de Frere Etienne de Stapelbrugge, qui dit: (Voyez du Puy, p. 393) *Nescio in quem credere deberent, nisi in malignum spiritum.* Mais il est le seul qui parle ainsi, & il trahit sa simplicité en ajoutant, que dans chaque Chapitre on perdoit un Chevalier (c'est-à-dire, que le Diable emportoit.)

(2) *Oportet te negare Jesum-Christum esse verum*

Digitized by Google

Mais nous savons que l'Unité de Dieu est le grand dogme de la Religion Mahométane. Les Sarrasins, pour qui le mystere de la Trinité étoit incompréhensible & l'adoration des Images scandaleuse, reprochoient aux Chrétiens qu'ils avoient plusieurs Dieux, & ne balançoient point à les nommer Idolâtres, (1) esclaves de la Croix, tandis qu'eux-mêmes se donnoient le titre d'Unitaires (2). Ces idées enflammoient le zele des Mahométans, tout comme celui des Chrétiens; les deux nations appelloient la guerre, qu'elles se faisoient, une guerre sainte. Les Mahométans disoient, que la créance de l'Unité s'étoit mise en campagne

Deum, & luminoui. — Dogmatizavit eum, quod J. C. non erat verus Deus & verus homo. Du Puy, p. 392: *erat enim filius cujusdam mulieris & quia dixit se filium Dei, fuit Crucifixus.* p. 399.

(1) *Vita & res gesta Sultani Almalicvi, Alnasiri, Saladini, auct. Bohadino F. Sjeddadi ex edit. Alb. Schultens. Lugd. Bat.* 1732. in-fol. *Conferibere aggredior de Rege victorioso, Domitore Servorum Crucis-Saladino Ereptore Sanctæ Dei Domus e manibus Idololatrarum*, p. 1.

(2) *Ibi quum Franci unum consonum tollerent clamorem, gravis Muſulmanos oppreſſit calamitas, Unitariisque infandus creatus dolor eſt.* Ibidem, p. 180.

Digitized by Google

contre celle de la Trinité ; que le fidele s'étoit élevé pour détruire l'impie (1). La fureur monta de part & d'autre au plus haut degré. Au commencement, Saladin fit périr tous les prisonniers & surtout les Templiers ; mais lorsque cette premiere rage fut calmée, lorsque les deux partis se furent réciproquement envoyé des hérauts, qu'ils eurent consenti à des armistices & à donner la vie aux prisonniers, ils se connurent mieux, & dès-lors leur haine dût s'affoiblir. Dans la suite, lorsqu'un Templier étoit pris, il est possible que son vainqueur le traitât avec humanité ; mais il devoit supporter sans doute le reproche d'Idolâtrie. Un guerrier qui avoit suivi la carriere des armes dès sa premiere jeunesse, qui souvent ne savoit ni lire ni écrire, qui peut-être

(1) *Francis allata fama exercitus abundantis, atque adeo vasti maris undantis, Unitatisque fidem adversus fidem Trinitatis exiisse, probumque ad condemnandum improbum consurrexisse, metuunt*, &c. Ibidem, dans l'addition : *Excerpta ex libro Eloquentiæ Kussiticæ, scr. a Amadoddino Muhammede Ispahanensi*, p. 22. Voyez aussi une Lettre du Sultan d'Egypte au Pape Innocent IV, où il montre son aversion pour le Dogme de la Trinité. Voyez Raynaldi *Contin. Baronii*, *ad* 1247.

Digitized by Google

n'avoit jamais réfléchi ſur les dogmes de ſa propre religion, à qui, comme laïque, les Papes interdiſoient même de penſer, de parler, de s'occuper des matieres de la foi, devoit avoir de la peine à les défendre contre les Mahométans, pour qui le grand principe, *je crois ce que l'Égliſe croit*, qui terminoit alors toutes les diſputes, étoit ſans autorité.

Pendant le moyen âge les Chrétiens & même beaucoup d'Eccléſiaſtiques n'avoient ſur la Trinité que des idées bien vagues (1). Le Dogme de la Divinité & des deux Natures de Jeſus-Chriſt, ſi étroitement lié avec celui de la Trinité, avoit produit depuis l'introduction du Symbole d'Athanaſe une foule d'opinions, de controverſes & de ſectes. Chacun vouloit expliquer à ſa maniere les myſteres des deux Natures Divine & Humaine; c'eſt ainſi que naquirent

(1) Lorsque Abelard fut accuſé au Concile de Soiſſons pour le principe contenu dans ſon Ouvrage *de Trinitate: que Dieu le Pere eſt ſeul Tout-puiſſant*, le Légat du Pape s'écria: que tous les enfans ſavoient qu'il y a trois *Tout-puiſſants*. Voyez l'Hiſtoire de l'Univerſité de Paris par Crévier. Tom. I, p. 241; ou bien Bulæi Hiſt. Univ. Par. Tom. II, p. 71.

Digitized by Google

les sectes des Monophysiens, des Adoptiens, &c. Il s'y joignit bientôt des Gnostiques & des Manichéens, qui modifiant & changeant leur système de génération en génération, vouloient à toute force éclaircir les idées grossieres que l'on avoit sur les deux natures de notre Seigneur, par je ne sais quels principes mal entendus du Platonisme moderne; tous sectaires qui rejettoient la Divinité de Jésus. L'église regnante excommunia à la vérité ces hérésies; mais de pareils procédés ne détruisent point les opinions, ils font seulement qu'on les dissimule; elles subsistent en secret & s'étendent considérablement, dès qu'elles trouvent dans l'esprit humain un principe qui les favorise. L'histoire ecclésiastique de tous les siecles nous en fournit des preuves convaincantes.

On trouve particulierement dans celle du douzieme & treizieme siecle, plusieurs tentatives pour éclairer & fixer le Mystere de la Trinité, & il est remarquable que ces efforts se terminerent presque toujours à des idées d'unité, qui ne tarderent pas à être anathématisées. On connoît les hérésies des

Digitized by Google

Cathares, qui ne reconnoiſſoient Jéſus que comme une créature, & des Albigeois, qui ſûrement ne le croyoient pas Dieu. Il eſt remarquable que l'origine de la ſecte Philoſophique des Nominaliſtes, qui s'éleva au onzieme ſiecle dans l'Univerſité de Paris, fut en même tems celle des principes d'Unité, qui ſe répandirent en Europe à cette époque.

Roſcelin, chef de ces Philoſophes, ſoutenoit qu'en admettant la Trinité il falloit admettre trois Dieux, puiſque ſans cela Dieu le Pere & le Saint Eſprit auroient dû s'incarner avec le Fils. Il fut condamné. Mais ſon diſciple Abeilard s'expliqua beaucoup plus clairement encore dans ſon livre *de Trinitate*, & ſoutint: „ Que Dieu le Pere eſt ſeul „ Tout-puiſſant." On le refuta ſelon la mode de ce ſiecle, c'eſt-à-dire que le Concile de Soiſſons l'obligea de jetter lui-même ſon livre au feu, de réciter le ſymbole d'Athanaſe (1) & de faire une retraite dans l'abbaye de St. Médard. L'Evêque de Chartres voulut enfin le défendre. Ses violens adverſaires, Albéric & Lodulphe, foibles diſciples du très-

(1) Hiſtoire de l'Univerſité de Paris par Crévier, Tome I, p. 158.

Digitized by Google

foible Anſelme, le condamnerent, en criant qu'il étoit déjà coupable par cela ſeul, qu'il avoit enſeigné ſans la permiſſion de l'Egliſe; & pluſieurs Peres du Concile, ſurchargés d'un bon repas, approuverent cette condamnation par un ſigne de tête, qui ne troubla point leur ſommeil (1).

Je crois que l'on peut mettre au nombre des cauſes de ces nouveautés dans les opinions, non-ſeulement les uſurpations monſtrueuſes des Papes ſur les droits de tous les peuples, mais encore le commerce des Européens avec les Mahométans, ſuite naturelle des Croiſades & des conquêtes des Maures en Eſpagne. Tandis qu'il ne reſtoit plus une étincelle de ſavoir parmi les Chrétiens, pluſieurs branches des Sciences floriſſoient chez les Mahométans; ils avoient en Orient des Bibliotheques

(1) Berenger raconte, que ce jour-là les Peres du Concile avoient tant mangé & tant bu, que pluſieurs s'endormirent pendant les débats, quoique très-bruyans, qu'élevoit la doctrine d'Abeilard; & qu'ils ne purent prononcer du fameux *damnamus*, que le *namus*. *Ita*, dit-il, *qui vigilarat in Lege Domini, die & nocte, damnatur a Sacerdotibus Bacchi.* Semler, Ouvrage Allemand, Tom. I, p. 498.

Digitized by Google

& des Académies fameuſes, & ils établirent en Eſpagne des écoles, à Cordoue, à Séville, (1) & leurs médecins étoient, avec ceux des Juifs, les meilleurs que l'on connût; encore les Juifs tenoient-ils cet art des Arabes. Les principes de la Chymie nous viennent d'eux; ils ſavoient les Mathématiques, & ils s'étoient formés pour la Philoſophie d'après les Grecs, dont ils avoient traduit les ouvrages. Pluſieurs Savans voyagerent en Eſpagne pour l'amour de ces Sciences, & ils s'appliquerent à la langue Arabe, par la même raiſon. En étudiant les ſciences des Infideles, on connut leur religion, & l'on vit que l'Unité de Dieu étoit leur premier commandement. On chercha à la refuter cette religion, mais en y travaillant on ſe rapprocha très-ſouvent de ſes dogmes, en s'éloignant en même

(1) Le Roi de France, St. Louis, à ſon retour de ſa captivité forma une bibliotheque dans la chapelle de ſon palais, pour laquelle il fit tranſcrire pluſieurs livres. Il avoit vu de ces bibliotheques chez des Princes Mahométans, & il les imitoit en cela: „ Car, diſoit-il, les „ Enfans du Siecle ont plus d'eſprit que les „ Enfans de Lumiere." Crévier, Tome II, p. 36.

Digitized by Google

tems des décisions des Conciles. Cela alla si loin, que les chefs de l'église commencerent à en prendre ombrage, car ils sentoient combien la créance & avec elle leur autorité auroient à souffrir, dès qu'il seroit permis aux hommes de penser & de ne plus croire aveuglement.

Pour montrer que ce que je dis ici, ne sont pas de vaines hypotheses, je me contenterai de rassembler quelques exemples, de l'influence des sciences & de la religion des Mahométans sur l'esprit dogmatique des Chrétiens de ce siecle.

Frédéric II, l'un des Princes les plus éclairés que l'Allemagne ait eus, qui s'opposa avec tant de courage & de constance aux usurpations de l'Eglise, & qui par-là s'attira une si terrible persécution du Pape Grégoire IX (1); ce Prince, dis-je, fit traduire en Latin les écrits des Arabes (2). Lui-

(1) Il vaut bien la peine de lire dans l'historien impartial Mathieu Paris, comment la fureur du Pape & la fermeté de l'Empereur parvinrent également à leur comble. Hist. Major. 1239, p. 416 & suivantes.

(2) Cette ordonnance se trouve dans *Petri*

Digitized by Google

même, dans ses croisades, avoit fait connoissance avec eux; on dit même qu'il entendoit leur langue: & tout comme la traduction de l'Aristote Arabe & d'autres ouvrages Orientaux, donna les premiers rayons de la lumiere qui devoit éclairer l'Europe, & fut en effet la cause de cette secte de Philosophes Nominalistes; de même aussi le goût décidé de cet Empereur pour les Auteurs Grecs, traduits par les Arabes, contribua beaucoup à répandre la Philosophie d'Aristote, qu'Othon de Freisingen avoit transplantée en Allemagne, dès le tems de l'Empereur Frédéric Barberousse.

Il est très-décidé que ce commerce de l'Empereur avec les Arabes & son goût pour leurs écrits, déplut extrémement au Pape & porta le Pontife à accuser ce Prince d'avoir de mauvais desseins contre la Religion Chrétienne (1), & d'être l'auteur de l'ouvrage

de Vineis Epistol. Lib. III, No. 67, p. 489. Celsius en parle encore dans son *Hist. Erud. Arabum*, dans la *Bibliotb. Brem. Nov.* CLIV.

(1) Voyez une Lettre de ce Pape à tous les Souverains, qui commence ainsi : *Ascendit de mari bestia, &c. Fidei occultos olim paravit aristas, & nunc apertas machinas instruit; Ismaeli-*

Digitized by Google

connu sous le titre, *des trois Imposteurs, Moïse, Jesus-Christ & Mahomet* (1); ce que l'Empereur nia. Ce Prince, au reste, n'étoit pas Orthodoxe sur tous les points & l'on attribuoit son hétérodoxie à ses liaisons avec les Arabes (2). Le fameux Raymond Lulle, qui avoit formé le chimérique projet de convertir les Mahométans, obtint du

tarum gymnasia animas evertentia construit, & in Christum consurgit. Matth. Paris, Hist. maj. p. 455, & *Coleti Concilia*, Tom. XIII, p. 1149. Dans ce dernier ouvrage, p. 1178, *in Epistola 33 ad Ludovicum Franc. Regem*, l'Empereur est encore traité comme un traître à Jesus-Christ. De même, Tom. XIV, p. 69, dans la seconde Session du premier Concile de Lyon, le Pape accuse l'Empereur : *Quod civitatem quandam construxerat in Christianitate novam, quam Saracenis populaverat, ipsorum utens vel potius abutens ritibus & superstitionibus.*

(1) Toute cette dispute est décrite à fond dans *Harenbergii Dissertatio de secta non timentium Deum.* Brunf. 1756. 8vo.

(2) Voyez le Cardinal-Nicolas d'Aragon, dans sa Vie du Pape Grégoire IX : *Fridericus excommunicatione contempta sacratissimum Christi corpus, quod nec sano, devotio, nec ægro, necessitas sua debant, nunc de corpore præcisus ecclesiæ assumit sacrilegus — ore pollute protestans, nullam ligandi & solvendi datam Christi Vicario potestatem. Hoc quidem ipse de Græcorum & Arabum conversatione suscepit.* Harenb. p. 60.

Digitized by Google

Pape Honorius IV, en 1290, l'établissement des Profeſſeurs en langue Arabe dans l'Univerſité de Paris, & dans le même Concile qui abolit les Templiers à Vienne en Dauphiné, l'an 1311, il obtint derechef du Pape Clément V, qu'on en établiroit de même à Rome, Oxford, Bologne & Salamanque, afin qu'on pût lire les ouvrages originaux des Infideles, & les refuter avec connoiſſance de cauſe.

Cependant, dès l'an 1325 le Pape Jean XXII écrivoit à ſon Légat en France (1), qu'il eût à avoir l'œil ſur les Profeſſeurs des langues ſavantes, afin qu'ils n'introduiſiſſent pas des dogmes étrangers, pris dans les livres que leur vocation les obligeoit de lire. Il paroît même que cette crainte a fait réformer dans la ſuite ces Profeſſeurs en langue Arabe, puisque l'hiſtoire de l'Univerſité de Paris n'en parle plus, jusqu'au regne de Henri III, qui, au ſeizieme ſiecle, en rétablit une chaire.

Lorsque Renaud, Prince de Sydon, ſe rendit en 1189 auprès de Saladin, ſous un prétexte honnête, mais dans

(1) Crévier, Hiſtoire de l'Univerſité de Paris, Tome II, p. 212, & p. 227.

Digitized by

l'intention de le tromper, il fit usage de ses connoissances en langue Arabe, pour faire pendant le repas un parallele des Religions Chrétienne & Mahométane (1).

L'extrême dureté du Pape Grégoire IX fut cause que les laïques commencerent à porter leurs regards sur les abus qui défiguroient le Christianisme; quelques-uns même pousserent le mécontentement jusqu'à embrasser la religion de Mahomet (2).

Avant ce tems-là l'Evêque Jean de Séville en avoit donné l'exemple (3): plus anciennement encore Atton, Evêque de Verceil, avoit été obligé de défendre à son troupeau de fêter le vendredi (4), usage qu'ils tenoient des Mahométans; & lorsqu'en 1250 Saint Louis fut pris par les Sarrasins, plusieurs personnes de sa suite renoncerent à la religion Chrétienne. Cela pouvoit venir à la vérité de l'affreuse dissolution des croisés, qui seule devoit inspirer de

(1) Marin, Hist. de Saladin, Tome II, p. 27.
(2) *Raynaldi Cont. Baron. ad* 1234, No. 39.
(3) *Baronius ad* 1136.
(4) *Dacherii Spicilegium*, Tome I, p. 442. Voyez aussi les *Canones Aktonis*, p. 402.

Digitized by Google

l'horreur aux honnêtes gens, tandis que d'un autre côté les Mahométans avoient des mœurs & de la retenue. On est saisi d'étonnement, lorsqu'on lit la peinture qu'un témoin oculaire, Jaques de Vitriaco (1), fait des mœurs, non seulement des Laïques, mais encore de celles des Prélats, des Prêtres & des Moines.

Enfin les Croisades firent que les Chrétiens & les Sarrasins trouverent mille occasions de se connoître plus particulierement; ceux-ci établirent un corps de troupes légeres qu'ils nommerent *Turcopoles*, composés de jeunes gens issus d'un pere Sarrasin & d'une mere Chrétienne (2): les Chrétiens, de leur côté, avoient dans leur armée une jeunesse nombreuse, issue de peres Chrétiens & de meres Syriennes, qu'ils appellerent *Pullani*, & qui, par rapport aux mœurs & à la créance, étoient Sarrasins plus qu'à demi (3).

(1) *In Hist. Hierosol.* Tome I, Ch. 69. & *in gestis Dei per Francos*, Tome I, p. 1087 & 1088.

(2) Voyez du Cange, mot *Turcopoli*.

(3) *Ipsius quoque terræ novi indigenæ, quos* Pullanos *vocabant Saracenorum inferti vicinia, non multum ab eis fide vel moribus discrepabant, atque*

Digitized by Google

Ces nations se familiarisèrent au point qu'elles donnerent des tournois en commun, que les Chrétiens dansoient au son des instrumens des Sarrasins, & que ceux-ci prenoient plaisir aux chants des Chrétiens (1). L'orgueilleux & colérique Pape Grégoire IX entra en correspondance avec le Soudan d'Egypte, dans la vue de perdre l'Empereur Frédéric II. Le Pape Innocent IV, au contraire, défendit aux Chrétiens par une Bulle de 1253, de battre de la monnoie avec l'empreinte de Mahomet, usage qui, par conséquent, devoit être devenu fort commun. Les Templiers accordoient aux Sarrasins la liberté de leur culte (2). L'Ordre, autant que l'Empereur Frédéric II, & le Roi d'Angleterre Richard, conclurent en différens temps des alliances avec eux: les prisonniers étoient bien traités de part & d'autre; quelquefois on les rançonnoit

inter Christianos & Saracenos tanquam quidem neutri esse videbantur, dit du Cange, au mot *Pullani*. Jacob de Vitriaco en rend un compte moins favorable encore.

(1) Marin, Histoire de Saladin, Tome II, p. 146.

(2) Voyez Matthieu Paris, p. 547.

Digitized by Google

connoit & ſouvent on les renvoyoit ſans rançon. Les Chrétiens ſe perſuaderent enfin que les Sarraſins, qu'ils avoient d'abord mis au niveau de la brute, étoient un peuple généreux & même éclairé. Saladin s'acquit l'eſtime générale. On dit qu'il ſe fit initier lui-même par un Chevalier priſonnier, Hugues de Tibériade, dans toutes les coutumes de l'Ordre, à la profeſſion près, & cette anecdote (1), vraie ou fauſſe, prouve au moins que les deux nations s'obſervoient avec beaucoup d'attention.

Toutes ces conſidérations priſes enſemble, il ne paroît ni étrange ni improbable, qu'un Templier, au retour de ſa captivité, ait confié à ſes freres que les Sarraſins ne croyoient qu'*un ſeul Dieu*; découverte qui aura néceſſairement excité leur attention. En attendant, & je l'ai déja remarqué, il falloit d'autres cauſes concourantes pour faire recevoir cette doctrine com-

(1) On en trouve un récit fort naïf en vers Gaulois, à la fin du ſecond volume de l'Hiſtoire de Saladin par Marin, & dans les Contes & Fabliaux du XII & XIII Siecle; édition de Paris 1779. 8vo. Tome I, p. 133.

Digitized by Google

me regle ſecrete de l'Ordre ; il n'eſt pas apparent que pour l'amour des Sarraſins les Templiers ſe ſoient décidés à renier Jéſus, le Sauveur de tous les Chrétiens, & à introduire dans leur Ordre une *nouvelle profeſſion ſecrete.*

L'hiſtoire nous laiſſe encore des traces qui expliquent les véritables circonſtances de ce fait ſingulier. Les Templiers conſervoient une *image*, qui avoit la forme d'une tête humaine, qu'ils ne montroient & n'adoroient que dans leurs aſſemblées les plus ſecretes. Eſt-il croyable que l'adoration de cette idole leur ait été tranſmiſe par des Mahométans, par un peuple qui avoit en horreur & les images (1) & leur culte ? Il faut donc chercher une autre origine à celui qu'on rendoit à cette tête. Le nom ſeul qu'elle portoit, peut nous fournir quelques indices. On l'appelloit : une idole barbuë, faite *in figuram Baffometi ;* ou, ce qui eſt encore plus clair, une idole, *ubi erat depicta figura Baffometi.*

(1) Dans le XIII Siecle on défendit à tous les ſculpteurs de Valence de travailler publiquement à des images, à cauſe des Maures qui s'en ſcandaliſoient. Voyez l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Semler, d'après les Annales de Waddingius.

Digitized by Google

Ce mot a même échappé aux recherches savantes de du Cange. Il ne l'a point expliqué, & parmi le grand nombre des auteurs qui ont écrit l'histoire des Templiers, pas un seul ne s'est appliqué à connoître l'origine d'une dénomination, qui doit pourtant contribuer à expliquer une coutume inexplicable par elle-même.

Quoique je fusse persuadé d'avance que cette Idole ne pouvoit jamais être venue des Sarrasins, j'ai consulté cependant pour plus de sûreté M. le Professeur Eichhorn de Jena, un de nos connoisseurs en langues Orientales, & il m'a confirmé que le mot de *Baphomet* ne pouvoit passer pour Arabe dans aucune acception naturelle.

Il se présente une autre étymologie, qui d'abord paroît assez simple: Mahomet peut être prononcé aussi Bahomet, puisque dans les langues orientales la lettre *m* se change souvent en *b* (1). M. le Professeur Eichhorn assure à la vérité que dans les livres

(1) *Mecca* se prononce aussi comme *Becca*, (*Golius ad Alfrag.* Voyez *Mecca*) *Dibon* comme *Dimon*, *Mecbrab* (le lieu saint où se faisoit la priere) comme *Mecbram*.

Digitized by Google

Arabes le nom du Prophete ne s'écrit nulle part ni *Bahomet* ni *Bahumet*; mais les historiens Latins des croisades l'ont quelquefois orthographié ainsi (1). D'un autre côté, le génie de la langue Arabe permet encore moins de changer le *ch* ou *h* en *f* ou *ph*, c'est-à-dire *Bahomet* en *Baphomet*; mais il se trouve par hasard un historien Latin, qui s'est servi une seule fois du nom de *Baphomet* pour désigner le Prophete (2); & cette seule autorité pourroit faire naître l'idée que la figure de Baffomet adorée par les Templiers étoit l'image de Mahomet.

(1) Par exemple, dans *Raimond de Agiles Historia Hierusalem: Si veniret contra nos in prælium, & colorent* Alim, *quem ipse colit, qui est de genere* Bahumeth. Voyez aussi *Gesta Dei per Francos*, p. 164 & 165.

(2) Voyez *Epistola Anselmi de Ribodimonte ad Manassem Archiepiscopum Remensem*, de l'année 1099. Elle est insérée dans *Dacherii Specilegium*, Tome II, fol. p. 431. *Nos autem contra illos egressi victi sumus atque fugati. Ipsi vero nobiscum muros ingressi illum diem & noctem sequentem insimul fuimus destantes, ab invicem quasi uno lapidis ictio. Sequenti die, aurora apparente altis vocibus* Baphomet *invocaverunt; & nos Deum nostrum in cordibus nostris deprecantes impetum fecimus in eos, de muris civitatis omnes expulimus.*

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, je ne saurois me le persuader. Que sait-on si ce mot de Baphomet, qui ne paroît qu'une seule fois dans ce sens, n'est pas une faute d'impression, au lieu de Bahomet? Je doute d'ailleurs que dans le moyen-âge on ait entendu par le mot latin *figura* une image; il signifioit proprement un *signe*. Mais surtout que de difficultés n'auroit pas rencontré un Chevalier Religieux qui auroit voulu introduire dans son Ordre le culte secret de Mahomet? Qu'est-ce qui auroit pu engager les Templiers à embrasser en secret la religion de leurs ennemis. Mais, quand même on adopteroit toutes ces suppositions, la confusion ne fera qu'augmenter. Les Mahométans ont le culte des images en horreur, & on prétendroit que les Templiers avoient une image de Mahomet, qu'ils adoroient en secret? Dira-t-on peut-être que dans l'exercice public de leur religion, les images étoient regardées comme des symboles de leur culte, & que selon le même principe ils s'étoient fait aussi une image de Mahomet pour l'adorer en secret? Mais on n'a qu'à se rappeller que dans leurs réceptions,

Digitized by Google

ſecretes on leur ordonnoit, „ *de croire* „ *un Dieu Tout-puiſſant, qui a créé le* „ *Ciel & la Terre*," ſans qu'il fut jamais queſtion de Mahomet. Ils auroient manqué de ſymbole extérieur pour le culte du vrai Dieu, & ils en auroient érigé à l'adoration de Mahomet, qui n'étoit pas même adoré par ceux qui profeſſoient ſa religion? D'ailleurs, ſi cette adoration ſecrete des Templiers devoit indiquer un culte rendu à Mahomet, n'eſt-il pas à croire qu'ils auroient également pratiqué quelques-unes des cérémonies religieuſes des Mahométans, telles que les ablutions, la direction du viſage vers la Mecque pendant la priere, la célébration du vendredi, &c.? Il ne s'en trouve pourtant nulle part la moindre trace.

Je ne crois donc pas que *Baphemetus* ait le moindre rapport avec Mahomet. Il me paroît décidé plutôt que le mot eſt Grec, & qu'il ſignifie littéralement βαφη μητους (ος), (1) le *baptême*

(1) Βαφη veut dire proprement une immerſion qui laiſſe une couleur, ou, en un mot, *couleur, teinture*. Dans le moyen-âge on ſe ſervoit auſſi de cette expreſſion pour déſigner le *baptême*. (Voyez du Cange, *Lexicon Græcitatis*,

Digitized by Google

ou la *teinture de la ſageſſe*. Ce terme & le ſens que j'y attache, s'accordent auſſi parfaitement avec l'*adoration de Dieu*, avec les *myſteres*, &, comme je le montrerai plus bas, avec toutes les coutumes qui étoient reçues dans l'Ordre des Templiers. On ſait que dans les anciens myſteres on enſeignoit des dogmes que la religion dominante ne permettoit point de profeſſer en public. L'*unité de Dieu* étoit de ce nombre. Il ſeroit ridicule de nous appuyer ici des myſteres des anciens Grecs. Mais les différentes ſectes des Gnoſtiques avoient auſſi dès le commencement leur diſcipline ſecrete, & une dénomination Grecque nous autoriſe d'en chercher l'origine chez les Chrétiens d'Orient, qui conſerverent encore quelques relations avec la langue Grecque, tant que l'Empire Grec ſubſiſta. Pour mieux établir nos preuves, reprenons de plus loin.

Nous ſavons par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique que la doctrine des Gnoſtiques

au mot Βαφη.) μητις ou μητις ſignifie *prudence, ſageſſe*. Tout le monde connoît le πολυμητις Ὀδυσσευς.

Digitized by Google

prit naissance presqu'en même temps que le Christianisme. Le Platonisme moderne étoit déja en vogue parmi les Juifs dans le premier siecle après Jesus-Christ, & il produisit bientôt les dogmes de la *Cabale*, qui auroient pu conduire à une bonne & saine philosophie, sans le langage énigmatique qui les couvroit, & auquel on a donné dans la suite les interprétations les plus injustes & les plus absurdes. Il en est résulté une multitude de rêveries, qui se sont conservées jusqu'à nos jours parmi les Juifs dans différens pays, & qui trompent souvent encore la crédulité des Chrétiens.

La philosophie cabalistique étoit sage & respectable dans son origine. Elle enseignoit, par exemple, que l'*Enssoph* ou le Dieu infini, est un être incompréhensible à l'esprit humain, & que par cette raison son nom ne doit pas être prononcé (1). Les Cabalistes entendoient par-là que chaque attribut de Dieu que nous pouvons comprendre & exprimer, ne sauroit être *Dieu*, ni même

(1) De-là vient que les Juifs n'osent point prononcer le nom de *Jehovah*.

Digitized by Google

même faire partie de son essence, puisqu'elle est indivisible. Mais Dieu ne pouvant être connu que par ses attributs, ils disoient que le monde avoit été créé par ces mêmes attributs de Dieu. Ils les appelloient *Nombres* ou *Séphirots*, &, à mesure que les différentes sectes des Gnostiques ont réformé cette doctrine, on en a fait des *Puissances intellectives*, (δυναμεις) des *Princes*, (αρχοντες) & à la fin des *Anges*. C'est ainsi que les Gnostiques furent accusés de distinguer entre Dieu & les Créateurs de l'Univers; & les Manichéens sortis de la secte des Gnostiques, d'admettre deux Divinités: preuve évidente des erreurs dangereuses que peut entraîner le langage figuré en philosophie.

Les premiers Cabalistes avoient certainement pour principe que Dieu considéré en lui-même étant un être immuable, se suffisant à lui-même, & connu à lui seul dans toute l'étendue de sa Divinité infinie & ineffable, ne pouvoit être compris par des êtres finis; que ce Dieu infini n'étoit connu aux hommes que par la création & par les attributs divins qui se manifestent dans la création. Les Cabalistes

Digitized by Google

avoient auſſi une figure allégorique, qui explique ces mêmes idées : elle repréſentoit *Dieu*, pris dans un ſens *abſtrait*, ſous la forme d'une *tête ſans barbe*; & le *Dieu Créateur* ſous la forme d'une *tête barbue* (1). L'une étoit le ſymbole de l'immutabilité ; l'autre devoit être l'image d'une Création, qui ſe renouvelle ſans ceſſe dans toute la nature.

Des Cabaliſtes ſortirent enſuite les Gnoſtiques. Le nom Chrétien ne leur convient pas trop dans leur origine, car leur doctrine tenoit en quelque ſorte le milieu entre le Judaïſme & le Chriſtianiſme (2), à peu près dans le goût de

(1) Les Cabaliſtes perdant de vue l'origine de cette allégorie, s'égarerent bientôt dans des ſubtilités & des diſtinctions ſur les attributs de cette tête, & en particulier ſur la barbe & ſes treize formes. Leurs commentaires ſont un mêlange de ſageſſe & de folie, qu'il ſeroit difficile de débrouiller. Voyez *Kabbala denudata*. Tome II, Liber Sohar reſtitutus, ff. 1684. 4to. p. 392.

(2) Semler a adopté la même opinion dans ſon *Hiſtoire des Doctrines Chrétiennes*, qui eſt à la tête du premier volume des *Diſputes théologiques de Baumgarten*, p. 139. Les principes des Gnoſtiques n'ont jamais été mieux diſcutés que dans cet excellent traité. Mais ce Savant (& Mosheim auſſi) ſemblent avoir oublié que les Gnoſtiques deſcendent immédiatement des Cabaliſtes. Par exemple, les trente *éons* mâles &

Digitized by Google

la secte encore subsistante des *Chrétiens de St. Jean*, ou *Sabéens*, qui croient à Saint-Jean-Baptiste & non à Jesus-Christ (1). Encouragés par l'exemple des premiers Chrétiens, les Gnostiques déserterent la Loi Juive; mais en conservant la philosophie cabalistique, par laquelle ils vouloient expliquer le peu qu'ils savoient ou adoptoient de la vie de Jesus-Christ. Dans la suite ils se rapprocherent davantage du Christianisme, ils en reçurent plusieurs dogmes & les mêlerent à leur croyance. Après les premiers siecles le nom de ces sectaires disparut, mais leurs principes des *éons*, de l'émanation & de ce qui en

femelles des Valentiniens, que M. Semler (p. 146) prend pour un simple *verbiage en l'air*, dérivent véritablement de la Cabale, qui en donne aussi l'explication. Ce qu'on lit des *Questions de Marie*, dans l'ouvrage d'*Epiphanius contra hæreses*, Tom. I, p. 89, est aussi purement Cabalistique, & susceptible d'un sens très-naturel, fondé peut être sur la physique.

(1) M. Norberg nous a donné récemment quelques notions sur cette secte si ancienne & si peu connue. Voyez les Commentaires de la Société de Gottingue, Tom. III. M. le Professeur Walch a lu aussi dans une séance de l'Académie des Sciences de cette ville, une dissertation sur le même sujet.

Digitized by Google

dépend, n'en furent pas moins pendant plusieurs siecles la source de différens dogmes particuliers, qu'on retrouve même encore de nos jours dans la théologie mystique, quoique sous une autre forme.

Je rapporterai de leur doctrine ce qui me paroîtra essentiellement nécessaire pour l'intelligence du sujet.

Ils appeloient le Créateur de l'univers, (1) *Dieu & Pere, image du vrai Dieu & son Prophete* (2).

Ils disoient qu'ils n'étoient plus Juifs, mais qu'ils n'appartenoient pas encore décidemment à la classe des Chrétiens (3).

Ils enseignoient que Christ n'avoit été homme qu'en apparence, & que son corps n'étoit qu'un *phantôme* (4), *corps céleste*. Ils croyoient aussi que

(1) Proprement δημιουργον.

(2) *Clem. Al. x. Stromat. Lib. IV. p. 507.* Item, Beausobre Histoire du Manichéisme, p. 15.

(3) Voyez *S. Irenæi adv. Valentiniani hæreses*, Lutet. 1675, fol. Lib. I, C. 23, p. 120.

(4) Voyez Irenæus à l'endroit cité, Chap. 23, p. 119. Marcion, pour soutenir cette opinion, traduit ainsi le passage de St. Luc, Chap. 24, v. 39: „Un esprit n'a ni chair ni os, „comme vous voyez que je n'ai pas." Beausobre, Hist. du Manichéisme, Tome I, p. 111.

Digitized by Google

Jésus n'avoit pas véritablement souffert, mais que Simon le Gyrénéen, qui porta la croix, avoit été crucifié en sa place (1). Ces opinions étoient aussi celles des *Docetes* (2) & des *Manichéens* (3). Il leur paroissoit impossible d'après la doctrine des Gnostiques, que le *verbe*, qu'une émanation immédiate de la Divinité eût connu les *besoins de l'homme*, qu'il eût pu *souffrir & mourir*. Ils faisoient dépendre la rédemption de l'*avènement du Messie*, mais non de *sa mort sur la croix*; par cette raison ils n'admettoient point de *Sauveur crucifié*, mais ils

(1) Ce dogme de la *forme apparente* a valu aux Gnostiques de terribles accusations d'hérésie. On en concluoit que Jésus n'étoit ni mort, ni ressuscité, & que par conséquent il n'avoit pas consommé l'ouvrage de la rédemption. Voici cependant comme St. Augustin s'exprime à cet égard: *Est speculum in aliqua domo, intrat aliquis in illam;* UMBRA *ejus apparens in speculo, quando ingreditur & egreditur, non frangit illud speculum: similiter in* DOMINO, *in eundo & redeundo, uterus virginalis integer permansit.* Voyez *Alcuini Opera.* Ed. *Frobenii S. R. Principis*, Tom. I, p. 509.

(2) Beausobre, Hist. des Manich. Tom. I, p. 544, & suiv.

(3) Voyez *Epiph. Opera, Colon.* 1682. Tom. I. *edv. Hæreses*, p. 83.

Digitized by Google

reconnoiſſoient Jeſus-Chriſt (1). Celui qui avouoit le *myſtere de la Croix*, étoit ſelon eux l'eſclave des *éons*; celui qui renioit ce myſtere, étoit délivré des *éons* & connoiſſoit le Pere incréé.

Les *Ophites*, ſecte célebre, iſſue des Gnoſtiques, ne recevoient perſonne dans leurs aſſemblées qui n'eut renié Jeſus-Chriſt (2).

Les *Baſilidiens* honoroient une (3) image ſous la forme de Jupiter, & une autre ſous la forme de Minerve.

(1) *Dicunt non opportere confiteri eum qui ſit* Crucifixus, *ſed eum qui in hominis forma veneris, & putatus ſit* Crucifixus, *& vocatus ſit* Jeſus. — *Si quis igitur ait*, confitetur Crucifixum, *adhuc hic ſervus eſt, & ſub poteſtate eorum qui corpora fecerunt; qui autem* negaverit, *liberatus eſt quidem ab iis*, cognoſcit *autem* diſpoſitionem innati Patris. *Irenæus, l. cit. C.* 23, *p.* 119.

(2) Εαν μη ἀρας. λεγει κατα του Ιησου. *Origenes, h. c.*, p. 652.

(3) *Imaginem* Simonis *habent, factam ad figuram Jovis*, & Selenæ *in figuram Minervæ*, & *has adorant. Irenæus, l. c., C.* 20, *p.* 116. Pour peu qu'on connoiſſe le ſyſtême des émanations, on ne croira pas que les Baſilidiens rendoient des honneurs *divins* à Simon. Le paſſage d'Irénée prouve ſeulement qu'ils adoroient une image mâle & une femelle, (l'une apparemment *barbue*, & l'autre *ſans barbe.*) *Irenæus, l. c.*, C. 21, *p.* 122. Item, *Epiphan. l. c.*, & *adv. hær. XXVII, C.* 6, 2, 108.

Digitized by Google

Les *Carpocratiens* rendoient en ſecret une eſpece de culte payen à des images de Jeſus-Chriſt, auxquelles ils aſſocioient celles de Pythagore, de Platon & d'Ariſtote.

Tout ce qui n'étoit pas Chrétien ou Juif, paſſoit pour Payen chez les Peres de l'Egliſe. Comme il eſt presque impoſſible qu'ils aient eu une connoiſſance exacte de ces images *ſecretes*, le plus ſûr eſt de croire en général, que les Carpocratiens, les Baſilidiens & d'autres Gnoſtiques, avoient effectivement des images, ſans qu'on puiſſe dire au juſte ce qu'elles repréſentoient. Pour mieux comprendre ceci, il faut ſe ſouvenir qu'il étoit défendu aux Cabaliſtes, qui ſuivoient la Loi Judaïque, de faire & d'adorer des images; mais ils ſe permettoient les allégories & les expreſſions figurées dans leur langage, & ils en empruntoient pluſieurs du corps humain, du viſage, de la barbe, de la différence des ſexes, de la génération. Les Gnoſtiques, leurs ſucceſſeurs immédiats, ayant abandonné la Loi Judaïque, étendirent cette liberté juſqu'à ſe *faire des images*, en réaliſant les allégories qui étoient reçues dans leur philoſophie.

Digitized by Google

Basilide imposoit à ses disciples un silence de plusieurs années (1). Lorsqu'ils étoient entierement initiés dans sa γνωσις, il leur attribuoit une élection (ἐκλογη), qu'il mettoit en opposition avec le temporel (τα κοσμικα) (2). Marcion & d'autres Gnostiques élevoient fierement leurs partisans (πνευματικοι) au-dessus de la nature humaine (ψυχικοι); & Basilide, appuyé de la γνωσις, ne mettoit au rang des hommes que ceux de sa secte, & il rejetoit tout le reste dans la classe des animaux (3). Il composa de l'essence de sa γνωσις une discipline secrete, qui ne devoit être connue que d'*un seul entre mille*, & de *deux entre dix mille*. Il donnoit pour précepte à ses disciples: *tu dois tout connoître, mais personne ne te connoîtra* (4). Priscillien avoit aussi ses mysteres. *Jurez*, disoit-il à ses disciples, *jurez faux, mais ne trahissez pas nos secrets* (5). Les Carpocratiens osoient même

(1) *Euseb. Hist. Eccl. Cap.* 7.
(2) *Clem. Alex. Strom. Lib. V, p.* 509 & 540.
(3) *Epiphanius adv. Hær. p.* 72.
(4) *Irenæus, l. c. Cap.* 23, *p.* 120. *Epiph. l. c. p.* 72.
(5) Walch, Histoires des Hérésies, Tom. III, p. 445 & 460.

Digitized by Google

ſoutenir que Jeſus-Chriſt avoit laiſſé une *doctrine ſecrete* à ſes Apôtres, & qu'il leur avoit ordonné de n'en faire part qu'à ceux qui en étoient dignes. Ils ſe donnerent la main en ſigne de ſalut, & en touchant doucement du bout des doigts le dedans de la main; on reconnoiſſoit à ce ſigne les Gnoſtiques étrangers, & ils recevoient en conſéquence l'hoſpitalité (1).

Quant aux images de Baſilide en particulier, il eſt connu qu'il y employoit le mot d'Αβραξας, qui par la valeur numérale des lettres fournit le nombre 365, & faiſoit probablement alluſion à la révolution annuelle du ſoleil & au bien qui en réſulte pour l'humanité. C'eſt ce qui a fait naître l'idée à Jean l'Heureux de raſſembler dans un ouvrage ſéparé les Antiques qui portent l'inſcription d'Αβραξας, & de les attribuer avec pluſieurs autres à Baſilide. L'ouvrage a été publié avec un commentaire de Jean Chiflet (2); mais

(1) *Epiph. l. c. p. 86.*

(2) Voici le titre de cet ouvrage: *Jo. Macarii Abraxas, ſeu Ariſtopiſtus; Acc: Abraxas Proteus, exhibita & Commentario illuſtrata a Jo. Chifletio. 4to. Antverp. 1657.*

Digitized by Google

M. de Beauſobre obſerve (1) avec raiſon, que cette collection a été faite ſans le moindre choix. Il va trop loin cependant, en ſoutenant qu'il n'y a pas une ſeule de ces pierres qui ſoit de Baſilide. Quelques-unes ſont évidemment d'origine Gnoſtique; & cette origine doit ſuffire, qu'elles touchent aux temps de Baſilide, ou non. Il y en a deux qui m'ont paru particulierement remarquables (2), & je les ai fait copier dans l'eſtampe qui eſt à la tête de ce Traité, (fig. 1, 2.) Chiflet prétend, & je crois ſa conjecture fondée, qu'elles repréſentent le *Pere ſuprême des Gnoſtiques*,

(1) L'exemple ſuivant prouvera que M. de Beauſobre n'a pas fait aſſez d'attention à ces Antiques, qui à la vérité ne ſont qu'un acceſſoire de ſon grand & excellent ouvrage. Après avoir avancé qu'aucune de ces pierres gravées ne pouvoit être de Baſilide, il excepte pourtant le N°. 90. de la page 60; & il tombe en même temps dans une mépriſe des plus ſingulieres. Il croit ce morceau authentique, parce qu'il repréſente *un homme qui veut charger une brebis ſur ſes épaules*. D'abord la conſéquence ne ſeroit pas juſte; mais ce qui eſt bien plus étonnant, c'eſt que M. de Beauſobre s'eſt trompé ſur les figures; il n'y a point de *brebis* ſur l'antique en queſtion; mais on y voit *un homme qui fait des efforts pour étrangler un lion*.

(2) Dans Macaire elles ſont cotées 77 & 78.

Digitized by Google

(le Créateur du monde, πατηρ των ὁλων). On le reconnoît aux quatre Séphirots ou Anges, qui dans la figure 2. se prosternent devant lui pour recevoir son émanation. Sa qualité de *Créateur* est indiquée par la *barbe*, & encore plus par les symboles du revers, la sphere céleste, le cercle & l'équerre, qui se rapportent à l'ordre admirable que Dieu a mis dans l'univers. Le *pentagone de santé & de bien-être de Pythagore* convient aux bienfaits que procurent la création & la conservation du monde; le nombre *sept*, que fournissent les nombres 4 & 3, marque le *repos* du septieme jour; enfin, les *huit étoiles*, dont l'une est placée séparément au haut de l'antique, font le type de la fameuse *Ogdoade Gnostique*, composée du *Créateur du monde & de ses sept émanations*.

L'image que les Templiers adoroient dans leurs Chapitres généraux sous la *figure de Baphemetus*, devoit certainement représenter le *Pere de toutes choses, Créateur du Ciel & de la Terre*; elle étoit, sinon la même, du moins pareille à ce que nous retrouvons sur nos antiques. Tout s'accorde à le faire croire. La

Digitized by Google

forme de l'image eſt celle d'un *buſte* ou d'une *tête* barbue, à longs cheveux plats (1). On ordonnoit aux Templiers dans la *réception ſecrete*, de *croire au grand Dieu Créateur du Ciel & de la Terre*; & c'eſt lui qui étoit repréſenté par cette image. Le Supérieur en la montrant, prononçoit le mot Arabe *Talla* (2), qui ſignifie *Dieu* ou *Lumiere de Dieu*. Le Profès étoit appellé l'*Ami de Dieu* (3). Enfin il ſe trouve dans les derniers interrogatoires, fondés vraiſemblablement ſur le propre aveu des Templiers, une accuſation qui concourt encore avec nos preuves: ils croyoient, diſoit-on, *que cette image*

(1) En ſuppoſant cet attribut à l'image des Templiers, il indiquoit, ſelon l'uſage de ces temps, la *Souveraineté*. *Francorum Reges & regia ſtirpe oriundi* CRINITI *ſemper erant, reliqui vero tonſi. Cæſaries tota decenter eis in humeros propendet, anterior coma e fronte diſcriminata, in utrumque latus deflexa.* — *Subditi orbiculatim tonduntur.* Voyez *Spelmanni Gloſ. Sur.* à l'article *Crinitus*. Il étoit même ordonné aux Templiers par le §. 28 de leur regle, de ſe faire raſer la tête en ſigne d'humilité. Voyez du Puy, p. 95.

(2) Ibid. p. 216.

(3) Ibid. p. 215.

Digitized by Google

faisait verdir la terre & fleurir les arbres (1).

Ajoutez à cela que dans une certaine contrée de l'Allemagne, on a trouvé dans le tombeau d'un ancien Templier, une espece de talisman qui porte les symboles du revers de la figure 1. Je ne puis à la vérité divulguer les circonstances particulieres de cette découverte intéressante, mais la source d'où j'ai tiré cette anecdote, m'en garantit l'authenticité.

En expliquant de cette maniere l'image que les Templiers adoroient, la chose paroît dans un nouveau jour, & les circonstances les plus contradictoires en apparence, s'enchaînent naturellement d'elles-mêmes.

Il se peut qu'un Chevalier, au retour de la captivité des Sarrasins, en ait rapporté leur doctrine de l'Unité de Dieu & leurs doutes contre la Trinité. Peut-être même y avoit-il pris les principes des Gnostiques, puisqu'il est probable qu'ils étoient connus des Arabes (2). Il en aura fait une confi-

(1) Voyez les 123 Articles aux Nos. 52, 53, & du Puy, p. 264.

(2) *Ad* Gnosticos *etiam refero Arabem* Monoi-

Digitized by Google

dence secrete à ses amis ; il aura excité leur attention. Jusqu'alors les opinions des Chrétiens sur les deux natures de Jesus-Christ étoient encore fort divisées. Les Manichéens, les Monophysites, les Adoptiens, les Cathares, les Bogomiles nous prouvent assez, combien on a médité sur cette matiere, & sous combien de formes elle a été reproduite par la philosophie alors dominante. Les principes des Gnostiques étoient plus ou moins répandus partout. Les Templiers devoient donc rencontrer bientôt des gens, qui à la maniere des Gnostiques admettoient l'Unité de Dieu, & dont les idées sur la Divinité de Jesus-Christ & le mystere de la Trinité différoient des dogmes de l'Eglise dominante. Cette doctrine avoit toujours été *discipline secrete* chez les Gnostiques ; elle devoit l'être plus que jamais dans un temps où au moindre soupçon elle étoit punie par la question & le bucher ; par conséquent elle devenoit aussi *discipline secrete* pour les Templiers, lorsqu'ils l'adopterent. Les Supérieurs de l'Or-

mum *de quo* Theodoretus, *qui ad numerorum artem descripsit doctrinæ modum.* Semler, *de statu Chr.* Tom. I, p. 108.

Digitized by Google

dre, qui ſe croyoient plus éclairés & plus circonſpects que le reſte, le gardoient pour eux, & peut-être ſe répandit-elle d'autant plus parmi eux, qu'ils y attachoient des *vues politiques*, comme je l'ai déjà inſinué plus haut. Il eſt très-vraiſemblable que cette doctrine ſecrete portoit déjà précédemment le nom de βαφη μητους (*baptême de la ſageſſe*) chez un des partis des Gnoſtiques. L'hiſtoire en a conſervé pluſieurs traces, & je ſuis perſuadé qu'on en découvriroit même parmi les Byzantins, ſi quelque Critique habile ſe donnoit la peine d'étudier les ſectes Grecques, dans ce deſſein. Les Bogomiles, (*aimés de Dieu*), ſecte Gnoſtique iſſuë de l'Egliſe Grecque dans le douzieme ſiecle, rejetoient le baptême d'eau; ils avoient *un baptême de l'eſprit* (1), qui ſe faiſoit par l'impoſition des mains. Et ce qui eſt encore plus remarquable, le *Poëmandre* d'Hermes Trismegiſte, ouvrage rempli de ces mêmes idées du Platonisme moderne dont les Gnoſtiques étoient imbus, fait mention d'un *baptême de la*

(1) Voyez l'Hiſtoire des Héréſies du moyen âge, par Fueſſli, Tom. II, p. 408.

Digitized by Google

raiſon, (ou proprement du *νους*, terme que les Gnoſtiques employoient pour indiquer la premiere émanation). Hermes dit au chapitre quatrieme : „ que „ Dieu avoit mis la *raiſon* dans une „ coupe, & qu'il l'avoit confiée à un „ héraut pour annoncer aux hommes „ ce qui ſuit." Que l'ame qui en eſt capable, ſe plonge dans cette coupe (*βαπτιζει*), ſi elle croit remonter vers celui qui a envoyé la coupe & qui connoît la deſtination de l'ame. „ Ceux qui avoient compris ce meſſa- „ ge, & qui avoient reçu le *baptême* „ *de la raiſon*, participoient à la *ſcience* „ & devenoient enſuite des hommes „ parfaits."

Il ſeroit difficile de déterminer avec certitude la véritable ſignification du *ſigne de Baphemetus*, de la *figura Baſfometi*, qui étoit *peinte* ſur le buſte, image du *Créateur*. Voici en attendant ce que j'en penſe, & mon opinion, priſe comme ſimple hypotheſe, me paroît approcher de la probabilité. Ce ſigne n'étoit autre choſe, à mon avis, que ce même *pentagone de ſanté & de bien-être de Pythagore* (*ὑγειας*) que nous voyons ſur le revers de la figure 1, & qui

Digitized by Google

qui revient encore dans la figure 3, avec l'inſcription ordinaire (1). On ſait qu'on portoit une extrême vénération à cette figure, & d'ailleurs les Gnoſtiques avoient pluſieurs rapports avec les Pythagoriciens. Je ne citerai qu'un des argumens ſur lesquels je fonde mon hypotheſe.

D'après le diagramme des Ophites, l'ame devoit réciter certaines prieres, lorſqu'en retournant à Dieu elle étoit arrêtée par les *Archontes*, chargés d'examiner ſon état de pureté (2); elle étoit

(1) On confond ſouvent ce *pentagone* avec l'*hexagone cabaliſtique*, que j'ai fait copier dans la fig. 4, afin qu'on puiſſe les diſtinguer l'un de l'autre. D'ailleurs, ces deux figures n'ont rien de commun entr'elles. Les Juifs Cabaliſtes attribuoient à leur hexagone la vertu d'arrêter les progrès des incendies. C'eſt par cette ſuperſtition qu'on le ſuſpendoit aux braſſeries, qui par leur deſtination ſont aiſément expoſées aux dangers du feu; mais on a tellement oublié l'origine de cette coutume, qu'à Nuremberg & dans d'autres villes de la haute Allemagne, l'hexagone eſt devenu une *enſeigne de bierre* & qu'on l'attache à toutes les maiſons où l'on vend cette boiſſon.

(2) Les Gnoſtiques croyoient que les ames purifiées ſur la terre retournoient immédiatement

Digitized by Google

obligée de produire une *marque* pour preuve de sa purification. Il paroît assez clairement par les formules de ces prieres, que la marque de l'*initiation* (τελειας, βαφης μυστος) n'étoit autre que le *Pentagone sacré*. L'ame au sortir de ce monde, salue (1) la premiere puissance & lui dit : „ J'arrive pure de „ là-bas ; je participe à la lumiere du „ Fils & du Pere." Pour le prouver, elle doit produire sa marque (συμβολον), à mesure qu'elle passe devant les Archontes. Voici ce qu'elle dit au premier, appellé *Jaldabaot* (2) : „ Premier

vers Dieu ; mais que celles qui avoient été jugées *impures* par les Archontes, étoient condamnées, ou à rester en arriere, ou à rentrer dans le corps de quelque animal. Voyez Epiph. à l'endroit cité, p. 91. C'est à quoi le célebre Mosheim n'a pas fait attention dans son *Histoire des Ophites*, p. 93 ; ouvrage qui renferme d'ailleurs tant d'observations judicieuses.

(1) *Origenis Opera*, *cura* de la Rue, Tome I, p. 654.

(2) La véritable leçon doit être nécessairement λογω, au lieu de λογος. Selon les idées des Gnostiques, le λογος suivoit dans leurs émanations immédiatement après le νους. L'Archonte du λογος pouvoit donc être en même temps Sous-Archonte du νους. Ces deux dignités

Digitized by Google

„ & septieme Archonte du λογος, „ Sous-Archonte du pur νους, je t'ap„ porte dans cette image, dans ce „ *signe de la vie*, l'ouvrage consommé „ du Fils & du Pere (c'est-à-dire, la „ Création)." Ensuite elle s'adresse au *Jao* : „ Je t'apporte cette même mar„ que que j'ai déjà montrée au Tribu„ nal du νους" (1). Arrivée près du *Sabaot*, elle lui dit: „ Archonte de la „ cinquieme permission, Seigneur Sa„ baot, Annonciateur des loix de ta „ Création affranchie par la bienveil-

étoient réunies dans le Jaldebaot, auquel on attribuoit par cette raison *deux nombres*.

(1) La traduction que je donne de ces prieres s'écarte beaucoup de celle de Mosheim, qui s'en est presque toujours tenu à la version latine. Celle-ci porte dans cet endroit : *porrigens ego propriam loco symboli barbam*, & cette *barbe* conduit le Savant Allemand à toutes sortes de conjectures inutiles. De la Rue a jugé à propos, comme il l'avoue lui-même, *sine ulla manuscriptorum auctoritate*, de lire: την ιδιαν υπηνην συμβολον ; il n'est pas besoin de cette correction forcée, car en lisant το ιδιον υπο της συμβολον, le texte reçu présente un sens fort clair. En général, de la Rue a compris qu'il s'agissoit de produire une marque particuliere à chaque Archonte, & cette opinion l'a induit en erreur.

Digitized by Google

„ lance, par la vertu du puiſſant nom-
„ bre de cinq, qu'il me ſoit permis de
„ paſſer. Vois ce ſigne juſtificatif
„ (c'eſt-à-dire, agréé par tous les
„ Archontes précédens) de ton Art (1),
„ (c'eſt-à-dire de la Création); recon-
„ nois-le dans la forme de cette image
„ d'un corps affranchi par le nombre
„ cinq." (Il me ſemble qu'il n'eſt guere poſſible de déſigner plus diſtinctement le *pentagone de Pythagore*, l'image de la création, de l'accroiſſement & du bien-être.) L'ame ayant produit trois fois ſa marque, eſt diſpenſée de la montrer à l'Archonte, ſuivant Aſtophée, elle l'apoſtrophe hardiment en ces mots: „ laiſſe-moi paſſer; je ſuis „ *initiée* (μυσις)." On voit par-là que les *Initiés* des Gnoſtiques, les Elus de leur fameuſe εκλογη avoient un *pentagone* pour *ſymbole* de leur perfection, & que l'ame étoit obligée de produire trois fois ce ſigne pour preuve de ſon *initiation*. Ce n'eſt pas ici le lieu de diſcuter plus au long cette matiere,

(1) Les Gnoſtiques croyoient, comme on ſait, que le Dieu des Juifs étoit proprement le Créateur du monde.

Digitized by Google

qui certainement mériteroit d'être approfondie.

Maintenant je crois avoir suffisamment dévéloppé tout ce qui appartient à mon sujet. Il me semble que d'après mes idées on peut aisément accorder toutes les particularités connues de l'Ordre des Templiers ; & que, loin d'être incroyables, elles s'expliquent assez naturellement, quelqu'étranges qu'elles paroissent.

L'idée d'une philosophie secrete subsistoit chez les Sectes des Gnostiques ; nous la retrouvons chez les Templiers. Le baptême du νους & du πνευμα ressemble beaucoup à celui du μητος, & même la coutume des Templiers d'introduire leurs profès déshabillés jusqu'à la chemise, semble répondre à l'idée d'un baptême. La ceinture qu'ils recevoient à la profession secrete & qu'ils portoient sur la chemise, étoit le signe d'une Chevalerie nouvelle, mais secrete (1). L'image du Créateur, usitée chez les Gnostiques, fut adoptée par les Templiers

(1) Voyez du Cange *Gloſſarium Lat.* au mot *Cingulum.*

Digitized by Google

avec d'autant moins de difficulté, que le culte des images étoit même en vogue parmi les Chrétiens. Le reniement de Jesus-Christ, quelqu'étonnant qu'il paroisse, étoit également un usage emprunté des Gnostiques, de même que le mépris de la Croix. Les Gnostiques ne croyoient point à une Rédemption opérée par le sang; ils ne croyoient pas que Jesus-Christ avoit pris un corps: donc ils ne pouvoient pas croire qu'ils recevoient son corps dans l'Eucharistie; & ce dogme fut aussi celui des Templiers, qui par cette raison omettoient les paroles de la consécration & ne croyoient recevoir qu'une simple hostie.

Mais, afin qu'on ne s'imagine pas que ces sortes de dogmes n'ont été en vogue que dans les premiers tems des Gnostiques, je citerai quelques autorités qui prouvent que les mêmes opinions subsistoient encore ailleurs du temps des Templiers. A la même époque où les Templiers étoient à l'Inquisition, Etienne de Proaudo (1), de la Secte des

(1) Voyez Fuessli, Histoire des hérésies du moyen-âge, Tom. III, p. 433, d'après Limborch, *Hist. Inquisitionis.*

Digitized by Google

Albigeois, fut traduit, en 1307, devant (1) l'Inquiſiteur de Toulouſe, qui lui dit en propres termes: „ Tu mé-„priſes les ſept Sacremens de notre „ Salut — le Sacrement du corps & „ du ſang de Jeſus-Chriſt dans l'Eu-„chariſtie. — Tu prétends que la „ ſainte *Croix* adorée par l'égliſe uni-„verſelle comme un ſigne de Salut, eſt „ un ſigne *diabolique & maudit*, &c.; Benoit Moliners avoua également en 1301 (2): „ que la Tranſubſtantiation „ dans l'Euchariſtie étoit une impoſſi-

(1) On n'a qu'à conſulter les 219 propoſitions condamnées en 1277 par l'Evêque de Paris, Etienne II. Il s'en trouve pluſieurs qui dérivent immédiatement des dogmes des Gnoſtiques, & elles montrent aſſez la fermentation qui régnoit alors dans les eſprits; par exemple, N°. 1. *Quod Deus* non eſt trinus & unus, *quoniam* Trinitas *non ſtat cum* ſumma ſimplicitate, N°. 2. *Quod Deus non poteſt generare* ſibi ſimilem, *quod enim* generatur *ab aliquo*, habet principium; & la propoſition hardie, N°. 37, *quod* non eſt credendum *niſi per ſe* notum *ſit*, *vel ex* per ſe notis *poſſit* declarari. Toutes ces propoſitions ont été recueillies par Schneider, dans ſa Bibliotheque de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, I. Cahier. Weimar 1781. gr. 8vo.

(2) Fueſſli à l'endroit cité, Tom. I, p. 417.

Digitized by Google

„ bilité; qu'on pouvoit arriver au ſalut „ ſans confeſſion & ſans mortification, „ par la ſeule impoſition des mains," (autrement appellée le *baptême de l'eſprit*). Il eſt néceſſaire de ſe ſouvenir ici que les Templiers ne ſe confeſſoient pas non plus aux Prêtres, mais aux Supérieurs de leur Ordre, qui avoient participé au *baptême de la Sageſſe;* circonſtance qui ſeroit inexplicable, ſi elle ne s'expliquoit pas d'elle-même par l'accord parfait *de la doctrine ſecrete des Templiers avec celle des Gnoſtiques.*

Telles étoient les coutumes ſecretes des Templiers, les ſeules qui nous ſoient connues. Le Docteur Anton prétend à la vérité (p. 259) que le Roi Philippe s'étoit imaginé qu'ils entendoient l'*Alchymie;* mais il ne s'en trouve pas une ſeule preuve aux actes, & on ne voit nulle part qu'ils aient été ſoupçonnés ou interrogés ſur ce ſujet.

Il ne paroît pas non plus par les dépoſitions des Templiers qu'ils aient été accuſés de *magie;* mais en tout cas ils auroient partagé cette imputation avec les Gnoſtiques. L'abus des hiéroglyphes a fait croire dans les anciens temps que

Digitized by Google

que le rapport des ſignes & des objets étoit fondé dans l'eſſence des choſes; & là-deſſus on a établi une théurgie, une communication réciproque entre le monde viſible & le monde inviſible: mais cette prétendue ſcience a été rejettée comme une chimere, dès que la philoſophie & la phyſique ſe ſont répandues davantage. L'envie de faire des choſes extraordinaires favoriſoit ces erreurs & l'égliſe orthodoxe elle-même n'en a pas été exempte. La faute n'en doit pas être attribuée aux préceptes qu'elle enſeignoit, mais uniquement à l'ignorance du ſiecle; & cette conſidération n'auroit pas dû échapper aux écrivains qui ſe ſont mêlés de juger les opinions des hommes, & qui ſouvent n'ont été que trop prompts à prononcer condamnation contre ceux de leurs freres qu'ils appelloient *hérétiques* (1).

(1) M. de Beauſobre, après avoir prouvé que le Pere d'Egliſe Origene a fait l'apologie de la magie, & attribué des *propriétés* au nom de *Jeſus*, à ceux de *Sabaoc*, *Adonai* & autres, ajoute avec une modération bien digne d'éloges: „ n'ayons pas deux poids, ni deux meſures: „ l'une pour nos amis, & l'autre pour nos en-

Digitized by Google

En effet, on ne ſauroit ſe faire une idée des excès révoltans que les auteurs de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, que les Peres de l'Egliſe eux-mêmes ſe ſont permis de tout temps contre les Hérétiques. Le cœur m'a ſaigné quand j'ai lu les *héréſies d'Epiphanius*. Toujours le tort eſt du côté des hérétiques; en tout on les condamne; on ſait tourner à leur déſavantage les choſes les plus innocentes; dans les accuſations même les plus graves il n'eſt jamais queſtion d'écouter la partie adverſe; perſonne ne penſe à alléguer les circonſtances qui pourroient paroître excuſables; perſonne ne ſe donne la peine d'examiner ſi les faits qu'on donne pour ridicules, ſont ſuſceptibles d'une explication raiſonnable; ſi telle démarche jugée impie ne provient pas d'un principe de dévotion mal-entendue; ſi dans des accuſations tout-à-fait incroyables il ne

„ nemis. Si le Catholique a penſé comme l'Hé-
„ rétique, le dernier ſera-t-il diffamé comme
„ un magicien, comme un homme digne du
„ feu, pendant que l'on juſtifiera, ou que l'on
„ excuſera le premier?" Hiſt. du Manich. Tome II, p. 48.

Digitized by Google

convient pas de faire un retour sur soi-même & de se demander : si de telles horreurs, de telles atrocités peuvent entrer dans le cœur de l'homme ? — De l'homme ! — à la bonne heure ; mais il s'agit de l'hérétique.

Je ferai plus tolérant & quoique j'aie été dans la nécessité d'établir la conformité de la doctrine secrete des Templiers avec celle des Gnostiques qu'on a tant décriés, je ne veux pourtant condamner ni les uns ni les autres. Le Gnostique qui croyoit *qu'avec un cœur pur* il retournoit dans le sein de la Divinité ; le Templier qui mettoit sa foi en Dieu & croyoit être l'*ami de Dieu* en vertu du *baptême secret de la sagesse* ; l'un & l'autre passeront pour hérétiques, & même pour hérétiques dangereux, selon les systêmes de l'orthodoxie. Mais qu'un orthodoxe impitoyable les condamne, je ne saurois m'y résoudre. Si j'avois des anathêmes à lancer, j'en frapperois celui qui défendit aux laïques de méditer sur des matieres de religion ; celui qui arma le bras de tant de milliers d'hommes contre les Sarrasins, leurs prochains ; celui qui

Digitized by Google

par des décrets & des défenſes également injuſtes ſuſcita des opinions erronnées, & qui étouffa tant qu'il pût l'eſprit de recherche, le ſeul moyen d'éclairer les hommes & de redreſſer leurs idées.

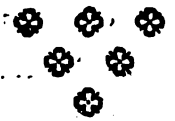

Digitized by Google

DE

L'ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ

DES

FRANC-MAÇONS.

Google

Digitized by Google

DE L'ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ DES FRANC-MAÇONS.

PUISQUE les Chevaliers du Temple étoient unis par des liens multipliés, tels que l'inſtitution de l'Ordre en elle-même, les vues de la politique & leur culte myſtérieux, il n'eſt pas probable que leur abolition ait fait ceſſer tout d'un coup toute eſpece de commerce entr'eux. Nous voyons que les Ex-Jéſuites ont encore un eſprit de corps, qui leur ſert de point de réunion; il eſt néceſſaire que la même choſe ait eu lieu chez les Templiers dans une ſituation toute ſemblable, car un commandement, ou une défenſe, ne ſuffiſent pas pour déraciner à point nommé les penchans ou les opinions des hommes. Il ſuffiſoit donc aux Templiers, tout comme aux Jéſuites, de l'eſpérance, quoique très-chimérique, de voir quel-

Digitized by Google

que jour le rétabliſſement de leur Ordre, pour qu'ils évitaſſent pendant longtems une diſperſion totale qui les eût laiſſés ſans eſpoir. Il eſt vrai que rien ne prouve ces liaiſons ultérieures, & quoique nous voyions dans l'hiſtoire qu'il a été plus d'une fois queſtion dans ces tems & dans des lieux différens, du rétabliſſement des Templiers, cependant la liaiſon d'un Ordre quelconque de Chevalerie actuellement exiſtant, avec celui dont nous parlons, eſt une choſe ſi difficile à établir ſur une baſe vraiment hiſtorique, & ce point d'hiſtoire a toujours été manié avec tant de mal-adreſſe par le grand nombre des écrivains, qu'en ceci, comme dans toutes les choſes qui dépendent de la foi, il convient de laiſſer à chacun ſa propre croyance.

Comme je réfléchiſſois ſur cette matiere, je me rappellai pluſieurs paſſages d'un ouvrage de mon ancien & fidele ami Leſſing, & je penſois à lui demander l'explication de certaines choſes incompréhenſibles pour moi qu'ils renferment, lorſque j'appris la triſte nouvelle de ſa mort prématurée, que les générations préſentes & futures ne ſau-

Digitized by Google

roient aſſez déplorer. Il avance, dans ſa *Continuation de l'ouvrage d'Ernſt & de Falk*, page 53 (1), que les Maçonneries des Templiers étoient en grande réputation aux douze & treizieme ſiecles; & que c'étoit d'une de ces Maçonneries des Templiers toujours exiſtante à Londres, que Chriſtophe Wren avoit vers la fin du dernier ſiecle tiré & l'idée & le fond de la Société de Franc-maçons dont il eſt l'inſtituteur. Leſſing n'étoit aſſurément pas homme à rien écrire au haſard. Il faut abſolument que l'hiſtoire lui ait fourni du moins quelque indice, de cet état de gloire qu'il attribue (2) aux Maçonne-

(1) Cet ouvrage, quoiqu'imprimé ſans ſon aveu, eſt inconteſtablement de lui.

(2) Il eſt très-vraiſemblable qu'il a en vue les différens degrés des Templiers; cependant on ne ſauroit dire qu'ils fuſſent en grande réputation, puiſque c'eſt la condamnation de l'Ordre qui les a divulgués; je trouve d'ailleurs peu probable, qu'une communauté ſecrete, formée d'un reſte de Templiers, ait pu exiſter pendant quatre cens ans, ſans aucun motif important. S'il s'en eſt trouvé une pareille à Londres au dix-ſeptieme ſiecle, elle peut avoir une ſource plus ancienne, ſans remonter abſolument au commencement du quatorzieme ſiecle.

Digitized by Google

ries des Templiers dans les douze & treizieme ſiecles. C'eſt une choſe que je ſuppoſe encore d'après une autre raiſon. Il y a ſix ans que mon défunt ami s'arrêtant à Berlin à ſon retour d'Italie, m'entretint fort en détail ſur ſon hypotheſe de l'origine des Franc-maçons; il l'attribuoit à Chriſtophe Wren, à l'époque de la conſtruction de l'Egliſe de St. Paul à Londres, & il ajoutoit que le germe de cette aſſociation exiſtoit depuis des ſiecles, ſans que cependant il parlât alors de cette Maçonnerie ſecrete des Templiers, que Chriſtophe Wren ne devoit avoir fait que modifier pour établir la ſienne (1). Mon ami diſoit encore en faiſant alluſion à l'orthographe Angloiſe, qu'ils étoient *Maſſons* & non *Maſons*. Il faut donc que depuis ce tems-là il ait trouvé des autorités ſuffiſantes pour le faire changer d'opinion.

J'avoue que dès ce tems-là je ne croyois pas plus qu'aujourd'hui que l'inſtitution des Franc-maçons fût auſſi moderne que la fin du ſiecle paſſé; je répondis à mon ami que cette aſſocia-

(1) Continuation d'Ernſt & de Falk, p. 57.

tion existoit déja en Angleterre vers le milieu du dix-septieme siecle, & que je me souvenois très-bien d'avoir lu autrefois dans des ouvrages Anglois, qu'elle avoit joué un rôle dans les guerres civiles qui désoloient alors ce royaume; mais comme j'avois perdu la note que j'en avois faite, mon ami crut que par un défaut de mémoire je confondois la Révolution avec la Restauration, & il persista à soutenir que le mot *Franc-maçon* ne se trouvoit dans aucun ouvrage imprimé, ni dans aucun document écrit, qui fussent plus anciens que le commencement de notre siecle.

C'est ce qu'il assure encore à la page 38 de sa Continuation d'Ernst & de Falk. Mais quelle que fût l'exactitude de ses citations, & malgré l'immensité & l'excellente application de ses lectures, pour cette fois il s'est trompé. Le fameux Antiquaire Elie Ashmole fut reçu Franc-maçon dès 1646. Il se trouva en 1682 le 11 Mars dans une loge à Londres à Masons-Hall; il en nomme les Supérieurs & les personnes qui furent reçues ce jour-là (1). Quoi-

(1) Voyez *Memoirs of that learned Antiquary*

Digitized by Google

que ſon Journal n'ait été imprimé qu'en 1717, il eſt certain qu'il a été écrit dans le ſiecle paſſé, & il prouve inconteſtablement l'exiſtence des Franc-maçons en 1646. Chriſtophe Wren ne peut donc les avoir inſtitués en 1690 (1), & l'on ſait d'ailleurs qu'il étoit Grand-ſurveillant en 1663 (2).

Elias Aſhmole Esq. written by himſelf, in form of a Diary, &c. London 1717. 12°, & l'extrait de ce même Journal dans la *Biographia Britannica*, art. *Aſhmole.* Voyez encore le Dictionnaire de Chaufepied, Tom. I, p. 513.

(1) Voyez *Free-Maſon's Calendar for* 1775.

(2) L'un de mes plus dignes amis, le Conſeiller Moſer à Osnabruck, a expliqué d'une autre maniere encore l'idée de M. Leſſing. Il dit dans un ouvrage Allemand, intitulé, Fantaiſies patriotiques, Tom. I, p. 209, de l'édition en grand 8vo: que la conſtruction de l'égliſe de St. Paul de Londres, pour laquelle une ſociété fit des avances d'argent, fut la cauſe que cette ſociété prît le nom de Franc-maçons, & que les inſtrumens de ce métier devinrent la décoration de cet Ordre. Mais nous avons déja montré qu'il eſt beaucoup plus ancien, & ſes décorations & inſtrumens ne le ſont pas moins: de plus, l'égliſe de St. Paul ne doit rien à la généroſité des Franc-maçons. On trouve le devis de cet édifice dans l'hiſtoire de Londres par Maitland, p. 492; on y voit que la ſomme de 736,752 livres ſterlings, avec les 49,384 qu'il fallut y ajouter, ont été recouvrées par

Digitized by Google

Cet auteur dit encore, page 18, qu'il ne faut que lire, avec attention, l'histoire des Templiers, pour trouver le tems & la maniere dont ils étoient les vrais Franc-maçons de leur siecle. J'ai certainement étudié cette histoire avec beaucoup d'attention & je crois avoir trouvé le point dont il s'agit; je trouve qu'il l'a suffisamment indiqué à la page 21; cependant je ne vois point la nécessité de ce rapport entre les Franc-maçons & les Templiers, & je ne puis l'admettre sur une simple hypothese. La chose seroit bien différente, si ce système étoit appuyé de quelque preuve historique. Je souhaite qu'elle se trouve parmi les manuscrits de l'auteur (1), & même j'espere qu'en ce cas-là elle

les bienfaits du Roi, les dons gratuits, la vente des décombres, & surtout par un impôt sur le charbon accordé par le Parlement depuis 1670 jusqu'en 1716. Les dons gratuits furent peu de chose, & il n'y est point parlé des Franc-maçons. Dans *Northoucks new history of London*, p. 135, on trouve la même somme, mais sans détail.

(1) Je suis du moins assuré qu'on a trouvé parmi ses papiers un paquet avec cette suscription: „ Papiers concernant la continuation d'Ernst „ & de Falk."

Digitized by Google

ne tardera pas d'être bientôt rendue publique; en attendant je ferai part au public du réſultat de mes réflexions ſur cette matiere.

Que ſignifie le mot Maçonnerie, en Anglois *Maſoney*? Leſſing dit page 47 que *Maſa* ſignifie en Anglo-Saxon, une table, & *Maſoney*, par conſéquent, une ſociété de table privée. Je ne ſais point ſi *Maſa* ſignifie une table, mais je ſais qu'en Anglo-Saxon *Maça* ſignifie un compagnon (1); & je n'ai point trouvé que dans les écrits du moyen-âge, *Maſonia* ait ſignifié une ſociété de table: des ſavans très-verſés dans cette branche de la littérature, n'ont pas été plus heureux que moi; il ſe peut qu'ici encore les papiers du défunt nous donneront les éclairciſſemens néceſſaires, quoiqu'il faille avouer que le paſſage d'Agricola, (2) auquel il fait alluſion & que j'ai trouvé, n'eſt rien moins qu'une

(1) *Maça, par, locius, conſors, conjux, a peer, an equal, a companion, a mate.* Voyez *Somneri Dictionarium Saxonico-Latino-Anglicum, in fol. Oxon.* 1689. Ihre, dans ſon Gloſſaire, fait venir le mot connu *Matcopi*, de *Mate*.

(2) L'aſſemblée des Chevaliers de la table ronde s'appelloit en Allemand Meſſeney. Voyez Joſeph Agricola, Folio 323.

Digitized by Google

source ancienne ; d'ailleurs *Messeney*, comme l'écrit Agricola, n'est point encore *Masoney*. Je crois trouver une origine toute différente pour ce terme. *Massonya* est dans le Latin du moyen-âge la même chose que *Clava*, une massue (1) ; mais *Clava* se prend aussi pour *Clavis*, une clef, & de-là vient le mot *Clavare* (2), qui dénote le droit d'entrer dans une maison & d'en refuser l'entrée à un autre.

Mais nous voyons que ce que nous nommons en Allemand une société fermée, particuliere, exclusive; comme si l'on disoit *societas clavata*, est exprimé en Anglois par le même mot Massue, (*Club*). Cela ne revient-il pas à notre *Massonya* (3), qui a les mêmes rap-

(1) Carpentier *Glossarium Latin. Med. Ævi*, Tom. II, *Massonya*.

(2) Le même Tom. I, *Clava*, *Clavare*. Item *quod Dom. Abbas —— possit clavare & claudere domus dictorum hominum.*

(3) Si l'on ne veut pas adopter une origine aussi naturelle, je ne sais d'où l'on fera venir le mot *Club*, entant qu'il signifie une société particuliere ; car l'étymologie que Skinner & après lui Johnson en donnent, est prodigieusement forcée, en le faisant venir de l'Anglo-Saxon, *Cleoban*, fendre, parce que l'écot étoit partagé & réparti sur tous les membres.

Digitized by Google

ports avec le mot maſſue? Il s'enſuivroit donc que Maſoney, ou plutôt Masſoney, ne ſignifie pas ſeulement une ſociété de table, mais plus particulierement une ſociété fermée, un Club, telle que la Table ronde en étoit une, & l'étymologie que je donne ici, ne contredit nullement celle de Leſſing.

Voici encore une circonſtance remarquable; il exiſte en Italie des égliſes qui ont appartenu aux Templiers, & qui juſqu'à ce jour ont conſervé le nom d'égliſes de la Maſon (1). Paciaudi dit que c'eſt *della Maggione*, parce qu'elles étoient attenantes à la demeure des Templiers; mais cette circonſtance n'eſt-elle pas commune à tous les Ordres, & pourquoi les égliſes des Templiers ſeules auroient-elles été dites de la Maſon? —— Ne ſeroit-ce point la marque d'une Maçonnerie de Templiers, d'une *Societas clavata*, d'une ſociété fermée, compoſée des freres inſtruits

(1) Par exemple, l'égliſe de Notre Dame à Bologne, comme auſſi l'ancienne égliſe des Templiers à Milan. Voyez *Paciaudii de Cultu S. Johannis Baptiſtæ Antiquitates Chriſtianæ, Romæ*, 1755. 4to.

Digitized by Google

instruits des mysteres dont nous avons tant parlé, qui croyoient un Dieu tout-puissant, Créateur du ciel & de la terre?

Lessing auroit-il peut-être eu lieu de croire que son digne ami, Leu de Filneck, avoit été de la maçonnerie? Cette idée me fait battre le cœur. — Quoiqu'il en soit, c'est encore une chose sur laquelle nous devons espérer de trouver quelques lumieres dans les papiers de mon défunt ami.

Au reste, que les Franc-maçons tirent leur origine de cette maçonnerie-là, ou non, c'est ce que je n'examine point à présent. Il faut, pour prouver un fait de cette importance, des documens inconteſtables & non des suppositions & des traditions; cependant, puisque je suis sur ce sujet, je rapporterai ici ce qui m'est connu des commencemens de cette société, mais je ne puis communiquer au public que quelques résultats de mes pénibles recherches, & quand même la prudence me permettroit de lui offrir tout mon travail, je craindrois de tomber dans des longueurs fatiguantes, auxquelles sa patience ne résisteroit pas. Dans les

Digitized by Google

recherches de cette nature il faut trouver dans un fatras insupportable de vieux & de mauvais livres, le peu de vérité qu'ils contiennent; il y a-là de quoi ennuyer bien des lecteurs, sans qu'on puisse espérer d'en intéresser un aussi grand nombre. Si je ne puis établir tout ce que j'avance sur des preuves tirées de l'histoire, du moins ne dirai-je rien qu'elle contredise.

Si je traite de l'origine de cette fameuse association, c'est dans l'espérance que personne ne m'interprêtera d'une maniere peu favorable. Je ne cherche ni à décrire ses établissemens, ni à pénétrer ses secrets; ce n'est point là l'objet de mon travail, car on ne peut ranger au nombre de ses secrets, aucun de ses symboles externes, puisqu'on les trouve dans des ouvrages approuvés par le plus grand nombre de ses membres.

Mon but, en écrivant ceci, me permet de perdre entierement de vue le secret d'une société, que j'envisage comme un phénomene dans l'histoire du genre humain. Un ouvrage intitulé l'Etoile flamboyante, fait monter à dix millions le nombre des Franc-maçons

Digitized by Google

actuellement existans (1). En supposant qu'il exagere de la moitié, il en reste assez pour intéresser l'observateur philosophe. S'ils n'ont aucun secret, c'est une nouvelle & forte preuve du penchant que la nature a donné aux hommes pour se réunir en société, puisque de simples coutumes & quelques symboles ont suffi pour maintenir celle-ci, du moins pendant un siecle; ce qui suppose une force qui jusqu'à présent n'a été attribuée qu'aux idées religieuses, à la politique & au besoin. Que si ce fameux secret existe, on n'a pas moins lieu de s'étonner, qu'une société si nombreuse soit susceptible d'un pareil ensemble & surtout d'une aussi merveilleuse discrétion; deux choses dont les profanes ne sauroient se faire une juste idée.

Ce n'est point lui faire tort, que de ne pas admettre la prodigieuse antiquité que quelques écrivains lui ont attribuée; il a été un tems où la bonne critique n'existant point encore, chaque historien se croyoit obligé de faire remonter l'origine de l'histoire qu'il écrivoit,

(1) Premiere partie, p. 130.

Digitized by Google

jusques dans l'antiquité la plus reculée; il rassembloit alors sans choix ni réflexion les rapports les plus éloignés & les plus frivoles. On en a fait de même à l'égard des Franc-maçons. Lessing dit quelque part: „ le Frere Orateur „ est un bavard": pour moi je crains bien qu'il ne faille souvent dire la même chose du frere historien, surtout lorsqu'on le voit, comme l'auteur de l'Essai sur les N. N., enrichir l'histoire de ses propres idées (1); rassembler toutes les sociétés mystérieuses en une, quelque différentes qu'elles aient été; en imaginer qui n'ont point existé;

(1) Cet écrivain parle, comme on peut croire, des Templiers, & nous apprend entr'autres (p. 111.) qu'à leur réception ils posoient le pied sur la croix & sur le triangle, & qu'ils adoroient une figure à trois têtes, entourée de cercles & de têtes de mort. Il n'y a rien de controuvé ici que les trois têtes, les cercles, & les têtes de mort. Cet auteur fait du savant & hérisse son livre d'une foule de citations par malheur inutiles, puisqu'elles ne sont pas prises aux sources originales; il cite encore à la page 30, la dissertation de Chifflet, *de Gemmis Basilidianis*; mais il ne l'a pas mieux lue que les autres ouvrages qu'il cite, car s'il en avoit seulement parcouru les planches, auroit-il négligé les deux pierres importantes que j'ai fait graver sur le frontispice de ce traité.

Digitized by Google

croire, comme lui, qu'Horace étoit Franc-maçon (1), parce qu'il dit quelque part: *Hora quota est?* & ailleurs: *post mediam noctem*; —— &: *cogit dextram porrigere.* De cette façon-là on prouve tout & l'on ne mérite seulement pas d'être réfuté.

Lorsqu'on veut écrire une Histoire véritable, on ne doit rien avancer comme certain que ce qu'on est en état de prouver par des documens incontestables, tirés des sources originales & des auteurs contemporains, & encore faut-il user de précaution. Il faut penser que les choses semblables ne sont pas les mêmes, & que *post hoc* n'est pas toujours *propter hoc.* La tradition est bonne pour ceux qui sont persuadés, ou qui veulent l'être, & je leur laisse leur persuasion de tout mon cœur. Jamais les suppositions ou les hypotheses ne tiendront lieu de preuves; ce n'est pas qu'elles n'aient leur mérite: mais il faut pour qu'elles passent, qu'elles aient un rapport bien direct avec des faits certains, & que le concours de toutes les circonstances leur donne le plus haut

(1) Essai sur les N. N., p. 95.

degré de probabilité. Mais réunir par force des faits qui n'ont rien de commun, sauter des époques entieres, & ne point s'inquiéter des contradictions les plus manifestes avec les notions les plus généralement reçues, dès qu'il est question d'établir un système favori, ce n'est plus écrire l'histoire, c'est rêver, & les talens réunis à la science n'empêcheront point que ce ne soit toujours rêver.

Je ne vois pas qu'une haute antiquité rendît la société des Franc-maçons plus illustre; c'est dans la constitution actuelle d'un corps, & non dans son origine, qu'il faut chercher son utilité. Est-il vraiment respectable? Qu'a-t-on à faire rechercher ce qu'il étoit à son institution; ce sont les membres actuels qui le rendent & le maintiennent tel, & ce doit être l'objet & le but de tous leurs efforts.

Ceci suffira, à ce que j'espere, pour convaincre tout le monde, qu'en écrivant je n'ai eu aucune vue cachée, & bien moins encore l'intention d'offenser qui que ce soit. — Pour remonter à l'origine des Franc-maçons, je dois nécessairement m'arrêter à celle d'un autre éta-

Digitized by Google

bliſſement également illuſtre, celui de la Roſe-croix. Ici, comme dans le reſte de l'ouvrage, je ne ferai attention qu'aux faits, évitant avec ſoin les choſes qui ne ſont fondées que ſur la tradition & qui ſont ſi propres à égarer le jugement & l'imagination.

On a beaucoup diſputé ſur l'origine de cette ſociété & même ſur ſa réalité. Dès les commencemens on en a attribué l'inſtitution au célebre Théologien Wirtembergeois Jean Valentin Andréa, l'un des ſavans les plus profonds, les plus pénétrans, les plus ſages de ſon ſiecle; c'eſt ſurtout ce qu'a avancé avec beaucoup de fondement l'hiſtorien Arnold, dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe & des Hérétiques (1). D'autres ont repouſſé cette imputation, alléguant qu'un tel homme n'étoit pas capable d'un pareil ridicule; mais il y a Roſe-croix & Roſe-croix. Parmi tous ceux qui ont traité fort au long de cette ſociété, je n'en connois pas un qui ait l'air d'avoir lu avec attention les meilleurs ouvrages ſur cette matiere, & je ne vois qu'écrivains qui ſe copient les uns les

(1) Premiere partie, p. 245.

Digitized by Google

autres (1). Ils ſont la cauſe de la lenteur qu'on a miſe à en découvrir le véritable principe. J'ai lu la plus grande partie des ouvrages d'Andréa, & des autres membres de la Roſe-croix : les perſonnes qui auront la facilité & le courage d'en faire autant, verront, comme moi, qu'Andréa ſuppoſa cette ſociété, pour répandre comme par une fiction poétique ſes vues morales & politiques. Mais ſa fiction fut priſe à la lettre par bien des gens, qui la comprirent, chacun d'une maniere analogue à ſon caractere, & cela produiſit des opinions fort biſarres. Au reſte, il y a de forts indices, qu'Andréa (2), qui étoit

(1) Il faut en excepter le célebre Brucker. Après avoir varié dans le jugement qu'il porte de cette ſociété dans ſes premiers ouvrages philoſophiques, il dit dans le Supplément, p. 794 : *Certe quæ poſt hoc triennium* (1615—1617) *prodierunt ſcriptiunculæ F. R. C. nomen mentientes, homines produnt, qui longe aliam ſententiam de fraternitate foverunt, eamque ad ſeriam actitam ſecretarum diſciplinam traxerunt.* Il ne ſe trompe qu'en ce qu'il ne cite que cet eſpace de trois ans; d'ailleurs il confond pluſieurs ouvrages ſur la Roſe-croix, dont l'eſſence eſt bien différente.

(2) Il avoit vingt-huit ans, lorſque la *Fama fraternitatis* parut.

Digitized by Google

étoit alors un jeune homme plein de feu, voyoit les défauts des sciences, de la théologie & des mœurs de son tems ; qu'il cherchoit à les en purger, & que pour y parvenir il avoit imaginé de réunir en corps tous ceux qui, comme lui, étoient zélés admirateurs du bon & du beau moral. On reconnoît à cette noble entreprise le jeune homme plein d'ame & peu expérimenté, qui se berce encore de l'espoir enchanteur, de pouvoir aisément communiquer aux autres le courage, la chaleur & la bienveillance de son propre cœur. Mais l'honnête Andréa ne tarda pas à abandonner son projet, il apprit à connoître les hommes par les cruelles persécutions qu'il essuya, persécutions qui attendent immanquablement le téméraire qui ose découvrir les vices de ses contemporains. A ce chagrin se joignit l'abus que les enthousiastes firent de ses principes, abus que ses ennemis, en confondant toutes les idées, ne manquerent pas de lui reprocher éternellement ; de sorte que pour trouver un peu de repos, il s'arrêta dans sa carriere, donnant à entendre en plusieurs endroits de ses écrits, que la Rose-croix étoit

Digitized by Google

imaginaire, ou du moins qu'il n'y avoit aucune part (1). C'eſt ce qu'on voit particulierement dans ſon *Menippus*, & ſa *Mythologia Chriſtiana*, deux ouvrages remplis de vie, d'eſprit, d'excellentes idées & fort propres à faire connoître l'état des mœurs, de la théologie & des ſciences de ſon tems; & malgré le peu d'encouragement qu'on accorda à ſes premiers projets, il ne s'en déſiſta jamais entierement, cherchant toujours à tourner au bien, l'eſprit de ſociabi-

(1) On ne peut lire ſans attendriſſement ſes plaintes ſur la rage de ſes adverſaires, dans la préface de la troiſieme partie de ſa *Mythologia Chriſtiana*. (p. 220). Je vais prouver par ſes propres expreſſions, qu'il eſt convenu dès l'abord (malgré ſes déſaveux poſtérieurs) d'avoir eu quelque part à l'invention de la Roſe-croix. Voyez ſa *Mythologia Chriſtiana*, p. 329, où il fait dire à Alethée : *Planiſſime nihil cum hac Fraternitate habeo commune. Nam cum paulo ante luſum quendam ingenioſorum, perſonatus aliquis in litterario foro agere vellet, credidiſſem, hac impriſmis ætate, quæ ad inſolita quæque ſe arrigit, nihil mota ſum libellis inter ſe conflictantibus ſed velut in ſcena, prodeuntes ſubinde alios hiſtriones non ſine voluptate ſpectavi. At nunc cum Theatrum omne variis opinionum jugiis impleatur, & conjecturis ſuſpicionibus, maledicentia petiſſimum pugnetur, ſubduxi ego me, ne impudentius me alii rei incertæ & lubricæ immiſcerem.*

Digitized by Google

lité si naturel à l'homme. Je ne serois même surpris que l'on pût encore aujourd'hui distinguer dans sa patrie les effets immédiats de ses généreux efforts.

Je me contenterai de faire ici quelques réflexions sur les écrits de la Rose-croix. L'an 1614 parut : (1) *la Réformation Universelle du Monde entier* ; avec la *Fama fraternitatis d'l'Ordre respectable de la Rose-croix.*

On vit de même paroître en 1616 (2) *la nôce chymique de Christian Rosenkreutz* (3). Ce sont les premiers ouvrages où l'on trouve le nom de cette société ; ils se distinguent si prodigieusement par le style & les idées, de tous les ouvrages semblables écrits postérieurement, & d'un autre côté ils ont tant de rapport avec ceux de Valentin Andréa, que leur ressemblance avec les uns & leur dissemblance avec les au-

(1) Quelques-uns disent en 1613 ; pour moi, je ne connois que l'édition de 1611.

(2) Quelques auteurs parlent d'une édition de 1715, mais je n'ai vu que celle de 1716.

(3) Ces deux ouvrages, qui étoient fort rares, ont été réimprimés à Ratisbonne en 1781.

Digitized by Google

tres, ſont également frappantes. Celui qui eſt intitulé : *Fama &c.* annonce une réformation générale & exhorte les gens ſages, de ſe réunir en une ſociété inconnue au monde, pour s'y dépouiller de toute ſa corruption & revêtir la ſageſſe. Cette exhortation eſt accompagnée du récit allégorique de la découverte du tombeau du Pere Roſe-croix (1), allégorie ſous le voile de laquelle on préſente les deſſeins & les bons effets de la ſociété projettée. La *nôce chymique* eſt attribuée au Pere Roſe-croix, qui doit l'avoir écrite en 1459; mais on y reconnoît le ton du commencement du dix-ſeptieme ſiecle & ſurtout la maniere de J. V. Andréa; c'eſt une viſion charmante, remplie de poéſie & d'imagination, mais d'une biſarrerie ſinguliere & fort commune

(1) Ce nom de Roſe-croix eſt lui-même allégorique. La croix repréſente la ſainteté de l'union, & la roſe eſt l'image de la diſcrétion. Ces deux mots réunis ſignifient une ſainte diſcrétion : la roſe en fut toujours le ſymbole, témoin l'ancien proverbe *ſub roſa*; de-là viennent les trois roſes ſur le tablier des Francmaçons & celles qu'ils ſe diſtribuent mutuellement.

Digitized by Google

dans les écrits d'Andréa (1). Les pieces de vers qui s'y trouvent, ressemblent fort aux poéſies de cet auteur ; elles ſont pleines d'élégance, telles entr'autres que l'Hymne à l'amour. On y rencontre çà & là quelques obſcurités, mais on voit qu'elles y ont été miſes à deſſein, de même que les alluſions chymiques, dont le but eſt d'attirer l'attention des alchymiſtes ſur les railleries dont

(1) Je ne donnerai d'autre échantillon de ſon eſprit poétique, que l'*Apap* (*Papa*) *proditus, in Opusculis aliquot de Reſtitutione Reipublicæ Chriſtianæ in Germania.* On y voit, dit-il, un grand Chriſt de papier couleur de roſe (une image du faux Chriſtianiſme) porté en grande pompe par ſix hommes robuſtes. Mais il ſurvient une pluie d'orage ; le Chriſt de papier ſe mouille & s'amollit ; ſes membres tombent, ſa couleur de roſe s'écoule en gouttes, & un petit garçon emporte le ſimulacre, pour lequel il avoit fallu ſix hommes. — C'eſt à peu près ainſi que dans ſa *Fama*, p. 64, il fait porter le ſiecle par les quatre ſaiſons de l'année : il étoit beau de viſage, dit-il, mais il étoit tout haletant & parloit d'une voix rauque ; il ſe trouva que le pauvre miſérable avoit ſur tout ſon corps une gale épaiſſe de quatre doigts, qui le mangeoit juſqu'au vif : pour emporter cette gale, les philoſophes ſe firent donner une quantité de raſoirs, mais ils trouverent qu'elle pénétroit juſqu'aux os, au point qu'il n'y avoit pas moyen de trouver dans tout le colloſſe une ſeule once de chair ſaine.

Digitized by Google

il les accable avec un grand air de gravité ; il ne faut que voir la comédie ridicule qu'il fait jouer aux alchymiſtes Paracelſiſtes, ſous le nom de Mercurialiſtes (1), avec ſes intermedes pleins de fineſſe (2), pour être étonné que les ſoi-diſants adeptes aient pû y chercher ſi longtems les ſecrets de la chymie, ſans être frappés de la ſatyre qu'elle contient.

Ces deux ouvrages, ſurtout la *Fama*, firent beaucoup de bruit en Europe & plus encore en Angleterre (3). L'Allemagne étoit dans ce tems-là toute pleine d'amateurs des ſciences ſecretes ;

(1) Page 99, de la nouvelle édition.

(2) Par exemple, à la page 106 : — Arrive un chœur de fous munis chacun d'un bâton, ils en font en moins de rien un immenſe globe, mais qu'ils défont auſſitôt ; c'étoit une très-plaiſante fantaiſie. — On fera bien de lire encore les endroits où il s'adreſſe aux chercheurs de ſecrets, on ſera frappé de la bonne plaiſanterie & de l'excellente morale qu'il leur prodigue ; voyez ſes *Inſt. mag. pro curioſis*, ajoutées à ſon *Menippus* : Après que Chriſtianus a fait monter au comble la curioſité de Curioſus, il lui ouvre enfin le temple magique, & l'explication qu'il lui donne des choſes qu'ils y trouvent, eſt, à mon gré, un chef-d'œuvre.

(3) La *Fama* parut auſſi en Latin.

Digitized by Google

c'étoit le regne de la Chymie & de l'Aſtrologie; on honoroit ſouvent celle-ci du beau nom de Mathématiques. On ſait le cas que l'Empereur Rodolphe faiſoit de l'Alchymie; & quant à l'Angleterre il ne faut que lire la vie de ſes ſavans dans la *Biographie Britannique*, ou dans *Wood's Athenæ Oxonienſes* (1), pour voir à quel point ces deux fauſſes ſciences y étoient cultivées, & combien on cherchoit dans l'aſtrologie la découverte des choſes les plus cachées. Tous les amateurs des ſciences occultes croyoient donc trouver leur fait dans cette ſociété de la Roſe-croix; ils vouloient s'en faire recevoir, ou du moins entrer en correſpondance avec elle; aucun n'y réuſſit, & cela par une très-bonne raiſon; alors pluſieurs perſonnes ſe donnerent pour en être; mais en conſidérant leurs écrits avec attention, on voit qu'ils different en tout des deux premiers dont nous avons parlé, qui annonçoient l'exiſtence de la confrairie, & que des idées toutes

(1) Voyez ce que Wood raconte des Aſtrologues, Jean Evans, Guillaume Lilly, Jean Humphrey, &c.

Digitized by Google

nouvelles avoient pris la place des premieres; pour en être convaincu, il ne faut que comparer la *Fama fraternitatis* & la *Nôce chymique*, avec le *Clypeum Veritatis* de Michel Mayer, & la Défense des freres de la Rose-croix par Robert Fludd. Andréa lui-même a dit assez clairement, que cette comédie cesseroit bientôt (1); qu'il vouloit quitter la confrairie de la Rose-croix pour ne s'attacher qu'à la société des Chrétiens, &c. Il existe un grand nombre d'ouvrages sur la Rose-croix, très-différens entr'eux selon l'esprit de leurs auteurs; je crois pouvoir cependant les ranger sous quatre ou cinq classes principales.

1°. Les Mystiques ou Théosophes. Ceux-ci virent le mal que faisoit au Christianisme l'intolérante dogmatique de ces tems-là; ils mirent à profit quelques idées saines de réforme qu'ils trouverent dans la *Fama*; il y avoit

(1) Dans sa *Turris Babel*, *Argent.* 1619, où il fait dire à la Renommée : *Satis superque hominibus illusum est. — Ebeu mortales! nihil est quod Fraternitatem exspectetis : fabula peracta est. Fama astruxit : Fama destruxit. Fama ajebat : Fama negat*, &c. Voyez encore *Menippus*, *edit. Colon.* 1676, & la *Mythologie Chrétienne*, Tome III.

Digitized by Google

parmi eux, comme de coutume, quelques enthousiastes obscurs ; mais leur *Appel de la théologie de la lettre au Christ qui est en nous*, c'est-à-dire à la raison qui est en nous & à notre sens moral, étoit un grand acheminement à la vérité, & la chaleur avec laquelle ils substituoient à la séchéresse du dogme, le commandement divin de la charité, ne peut que mériter les applaudissemens des gens de bien (1).

2°. Robert Fludd en Angleterre, & ses partisans. Celui-ci fit entendre qu'il étoit frere, & il eut un grand nombre de disciples. Son système est un mélange de philosophie, de médecine & de théologie. La partie médicale suit évidemment la doctrine de Paracelse. La philosophie y est toute Gnostique, pour ne pas dire Manichéenne, au point que je me fais fort de montrer chez les Gnostiques tous les principes philosophiques de Fludd ; principes que celui-ci n'a fait qu'étendre & qu'appliquer assez souvent à la

(1) Voyez le *Discours de Gratianus Amandus de Stellis*, ajouté à l'édition de la *Fama* de 1785.

Digitized by Google

physique. Il explique le mot *Rose-croix*, d'une maniere tout-à-fait figurative, par la croix teinte du sang vermeil du Sauveur, étendard sacré que tous les Chrétiens doivent suivre; allusion ridicule, à laquelle l'auteur de la *Fama* n'a point pensé.

3°. Michel Mayer & ses disciples. Cet homme avoit été médecin & alchymiste de l'Empereur Rodolphe, & ses écrits roulent entierement sur l'alchymie (1); quoique dans le dessein de comprendre & de traduire l'Ordinal du Frere Norbert, il fut allé en Angleterre pour y apprendre la langue du pays (2); quoiqu'il fût fort lié avec Fludd & qu'il eût sous le nom d'Otreb publié son ouvrage *de Vita, Morte & Resurrectione*; cependant il explique tout autrement le mot Rose-croix que Fludd & l'auteur de la *Fama*; ou plutôt il nie que la société tire son nom d'un personnage appellé Rose-croix: „ mais, dit-il, le fondateur de „ la société ayant donné à ses disci- „ ples pour signe de confraternité les

(1) *Biographia Britannica*, vie d'Ashmole.

(2) Il l'a fait imprimer à Francfort sur le Meyn en 1618, sous le titre de *Tripus aureus*, in 4to.

Digitized by Google

„ lettres R. C., on vint dans la suite à en faire très-mal à propos „ le mot de Rose-croix" (1). Afin de donner un air de mystere à sa doctrine, il inventa une nouvelle figure qu'il appelloit *Anagramme* & que j'ai représentée au N°. 5. Cela prouve bien que chacun fit de ce système ce qu'il voulut, d'autant plus que le mot Rose-croix est positivement exprimé dans le titre de la *Fama fraternitatis*, le premier ouvrage de ce genre, & répété dans la *Nôce chymique*: on ne trouve aucune des belles inventions de Mayer dans aucun des deux, & l'un &

(1) *Symbolum vero & characterismus eorum mutuæ agnitionis, ipsis a primo auctore præscriptus est in duabus literarum notis nempe R. C., nec enim diu abfuit cum primum hæc fraternitas per aliquod scriptum emanavit, quin mox interpres illorum se obtulerit qui eas, Roseam Crucem significare conjecerit — licet ipsi testentur fratres in posterioribus scriptis se ita vocari, sed ego potius R. pro substantiali & C., pro adjecta parte habuero, contra quam fit in Roseæ Crucis vocabulis.* Voyez *Maieri Themis aurea*, Francfort 1624. D'après cela on a prétendu que ces deux lettres signifioient *Fratres Roris Cœli*. Mais ceci est bien plus moderne & l'on ne trouvera rien de semblable à cette explication dans les écrits de Mayer.

Digitized by Google

l'autre avertissent que la pierre philosophale n'est point le principal objet des travaux du sage, mais seulement un accessoire (1). Andréa crut que le meilleur moyen de modérer l'ardeur de son siecle pour la découverte du grand œuvre, étoit de prouver, qu'en supposant même l'existence de l'art, celui de rendre les hommes meilleurs seroit encore infiniment préférable.

4°. Un auteur qui désigne son nom par les initiales B. M. J., parle déjà en 1616, avant Mayer, d'une société R. C. Il décrit la maniere de vivre & les occupations de ses membres; il ajoute que plusieurs aventuriers abusent de son nom qui, selon lui, ne vient point d'un personnage nommé Rose-croix. La maniere de cet anonyme se distingue au premier coup-d'œil de celle de Mayer; mais elle approche beaucoup plus du style & des idées d'Andréa.

(1) On trouve dans la *Fama*, p. 95, & dans la *Noce chymique*, p. 151, une déclaration violente sur ce point; cela prouve combien l'inventeur de la Rose-croix étoit éloigné des idées de ceux qui, dans la suite, ont fait un si mauvais usage des siennes.

Digitized by Google

5°. Enfin, l'an 1622 il existoit effectivement à la Haye, une société de soi-disans Alchymistes, & quoiqu'en dise Mayer, ils la faisoient appeller Rose-croix. Ils nommoient leur fondateur Christian Rose, & assuroient qu'ils tenoient leurs assemblées à Amsterdam, Nuremberg, Hambourg, Dantzic, Mantoue, Venise & Erfort; ils portoient publiquement un petit cordon noir, qu'ils recevoient lorsqu'ils avoient eu quelques extases; mais dans leurs assemblées ils étoient revêtus d'un grand cordon bleu, auquel étoit suspendue une croix d'or surmontée d'une rose. On trouve ce détail & plusieurs autres dans la préface de L. C. Orvius, pour l'ouvrage de Montani, intitulé: *Principes de la science hermétique* (1). L'hon-

(1) Cette préface n'est pas entiere dans la nouvelle édition publiée en 1757, à Francfort & Leipzig, par Jean Rodolphe ab Indagine, qui dans un ouvrage de sa façon dit, que les statuts de la société en question se trouvent dans Sincere Renati (dont le vrai nom est, dit-on, Samuel Richter) *Theosophosophia theorico-practica*. Je n'ai point pu trouver ce livre. Il dit encore que cette Société a cessé d'exister au commencement de ce siecle; ce que je lui laisse à prouver.

Digitized by Google

nête Orvius raconte avec une simplicité bien propre à donner du poids à son récit : qu'il a fait force voyages pour l'amour de ces gens-là ; qu'ils lui ont fait dissiper un patrimoine considérable, sans parler du bien de sa femme, qui alloit à onze mille écus ; que cependant il vivoit misérablement, tandis qu'eux menoient à la Haye une vie somptueuse dans des palais magnifiques. Il dit encore que lui Orvius ayant découvert un livre où l'on trouvoit leurs prétendus secrets & fort au-delà, dans leur indignation ils brûlerent l'ouvrage, & que pour lui il eût une forte réprimande : enfin le pauvre Orvius s'étant avisé de donner à un ami malade un remede contre l'hydropisie, les adeptes en prirent prétexte de le chasser de leur société, ou, comme il s'exprime, de le mettre au ban, sans grace ni merci (attendu qu'il étoit ruiné) & en lui enjoignant le secret sur sa vie. — Je leur ai tenu parole, dit-il, mais à la façon des femmes, qui gardent religieusement le secret sur tout ce qu'elles ignorent.

Quoiqu'Andréa n'eût pas réussi dans le beau dessein de réformer le monde,

Digitized by Google

il ne laissa pas d'influer considérablement sur les mœurs de son siecle; on examina avec les yeux d'une saine critique bien des choses que sans lui on auroit laissées dans la profonde obscurité où il les trouva; il se fit une fermentation dans les esprits, dont l'effet fut un amour ardent pour la vérité; sentiment qu'un ami des hommes découvre avec satisfaction dans tous les écrits de la confrairie.

Robert Fludd causa la même révolution en Angleterre; quelque chimérique & vague que soit le système de sa philosophie, il a cela de bon que cet auteur cherche à l'établir sur les phénomenes de la nature, & ce fut une idée heureuse que celle d'appliquer le principe des Gnostiques *de la création par attraction*, aux vicissitudes journalieres du tems, pour en faire une espece de thermometre, qu'il appelloit son calendrier de terre (1). Cela confirme la vérité d'une observation que l'histoire des inventions des hommes donne souvent lieu de faire; c'est que l'erreur

(1) *Brucker. Hist. Philos.* Tom. IV, p. 692.

Digitized by Google

nous met souvent sur le chemin de la vérité.

Le grand Bacon de Verulam brilloit dans ce même tems, & je trouve des indices que cet ouvrage, la *Fama* & l'Idée d'une réformation générale, peuvent avoir fait naître, ou du moins fortifié celle de son *Instauratio magna*. Il est vrai qu'il suivit une autre route, car le dessein des membres de la Rosecroix n'avoit jamais été de rendre la vérité publique & lumineuse aux yeux de la foule ; ils l'enveloppoient d'un voile qu'ils ne levoient que pour les adeptes ; au lieu que le grand Bacon, cet homme si supérieur à son siecle, vouloit dans l'instruction faire disparoître la différence qu'affectoit le pédantisme de son tems entre la méthode *exotérique*, & l'*ésotérique*, afin que les sciences mises à la portée de tous les bons esprits devinssent généralement utiles, sans risquer de dégénerer en un vain babil (1). Ce fut dans cette vue que,

(1) Il dit dans l'annonce de son *Instauratio magna : Ut vero errores corrigerent nulla prorsus fuberat*

Google

que, non content de composer pour les Savans son ouvrage immortel de *Augmentis Scientiarum*, il revêtit ces mêmes idées de la forme du roman dans celui qu'il intitula *la nouvelle Atalantis*, & qu'il écrivit dans sa langue maternelle, pour que toutes les classes de la société pussent le lire. Il suppose dans cette fiction, qu'un vaisseau aborde à une isle inconnue nommée Bensalem, dans laquelle un certain Roi Salomon avoit jadis regné; ce Roi y avoit fait un grand établissement, qu'on appelloit la maison de Salomon, ou le college des œuvres de six jours (c'est-à-dire de la création). Il décrit ensuite l'im-

fuberat ſpes; propterea quod notiones rerum primæ quæ mens hauſto ſupino & facili excipit, vitioſæ ſunt & confuſæ. Dum enim falſas mentis vires mirantur homines & celebrant; veras ejusdem quæ eſſe poſſint prætereunt & perdunt. — In iis vero quæ jam fiunt circa ſcientias, eſt vertigo quædam, & agitatio perpetua & circulus. Et dans la préface, p. 5. *Et de utilitate aperte attendum eſt, ſapientiam iſtam quam a Græcis potiſſimum hauſimus pueritiam quandam ſcientiæ videri, atque habere quod proprium eſt puerorum; ut ad garriendum prompta ad generandum invalida & immatura ſit.* Voyez auſſi tout ſon admirable traité: *De interpretatione naturæ.*

Digitized by Google

menſe appareil qu'on y a deſtiné aux recherches phyſiques : il y avoit, dit-il, des grottes profondes & des tours pour obſerver avec ſuccès certains phénomenes de la nature, des eaux minérales artificielles, de grands bâtimens où l'on imitoit les météores, le vent, la pluie, le tonnerre, de grands jardins botaniques, des campagnes entieres où l'on raſſembloit toutes les eſpeces d'animaux pour obſerver leur inſtinct & leurs mœurs; des maiſons remplies de toutes les merveilles de la nature & de l'art, un grand nombre de ſavans qui, chacun dans ſa partie, avoient la direction de toutes ces belles choſes; ils faiſoient des voyages & des obſervations, ils les écrivoient, les recueilloient, en tiroient des réſultats & délibéroient entr'eux ſur ce qu'il convenoit de publier ou de cacher.

Ce roman, chargé de tous les ornemens poétiques qui étoient ſi fort du goût de ſon ſiecle (1), contribua peut-

(1) Il eſt fort ſingulier que dans les ouvrages de ce tems il ſe trouve çà & là des alluſions aux Tenpliers. Dans la *Nouvelle chymique*, on choiſit neuf prétendans & après qu'ils ont paſſé par

Digitized by Google

être davantage à répandre les idées de Bacon sur l'observation de la nature, que son savant & profond ouvrage n'eût jamais fait. La maison de Salomon fixa l'attention de tout le monde: le Roi Charles I avoit envie d'instituer quelque chose de semblable, mais la guerre civile l'en empêcha. Cependant au milieu des désastres, cette grande idée, associée avec celles de la Rose-croix, continua à agir avec force sur les esprits des savans du tems.

On commença à être persuadé de la nécessité des expériences. En 1646 il se forma une société de savans, tous persuadés avec Bacon que la philosophie & la physique devoient être traitées extériquement, pour être mises à la portée de toutes les têtes pensantes; ils tinrent des assemblées, chercherent à s'éclairer mutuellement par la com-

toutes les épreuves, on leur déclare qu'ils sont Chevaliers, & ils portent chacun une banniere blanche, avec une croix rouge. Et dans la *Nouvelle Atalantis*, celui qui accorde aux voyageurs la permission de séjourner dans l'isle, porte un habit bleu, un turban blanc, avec une croix rouge dessus. Ce n'est pas ici le lieu de chercher la raison de ces allusions.

Digitized by Google

munication de leurs idées, ils firent en commun beaucoup d'expériences physiques. On voyoit parmi eux Jean Wallis, Jean Wilkins, Jonathan Goddard, Samuel Foster, François Gliſſon & pluſieurs autres, qui tous furent les inſtaurateurs de la Société Royale des Sciences de Londres quatorze ans après.

Des procédés auſſi louables n'étoient cependant pas communs parmi les ſavans Anglois de cette époque (1); on ſait qu'une humeur triſte & mélancolique corrompoit la religion en Angleterre & y faiſoit craindre Dieu, dans le ſens littéral. Une théologie myſtique, presque Gnoſtique, ayant gagné les meilleures têtes, avoit été la ſource de guerres ſanglantes & d'incroyables révolutions, parce que la véhémence

(1) Pour s'en convaincre il ne faut que voir avec quelle diffuſion de raiſonnement Sprat cherche à défendre l'utilité des expériences & celle de leur publicité, dans ſon *Hiſtory of the royal Society of London* (*third part*, *p.* 321). Ses argumens paroîtroient, de nos jours fort ſuperflus, mais de ſon tems il avoit à combattre le préjugé qui regardoit la ſcience expérimentale, comme dangereuſe pour l'éducation de la jeuneſſe, pour la religion, les ſciences & le gouvernement.

Digitized by Google

de ces sentimens religieux avoit successivement fait passer de très-honnêtes gens, de la dévotion à l'enthousiasme & de-là au fanatisme, tandis que d'habiles hypocrites, tels que Cromwel & Ireton, savoient faire servir cette foiblesse à cacher & à avancer leurs propres desseins (1). On retrouve la teinte de ce caractere sombre & triste dans toutes les sciences, dans la philosophie & jusques dans l'éloquence & la poésie de ce siecle. L'astrologie & la théurgie étoient dans toute leur gloire. La chymie, qui tenoit lieu de physique expérimentale, étoit aussi obscure que le reste. On ne connut ses principes & ses expériences, qu'enveloppés des allégories des alchymistes, & des énigmes de la Rose-croix. Quelques savans rebutés de ce défaut de clarté firent une société en 1646. Mais

(1) Parmi cent preuves de l'indigne hypocrisie de Cromwel je ne citerai que celle-ci. Cromwel voyant que l'honnête Fairfax ne vouloit pas consentir à la mort de Charles I, il le fit entretenir en prieres, par son compagnon de sang Harrison, jusqu'à ce que l'exécution fut achevée, & il fit passer cet accident pour une marque toute particulière de la volonté de Dieu. *Hume, Histoire d'Angleterre.*

Digitized by Google

imbus d'un reſte de préjugés ils furent toujours partiſans de la méthode éſotérique, & ne crurent pas que toutes les connoiſſances humaines duſſent être enſeignées exotériquement. Les premiers membres de cette Société furent, l'habile Antiquaire (1). Elie Ashmole, Guillaume Lilly Aſtrologue fameux, Thomas Wharton Médecin, George Wharton, Guillaume Oughtred Mathématicien, le Docteur Jean Hewit, le Docteur Jean Pearſon, tous deux Eccléſiaſtiques & pluſieurs autres: la fête annuelle des Aſtrologues, perſonnages d'une grande importance dans ce tems-là, donna lieu à cette aſſociation; elle avoit déja tenu une ſéance à Warrington dans le Comté de Lancaſtre (2), mais ce fut à Londres qu'elle prit de la conſiſtance.

Son but étoit de bâtir, dans le ſens littéral, la Maiſon de Salomon de la nouvelle Atalantis; mais l'établiſſement devoit reſter auſſi caché que l'iſle Ben-

(1) Buttler lui a fait jouer un grand rôle dans ſon *Hudibras*, ſous le nom de *Sidrophel*

(2) Voyez la *Vie d'Ashmole* dans la *Biographie Britannique*, &c.

Digitized by Google

salem; c'est-à-dire, qu'on s'occuperoit de l'étude de la nature, mais que l'enseignement des principes resteroit dans la société sous la forme ésotérique. Ces philosophes présentoient leur idée d'une maniere toute allégorique. C'étoient d'abord, les anciennes Colonnes d'Hermes, au moyen desquelles Jamblichius prétendoit avoir éclairci tous les doutes de Porphyre (1). On montoit ensuite par sept degrés sur un échiquier ou sur un plancher partagé en quatre régions, pour marquer les connoissances supérieures (2); venoient après cela les types de l'œuvre des six jours, ou de la création, qui dénotoient l'objet de la société, & qui étoient les mêmes que ceux de la pierre gravée N°. 1 (3).

(1) Voyez *Jamblichus de Mysteriis; Edit. Oxon. in folio, Cap. II, pag.* 3.

(2) *Scaccarium, the Court of Escbequer*, a été fort anciennement le tribunal suprême en Angleterre, auquel on appelloit des Jurisdictions inférieures. (Voyez du Cange, au mot *Scaccarium* & *Hume's History of England*, Tome II, p. 128.) Cette Cour suprême reçut son nom de la salle où elle s'assembloit, qui étoit pavée en échiquier.

(3) Il est possible que ces types fussent pris de ceux de mon Antique; elle aura été proba-

Digitized by Google

En voici le fens: —— Dieu a créé l'univers & le conſerve par des principes fixes & pleins de ſageſſe; celui qui cherche à connoître ces principes, c'eſt-à-dire l'intérieur de la nature, celui-là s'approche de Dieu, & celui qui s'eſt ainſi approché de Dieu, obtient de ſa grace le pouvoir de commander à la nature. Que ç'ait été-là l'eſſentiel de la doctrine du tems, c'eſt ce que je pourrois évidemment prouver, ſi cela étoit néceſſaire, par des écrits myſtiques & alchymiques, les deux grandes branches de la *Gnoſe* en Angleterre.

On ſait que tous ceux qui ont le droit de bourgeoiſie à Londres, quelque ſoit leur rang ou leur qualité, doivent ſe reconnoître membres d'une tribu, ou, comme on dit en Angleterre, d'une corporation. Il eſt toujours facile à un homme de qualité ou de lettres de

blement gravée dans quelque ouvrage antérieur au *Macarii Abraxas*, &, en général, toutes ces allégories étoient aſſez généralement connues; on les trouve repréſentées ſur le titre du *Speculum lapidum, Camilli Leonardi*, &c. Paris 1610, in-8vo. Jean Valentin Andréa les a miſes avec de ſingulieres adjonctions ſur le titre de ſa *Mythologia Chriſtiana*, imprimée en 1618.

Digitized by Google

de se faire admettre de quelqu'une; or, plusieurs membres de la société en question étoient de celle des maçons. Cela leur donna lieu de s'assembler dans la maison des maçons (*Mason's Hall, in Mason's Alley Basing-hall street*) (1). Ils entrerent tous dans la confrairie, & se firent appeller *Free and accepted Masons*, prenant d'ailleurs toutes ses marques exterieures (2). *Free*, en françois, libre, franc, est le titre que prend en Angleterre tout membre d'un de ces corps (3): le droit en lui-même s'appelle *Freedom*, Franchise; les confreres s'appellent *Freemen*: *accepted*, accepté, signifie ici que cette Société particuliere avoit été incorporée aux

(1) Voyez la *Vie d'Ashmole*, dans la *Biographie Britannique*.

(2) Les armoiries de la tribu des maçons de Londres sont, un quart de cercle, avec un compas ouvert à angle droit; & trois tours au-dessus & au-dessous; exactement comme celles des Franc-maçons, qui se trouvent dans les constitutions d'Anderson. Voyez *Maitland's History of London*.

(3) Il est dit dans *Wood's Athenæ Oxonienses*, Tom. I, p. 372: qu'un certain Forman, médecin empyrique, eût de grandes querelles avec les médecins, parce qu'il n'étoit pas (*Free*) admis parmi eux.

Digitized by Google

maçons (1), & c'eſt ainſi que le haſard fit naître cette dénomination de Franc-maçon, qui dans la ſuite devint ſi fameuſe; il eſt cependant poſſible qu'on ait fait quelque alluſion à l'édification de la maiſon de Salomon; allégorie favorite, à laquelle on étoit accoutumé (2).

Deux corps bien illuſtres chacun dans ſon genre, la Société des Franc-maçons, & la Société Royale des Sciences, du-

(1) Encore aujourd'hui tout maçon jouit en Angleterre & en Ecoſſe d'un droit de préférence pour être reçu Franc-maçon, & il ne paye que la moitié du prix de réception; ce qui prouve qu'on la regarde ici comme réciproque.

(2) Ashmole étoit antiquaire & à la façon de ſon tems, où l'on raſſembloit ſans choix ni goût & où l'on reſpectoit tout ce qui étoit antique. Il rechercha donc dans les Antiquités Angloiſes tout ce qui pouvoit concerner les maçons, & comme les Franc-maçons faiſoient corps avec eux, il étendit aux nouveaux-venus ce qui ne concernoit que les premiers. Il eſt remarquable qu'Ashmole, l'un des premiers membres de la ſociété, ait déja combattu la tradition qui les faiſoit deſcendre d'une troupe de Conſtructeurs Italiens (*Cementariorum Societas*,) & autres, en faveur de qui le Pape avoit accordé une Bulle ſous le regne de Henri III. Il diſoit que c'étoient de véritables maçons-artiſans. Voyez ſa vie dans la *Biographie Britannique*.

Digitized by Google

rent donc leur existence à la même cause & dans le même tems. Elles avoient un but commun, & la différence de leurs procédés ne venoit que de celle qui se trouvoit dans quelques-unes de leurs opinions; l'une avoit pour maxime que la connoissance de la nature devoit être répandue dans tous les ordres de la société, tandis que selon l'autre la nature même de cette science exigeoit que ses secrets fussent le partage d'un petit nombre d'hommes choisis: c'est d'après ce principe que cette dernière enveloppa du mystère & ses assemblées & ses transactions; quoique cependant on ne sauroit prouver que dès ce tems-là elle ait fait ostentation de son secret, elle avoit un mystère, en Anglois *mystery*. Mais on a singulièrement pris le change, en rendant le mot *mystery*, par secret. Chaque corporation ou corps de métier s'appelle en Anglois *mystery* (1). On trouve

(1) Johnson le rend dans son Dictionnaire par *trade*, *calling*, & croit avec Warburton que ce mot vient de l'Italien *Mestiere*, & que dans cette acception il faudroit l'écrire *Mistery*: pour moi je suis tenté de croire qu'il vient de *Mysterium*. Chaque métier a son secret, qui n'est

Digitized by Google

dans l'hiſtoire de Londres par Maitland, un grand nombre de corps ſous cette dénomination : le myſtere des épiciers, des poiſſonniers, des marchands de fer, &c. (1). La ſociété des Franc-maçons avoit alors d'autant moins ſujet d'affecter le myſtere, qu'elle fût bientôt dans l'obligation de poſſéder & de cacher un ſecret très-réel ; & le meilleur moyen d'y parvenir étoit ſans doute de paroître s'occuper uniquement des ſciences & ſurtout de la phyſique. En Angleterre, tous ceux qui compoſent une ſociété particuliere, ſont auſſi du même parti politique, & la concorde l'exige ainſi ; or nos Francmaçons étoient entierement dévoués au Roi (2) & par conſéquent grands enne-

connu que des confreres, ou des maîtres de la profeſſion.

(1) *The myſtery of the grocery, the myſtery of the fish-mongers, the myſtery of the barbers, the myſtery of cooks, the miſtery of cutlers, the myſtery of batband-makers*, &c.

(2) Ashmole perdit en 1648 une terre qui lui appartenoit, à cauſe de ſon attachement au Roi. Voyez le Dictionnaire de Chaufepié & *Wood's Athenæ Oxon.* — Lilly étoit l'Aſtrologue favori de Charles I, qui n'entreprenoit rien ſans ſes avis. Ce prince le conſulta avant ſon évaſion

mis du Parlement, ils s'occuperent bientôt dans leurs assemblées des moyens de soutenir la cause qu'ils avoient embrassée. Après la mort tragique du Roi en 1649., les Royalistes s'étant unis plus etroitement encore, & craignant que la politique soupçonneuse de Cromwel ne vînt à troubler leurs assemblées, ils choisirent celles des Francmaçons pour couvrir les leurs, & les bons sentimens de la societé étant connus, plusieurs perfonnes de qualité s'en firent recevoir (1). Mais comme il

de Hampton-Court & de l'Isle de Wight. En 1653 il eut la hardiesse de mettre dans son calendrier que la chûte du Parlement étoit prochaine; il fut attaqué à-dessus, mais il se tira d'affaire par un jeu de mots. George Wharton convertit tout son bien en argent, pour enrôler des soldats au service de son maître. Après la défaite de ces troupes en 1645, il se mit à faire des satyres contre le Parlement; il fut longtems en prison & ne eut sa liberté qu'aux bons offices de Lilly. Voyez *Wood's Athenæ Oxon.* Tome II, p. 684 & 886.

(1) Voyez *Skinners life of General Monk*: seconde édition, Londres 1724, in 8vo, où l'on trouve nommément tous les membres de ce comité secret des serviteurs du Roi, quoique la dénomination de Franc-maçons y manque.

Digitized by Google

ne s'agissoit de rien moins, que de diminuer le nombre des partisans du Parlement, & de frayer au Prince de Galles le chemin du trône, en rendant la République odieuse, & en ramenant les esprits à la cause du Roi. il eût été fort imprudent de communiquer à tous les Franc-maçons sans exception, les mesures que l'on jugeoit convenables & qui ordinairement demandoient un secret inviolable; on trouva donc le moyen de faire un choix de quelques membres qui s'assembloient en particulier: ce comité, qui ne s'occupoit point du tout de la maison de Salomon, fit choix d'allégories qui n'avoient aucun rapport avec les premieres, mais qui répondoient très-bien à ses projets. Ces nouveaux maçons prirent pour signe, la mort; ils pleuroient celle de leur maître (Charles I); (1) ils nourrissoient l'espoir de le venger de ses meur-

(1) Qu'on se souvienne que Charles I avoit formé le dessein de bâtir une maison de Salomon. A en juger par le goût de ce Prince pour les sciences occultes, elle auroit été entierement semblable à celle de ses fideles partisans.

Digitized by Google

triers ; ils cherchoient à rétablir le Verbe, (c'eſt-à-dire le fils du Roi) (1). La Reine étant déſormais chef du parti, ils ſe qualifioient Enfans de la Veuve (2). Ils convinrent auſſi de ſignes particuliers, afin que les partiſans du Roi puſſent ſe diſtinguer ſûrement de leurs ennemis. Cette précaution étoit également utile pour leurs voyages dans les provinces & pour ceux qu'ils faiſoient en Hollande, où la cour s'étoit retirée ; comme elle étoit pleine d'eſpions, on devoit redoubler de vigilance pour dérober ſon ſecret à ſes ennemis.

Après la mort d'Olivier Cromwel & l'abdication de ſon fils, le gouvernement tomba entre les mains d'un petit nombre de chefs de partis, diviſés entr'eux, furieux & foibles à la fois. Les bons patriotes virent que cette adminiſtration illégale & tyrannique étoit pernicieuſe, & qu'elle ne ſauroit ſubſiſter longtems ; ils comprirent bientôt

(1) *Λογος*, qui ſignifie verbe & fils, ſelon la maniere favorite des Anglois de ce tems-là de faire alluſion à l'Ecriture Sainte.

(2) Voyez l'ancienne expreſſion de ce terme dans *Skene's Gallic and Engliſh Dictionary*. Lond. 1780.

Digitized by Google

que le remede à tant de maux étoit le rétabliſſement de l'autorité royale.

Mais ce deſſein ſalutaire trouvoit de grandes difficultés, ſurtout de la part des Généraux, qui oublioient leurs différends dès qu'il s'agiſſoit de ſe réunir contre le parti de la cour. On ne pouvoit compter que ſur le Général Monk, qui commandoit l'armée d'Ecoſſe; il étoit ſecrétement attaché à la cauſe royale & ce fut lui qui eût la gloire de faire réuſſir le grand projet de la reſtauration. On eſt frappé d'étonnement en liſant dans Skinner la prudence, l'activité & le courage que fit paroître cet officier, auſſi grand homme d'état que grand capitaine, & les difficultés prodigieuſes qu'il eût à ſurmonter: rien de plus admirable que le profond ſecret qu'il ſut garder même envers ſon frere ſur l'ouverture que le Roi lui fit en 1659 (1), tandis qu'il faiſoit déja marcher ſon armée du côté de l'Angleterre. Tous les yeux étoient ouverts ſur cette armée Ecoſſoiſe, & à meſure que les amis ſecrets du Roi

(1) Voyez la vie du Général Monk par Skinner, en Anglois.

Digitized by Google

sentoient renaître leur espoir, ils comprenoient que des tems aussi critiques exigeoient une circonspection toute particuliere; ajoutez à cela qu'un membre de leur société, Sir Richard Wallis (1), devint suspect, au point qu'il perdit toute leur confiance. Alors ils jugerent qu'il étoit nécessaire de resserrer encore plus leur comité secret pour traiter des affaires Ecossoises, c'est-à-dire des intérêts du Roi. Ils firent choix de nouvelles allégories, qui peignoient l'état extrêmement critique où ils étoient réduits & les vertus dont ils avoient besoin, telles que la prudence, la souplesse, le courage, l'abnégation de soi-même, &c. Leur devise étoit „que la sagesse repose sur „ toi (2).“ Ils changerent encore de signe, & dans leurs entrevues ils s'avertissoient allégoriquement de prendre garde dans cet état chancelant de tomber, pour ne pas se casser le bras.

C'est-là l'histoire authentique de l'origine de la société des Franc-maçons.

(1) Voyez la vie du Général Monk par Skinner, en Anglois.

(2) Voyez *Shaw's gallic Dictionary in Al.*

by Google

& des premiers changemens qu'elle éprouva; changemens qui d'une société ésotérique de phyſiciens en firent un corps de bons patriotes & de ſujets fideles; c'eſt auſſi de-là qu'elle prit dans la ſuite la dénomination d'art royal, appliquée à la maçonnerie.

Un anonyme a inſéré dans le Mercure de M. Wieland (1), une Diſſertation ſur ce ſujet; dans laquelle il attribue le mérite de cette conduite patriotique à l'autre ſociété, connue ſous le nom de Société Royale des Sciences. Voici ce qu'il en dit: „ Jean Wilkins, „ l'homme le plus ſavant de ſon ſiecle „ & beau-frere d'Olivier Cromwel, „ étant mécontent du gouvernement „ de Richard, penſa aux moyens de „ rétablir l'autorité royale. Dans cette „ vue il donna l'idée de l'établiſſement „ d'une Société, (*Club*) où, ſous pré„ texte de Sciences, les partiſans du „ Roi pourroient ſe réunir en toute „ liberté. Le Général Monk & plu„ ſieurs autres militaires, qui n'avoient „ guere plus de littérature qu'il ne „ leur en falloit pour ſigner leurs noms,

(1) Mois d'Août 1781.

Digitized by Google

„ étoient membres de cette académie. „ On commençoit toujours l'assemblée „ par quelque lecture savante, pour la „ forme; ensuite la conversation se „ tournoit sur la politique & les inté- „ rêts du Roi." Je désirerois fort que l'auteur de cette dissertation nous eût indiqué les sources de son étrange récit, où je trouve autant d'erreurs que de lignes.

Il eût été bien difficile que Wilkins se fût dégoûté du gouvernement de Richard Cromwel, puisque celui du fils lui étoit aussi avantageux que celui du pere. Il étoit très-opposé à la cour & zélé Puritain, avant & après la rébellion (1). En 1648 il fut fait Directeur du College de Wadham, à la place d'un Royaliste qui avoit perdu ce poste. En 1649, après la mort du Roi, il se jetta entierement dans le parti des Républicains, & prêta le serment de fidélité à la *République Angloise*, *sans Roi*, *ni Chambre Haute*. En 1656 il épousa la sœur de Cromwel, déja Protecteur. Sous Richard il obtint le meilleur poste

(1) Voyez *Wood's Athenæ Oxon.* Tome II, p. 506.

Digitized by Google

de l'université d'Oxford (1), sous le titre de *Head of Trinity College*, place qu'il perdit l'année suivante à la restauration. Est-il croyable que cet homme ait institué une société pour avancer le rétablissement du Roi? une société dont tous les autres membres étoient précisément du parti opposé? Le fameux Docteur Goddard, qui y jouoit un des principaux rôles, étoit médecin & favori de Cromwel, qu'il suivit après la mort du Roi dans la campagne d'Ecosse & d'Irlande (2). C'est une bien étrange assertion que de dire, que le mécontentement de l'administration de Richard avoit donné naissance en 1658 à une Société instituée en 1646. Il n'est pas moins étrange que cette Société s'assembloit dans un caffé. Il est très-certain que dans ces tems, où regnoit un sombre Puritanisme, le peu de caffés qui existoient à Londres ne pouvoient servir de lieu de rendez-vous à des assemblées composées d'hommes de tous états, de la maniere dont cela se fait aujourd'hui. Il y auroit eu bien

(1) Wood dit cela positivement.
(2) Wood, Tome II, p. 538.

Digitized by Google

de l'imprudence à s'expoſer ainſi dans un caffé aux regards de tous les eſpions, lorſqu'il étoit queſtion de délibérations ſecretes ſur une affaire également dangereuſe & importante. En effet, cette fameuſe ſociété n'a jamais tenu ſes aſſemblées dans un caffé, mais chez le Docteur Goddard, ou dans ſon voiſinage, chez un Mécanicien qui faiſoit des lunettes & des téleſcopes, & enfin à Cheap-ſide & dans le College de Gresham. L'illuſtre Docteur Jean Wallis (1), de qui nous tenons ces particularités, nous apprend encore que ce n'eſt point Jean Wilkins, mais un ſavant Allemand, originaire du Palatinat, nommé Théodore Hank (2), qui donna la premiere idée de cet établiſſement, dont les effets ont été ſi avantageux pour les ſciences. Quant au Général

(1) Voyez la vie de Jean Wallis dans la *Biographie Britannique* & le Dictionnaire de Chaufepié, p. 673, N. G.

(2) Ce fut encore un Allemand nommé Oldenbourg, qui dans la ſuite joua le rôle principal dans l'établiſſement ſolide & légal de la Société Royale des Sciences, & qui fut le premier à publier les célebres *Philoſophical Tranſactions*, qui n'étoient dans ce tems-là que ſon ouvrage & celui de quelques amis.

Digitized by Google

Monk, il ne pouvoit être dans ce tems-là ni de cette société ni d'aucune autre. En Janvier 1647 il sortit de la Tour, où il avoit été détenu depuis 1643; il fit, il est vrai, une apparition à Londres dans le mois d'Avril de la même année; mais depuis ce moment il en fut toujours absent jusqu'en 1659, qu'il y revint à la tête d'une armée, & pourlors il avoit des choses si délicates à traiter, il affectoit une si profonde réserve (1), & il étoit d'ailleurs observé de si près, qu'on ne sauroit croire qu'il ait pu ou voulu assister à une assemblée politique quelconque. L'auteur de sa vie n'en dit pas un mot, & où est donc la probabilité qu'avec la prudence qu'on lui connoît, il se soit livré aveuglement aux propres parens & amis de Cromwel? D'ailleurs, une société politique, qui masquoit son véritable objet sous le prétexte de la littérature, auroit agi d'une maniere inconsidérée & bien propre à donner des soupçons, en recevant des militaires qui savoient à peine écrire, & cela dans un tems où la défiance étoit parvenue à son comble.

(1) *Skinner's Life of General Monk.*

Digitized by Google

Enfin, la suite a démontré que c'étoit bien sérieusement que ce corps s'occupoit des Sciences, & si le témoignage du Docteur Wallis, qui assure que la politique étoit bannie de ses conférences, ne suffisoit pas, on pourroit prouver que ses principes en matiere de gouvernement étoient totalement opposés à la restauration (1). Il n'y a donc rien de vrai dans tout ce qu'avance l'anonyme, sinon que cette révolution fut appuyée en secret par une certaine société; mais c'étoit par celle des Franc-maçons qui, excepté l'époque de sa fondation, n'avoit rien de commun avec l'autre & qui, en littérature, comme en politique, avoit même des principes entierement opposés.

Elle continua à s'assembler après la grande époque de 1660 & fit même en 1663 plusieurs réglemens qui tendoient à sa conservation (2); mais son zele devoit naturellement aller en décroissant, par une suite des changemens considérables, que les mœurs & les sciences éprouverent sous le regne de Charles I.

(1) Voyez le Dictionnaire de Chaufepié.
(2) Voyez *the Free-mason's Calendar*, 1775.

Digitized by Google

Ses occupations politiques cesserent par l'avenement du Roi à la Couronne, & quant à son premier objet, qui étoit de cultiver les sciences ésotériquement, il devoit s'être formé de grands vuides dans son système, depuis 1646 jusqu'à 1680. La Société royale qui suivoit un plan tout opposé, avoit fait depuis 1660 de grands efforts, suivis de grands succès, pour faire disparoître en philosophie la différence des deux méthodes, l'exotérique & l'ésotérique. Plusieurs Franc-maçons des plus décidés en faveur de la derniere, étoient morts; d'autres avoient suivi dans leurs opinions les progrès de leur siecle. Le fameux Elie Ashmole les quitta bientôt, &, comme s'exprime son historien, prit civilement congé de ses camarades. Il avoit été cependant grand partisan de la méthode ésotérique, & après avoir donné des ouvrages considérables sur l'alchymie (1), après avoir pour

(1) *Fasciculus Chymicus, or Chymical Collections, expressing the Ingress, Progress and Egress of the Secret Hermetic Science, written by Arth. Dee, and made English by James Hasolle* (Elias Ashmole)

Digitized by Google

pour l'amour de cette prétendue ſcience appris la langue Hébraïque, & crut recevoir le ſecret du grand-œuvre, d'un Frere de la Roſe-croix, nommé William Bakhouſe, qu'il appelloit à cauſe de cela ſon pere (1); il changea néanmoins d'opinions & entra dans la Société Royale, qui ſuivoit, comme l'on ſait, des principes tout différens en fait de phyſique. D'un autre côté, Chriſtophe Wren, qui étoit ennemi de l'ancienne méthode, parvint en 1663 au poſte de Grand-ſurveillant des Francmaçons: toutes circonſtances qui ſervent à expliquer la langueur qui ſe mit dans les aſſemblées de la Société & dont l'hiſtoire fait foi. Pour prévenir ſon entiere diſſolution, il fallut donc opérer pluſieurs changemens dans ſa conſti-

Ashmole) *Eſq. Lond.* 1650, 8vo. *Theatrum Chymicum Britannicum, containing ſeveral poëtical pieces of our famous Engliſh Philoſophers, who have written the Hermetic Myſteries in their own Language, illuſtrated with figures and annotations by Mercuriophilus Anglicus. Lond.* 1652, *in* 4to.

(1) Voyez la Préface d'un Ouvrage Alchymique, intitulé *the way to bliſs, London* 1650, 8vo. dont il eſt l'éditeur & qu'il avoit reçu de ſon pere William Bakhouſe; & la *Vie d'Aſhmole* dans la *Biographie Britannique.*

Digitized by Google

tution primitive & lui donner un objet déterminé. C'eſt à quoi l'on travailla, & il fut en même tems jugé convenable de changer les ſymboles de la Société; au lieu donc de la Maiſon de Salomon, on prit le Temple de Salomon comme étant une allégorie plus propre à exprimer les nouvelles inſtitutions. Il ſe peut que la conſtruction de l'égliſe de St. Paul à Londres & les perſécutions qu'elle attira à l'architecte Chriſtophe Wren, aient contribué au choix de ces nouveaux ſymboles (1). Si, comme le prétend mon défunt ami Leſſing, il exiſtoit alors à Londres une maçonnerie qui deſcendoit des anciens Templiers, le choix du Temple de Salomon devient encore bien plus naturel. Mais nous attendons encore des éclairciſſemens, ou du moins des probabilités hiſtoriques ſur ce point. Il n'eſt pas facile de déterminer le tems précis de ces changemens. Mais il eſt apparent que ce fut en 1685, lorsque Chriſtophe Wren devint Grand-maître; il étoit Député Grand-maître depuis 1666, &

(1) Voyez ſa vie dans le *Dictionnaire de Chaufepié*, Tome IV.

Digitized by Google

probablement il attendoit depuis longtems le moment où, se trouvant à la tête des affaires, il pourroit exécuter une réforme, dont il sentoit la nécessité & dont il étoit convenu avec les principaux membres.

Il n'entre point dans mon plan d'examiner quelles peuvent avoir été les raisons secretes & intimes de ces changemens; mais je prie le lecteur de se rappeller ici la violente fermentation, que causa en Angleterre le penchant du Roi Jaques II pour le Despotisme & le Papisme. Il est très-vrai qu'un des grands motifs, qui porta les chefs de cette société à la maintenir, fut le désir de modérer les haines religieuses si terribles & si inutiles, & les effets pernicieux (1) des causes qui tendent continuellement à isoler les hommes dans la société, telles que la différence des religions, des rangs, des connoissances, des intérêts & même des nations. Au lieu de tant de maux, ils vouloient établir une concorde fraternelle, réconcilier l'homme avec l'homme & faire d'une société

(1) Voyez la *Continuation d'Ernst & de Falk*, ouvrage Allemand.

Digitized by Google

toute pleine de bienveillance & de charité, un point de réunion pour le genre humain (1). C'étoit une noble entrepriſe, & comme nous ſommes à la veille de l'année ſéculaire de ce renouvellement de la Société, j'oſe me flatter que parmi tous ceux de ſes membres qui ſe piquent d'humanité, il ne s'en trouve aucun qui regarde ce beau projet comme petit & peu digne d'elle.

Je ne ſache pas qu'il ſoit fait mention des Franc-maçons dans aucun ouvrage imprimé avant la fin du ſiecle dernier. Au commencement de celui-ci il parut

(1) Je rappelle ici en paſſant la Société de la truelle (*Compagnia della caſuola*,) à laquelle une plaiſanterie donna lieu à Florence en 1512, & qui dans la ſuite compta parmi ſes membres des gens de nom, des ſavans & des artiſtes. Sa marque étoit la truelle & le marteau, & St. André ſon patron. Ils donnerent pluſieurs fêtes, dans l'une deſquelles tous les confreres parurent en habits de maçons. Cette Société n'avoit d'autre but que le plaiſir, tout comme celle de la chaudiere, qui exiſtoit à Florence dans le même tems (*Compagnia del ſajuolo*). Cette Société, & celle de nos Franc-maçons, n'ont abſolument rien de commun. Voyez Vaſari, *Vite di Pittori, Roma* 1760, dans la *Vie du Sculpteur J. F. Ruſtici.*

Digitized by Google

un petit Dictionnaire (1), dans lequel on trouve les mots suivans.

Le Mot des Maçons (*Masons Word*) „ Ceux qui le savent, ne connoissent „ point l'indigence, car il existe dans „ une Loge d'Ecosse une Banque desti- „ née à soulager leurs besoins; ce mot „ ne se donne que sous un serment des „ plus graves & avec beaucoup de „ cérémonies.

(*Masons Mawnd.*) „ C'est une plaie „ imaginaire au-dessus du coude, pour „ figurer la fracture du bras, occasionnée „ par une chûte de dessus un lieu élevé."

En 1723 parut le premier ouvrage sur leurs constitutions, (*Constitutions of the Freemasons*), (2) dont l'éditeur

(1) *A new Dictionary of the terms ancient and modern, of the canting crew, with an addition of some Proverbs, Phrases, figurative Speeches, &c. by B. E. Gentl. London, printed for W. Hawes at the Rose in Ludgate-street*, grand 8vo. Cet ouvrage est fort rare & sans date; mais je juge par des plaisanteries tirées des comédies de Farquarhr & par d'autres circonstances, qu'il est du commencement du siecle.

(2) L'auteur de la *Bibliotheque des Franc-maçons* commet au sujet de cette édition, qui est rare, deux erreurs assez considérables. Pre-

Digitized by Google

fut le célebre Phyſicien Deſaguliers, en ſa qualité de Député Grand-maître. A la page 58 de ce livre, on y nomme ſpécialement les Franc-maçons de Londres & de Weſtminſter ; preuve que dans ce tems-là on n'en connoiſſoit point d'autres. Je paſſe ſous ſilence bien des choſes intéreſſantes qui ſe trouvent dans la premiere édition de cet ouvrage.

L'authenticité de ce livre engagea en 1725 trois Gentilshommes Anglois, Mylord Derwentwater, le Chevalier Maskelyne & M. Heguerty, d'établir à Paris chez un traiteur Anglois, nommé Hure, la premiere loge de Franc-maçons qu'on connoiſſe en France. C'eſt de cette époque & de ce lieu que datent les progrès prodigieux & les formes diverſes de cette inſtitution.

La Franc-maçonnerie a-t-elle été utile ou nuiſible au genre humain ? C'eſt

mierement, il l'attribue à J. Anderſon, ſans parler de Deſaguliers. En ſecond lieu, il date cette édition de 1732, & puis il confond cet ouvrage imprimé par ordre de la Grande Loge, avec un livre intitulé *les Franc-maçons démaſqués*, 1736.

Digitized by Google

un problême que j'abandonne à ceux qui peuvent ſe vanter de connoître également bien & ce que font les Francmaçons, & ce qui eſt avantageux aux hommes. Il me revient dans ce moment une fable, que j'ai lue quelque part & que l'à propos m'invite à mettre ici.

Un homme ayant trouvé une excellente étoffe, en fit un grand manteau qui répondoit parfaitement à ſon but, qui étoit de ſe mêler à la foule & d'y paſſer ſon chemin incognito, bien couvert & bien muni contre le mauvais tems. Cet homme étoit reconnu pour un ſage : voilà donc tous les ſots qui ſe mirent à l'imiter. Mais comment s'y prennent-ils? Ils copierent la coupe & la couleur du vêtement, ſans faire attention à l'étoffe, &, quoique la pluie & le vent y pénétraſſent partout, ils ne s'en mettoient guères en peine, parce, qu'au contraire de l'inventeur qui avoit fait le manteau pour être couvert, eux l'avoient fait pour qu'on les remarquât. Si quelqu'un de ces Meſſieurs grelottoit de froid, ſa vanité le conſoloit, lorsqu'il entendoit un homme du peuple s'écrier: „voyez,

by Google

„ comme ce ſage eſt chaudement dans „ ſon manteau!" A la fin tout cela fit naître force *qui pro quo*, car le peuple s'étant aviſé d'examiner la choſe de près, on trouvoit, tantôt, la bonne façon avec une mauvaiſe étoffe, quelquefois, tout le contraire, & rarement le vrai ſage ſous la draperie. On remarqua cependant que, lorsqu'on trouvoit l'*Homme*, on avoit en même tems & l'étoffe & la façon, bref, le manteau même.

FIN.

Digitized by Google

Fig. 1.

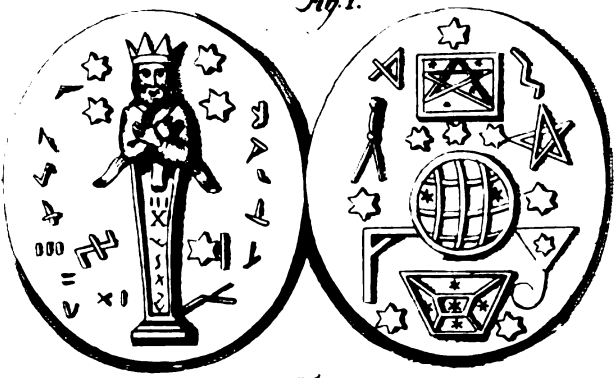

Fig. 2.

Fig. 3.

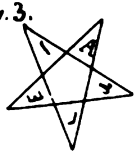

Fig. 5.

Fig. 4.

Digitized by Google

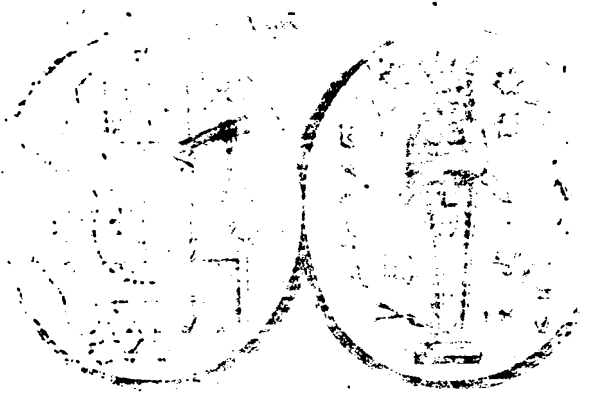

Digitized by Google